

UFR Sciences du Langage, de l' Homme et de la Société de Besançon
Master IT – ISA - Mémoire de Recherche

Ville et fortifications
Vers la caractérisation d'un objet d'étude.



Clémentine Thierry
sous la direction de Serge Ormaux

2009

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pu de près ou de loin se pencher sur mon travail et s’y intéresser.

Tout d’abord, je remercie Serge ORMAUX d’avoir accepté de suivre ce travail de recherche et de m’avoir aidée à élaborer le sujet de thèse qui s’inscrira directement dans la continuité de ce mémoire.

Cette étude, au départ, ne revêtait que des aspects exploratoires. Au fil des rencontres et de l’enthousiasme dont mes interlocuteurs ont fait preuve face à mes recherches, mon approche et mes questionnements ont pu trouver une légitimité et s’affiner.

Michel ROUGET de l’Audab (Agence d’Urbanisme de Besançon) est une des premières personnes que j’ai rencontrée. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité, les indications qu’il a pu me fournir, et surtout pour l’intérêt qu’il a pu témoigner relativement à mon sujet.

Marc WATTEL, architecte des bâtiments de France à Besançon m’a lui aussi beaucoup renseignée. Le regard qu’il porte sur les patrimoines défensifs a nourri mes propres réflexions.

Le service Urbanisme de la ville de Besançon, et en particulier Franck BOURGAIGNE chargé de la question du patrimoine m’a énormément apporté en ce qui concerne la compréhension de l’enjeu que constitue la gestion du patrimoine défensif pour une ville.

Les personnels de l'office du tourisme de la ville ont su se rendre très disponibles face à mes demandes d'information et de documentation, je tiens à les remercier, il en est de même pour les archives municipales.

J'ai effectué cette étude au sein du laboratoire ThéMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager). Je tiens à remercier l'ensemble des membres de cette unité de recherche, et plus particulièrement les doctorants du «pôle Paysage» pour leur accueil et leurs conseils.

*Quelque grand que soit l'avantage,
De Jouir d'un riche héritage
L'industrie et le savoir-faire
Valent mieux que des biens acquis.*

Charles Perrault.

In *Le chat botté*.

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	9
1 Le patrimoine défensif urbain, un objet transversal	11
1.1 Les patrimoines : entre le mot et l'idée	12
1.1.1 patrimoine, monument, héritage	12
1.1.2 La naissance du patrimoine : un processus long	17
1.1.3 Le patrimoine défensif : de sa construction à sa reconnaissance .	22
1.2 Entre polysémie et multiplicité des regards	26
1.2.1 Le patrimoine, une notion carrefour	26
1.2.2 L'approche du géographe	30
1.2.3 L'intérêt des sources et des prises en compte patrimoniales étran- gères	34
1.3 patrimoine défensif et ville : entre emprise spatiale et empreinte territoriale	38
1.3.1 Le patrimoine défensif un héritage singulier	39
1.3.2 D'hier à aujourd'hui, ces murs qui structurent la ville	41
1.3.3 Entre contraintes et aménités	44
Conclusion	48
Bibliographie	49
2 Le patrimoine défensif urbain, des réalités composites	51
2.1 Un phénomène homogène ?	51
2.1.1 De la variété des fonctions à celle des formes ?	51

2.1.2	Des époques d'origine multiples	56
2.1.3	De la prise en compte de la valeur patrimoniale des édifices défensifs à leur protection	62
2.2	Ville et fortifications : quels liens ?	66
2.2.1	Gérer	67
2.2.2	Aménager	70
2.2.3	Utiliser	73
2.3	Une problématique scalaire	77
2.3.1	La définition d'un terrain d'étude : à la fois fin et moyen	77
2.3.2	La ville de taille moyenne : une évidence ?	79
	Conclusion	84
	Bibliographie	85
3	Vers une approche raisonnée du phénomène	87
3.1	Intérêts et débouchés majeurs du sujet	88
3.1.1	Contexte d'émergence et de traitement du sujet	88
3.1.2	Des enjeux contemporains marqués	89
3.1.3	Des premiers constats au traitement du sujet : entre perspectives et questionnements en suspens	91
3.2	Des questionnements évidents, des outils à mettre en place	93
3.2.1	Problématiques et hypothèses de travail envisagées	93
3.2.2	Les données disponibles	95
3.2.3	La mise en place d'indicateurs	98
3.3	Le paysage : notion charnière au cœur de l'approche envisagée	101
3.3.1	Le paysage, une notion qui fait sens	102
3.3.2	Le paysage dans la communication des villes	103
3.3.3	Fortifications et mercatique urbaine : vers une clarifications des liens ville-patrimoine	105
	Conclusion	110
	Bibliographie	111

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	8
Conclusion	113
Bibliographie	115
Table des Figures	121
Glossaire	122

Introduction

La récente inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des fortifications du «Réseau Vauban»¹ pousse à renouveler le regard que l'on porte sur le patrimoine, et plus particulièrement sur les héritages militaires et défensifs.

Plus que tout autre pays, la France, abrite de nombreuses reliques d'un passé bel-liqueux où prévalait le souci de se protéger et de se défendre. C'est surtout les villes qui firent l'objet de fortifications, souvent parce qu'elles pouvaient occuper un emplacement géographique stratégique (site de tête de pont, ville frontière. . .), mais aussi parce qu'elles faisaient figure de haut lieu de développement économique et humain.

Forts, citadelles, portes, murailles sont autant d'éléments que leur gigantisme, leur solidité, leur emprise spatiale et leur prégnance sur la ville semblent avoir protégés des épreuves du temps. L'espace urbain est donc aujourd'hui marqué par la présence de ces éléments issus de préoccupations aujourd'hui souvent désuètes et dépassées.

Cette cohabitation de l'héritage du passé avec les aspirations et réalités du monde contemporain n'est pas sans poser un certain nombre de questionnements. «La ville», «l'Urbanisation», «l'Étalement urbain» sont autant d'éléments perçus et posés comme une menace pour les patrimoines urbains, et plus particulièrement pour ceux qui pendant des décennies ont ceinturé les villes et marqué la limite entre l'*intra* et l'*extra muros* : les fortifications. Ayant perdu tout sens et utilité, ne risquent-elles pas de perdre, aussi leur légitimité, et ainsi de disparaître dans l'oubli puis dans le dédale des villes de demain ?

Une telle préoccupation guide les études et approches qui prennent place autour

¹Inscription intervenue en juillet 2008.

de la thématique du patrimoine fortifié urbain. Ainsi, tantôt considéré par les villes elles-mêmes ou par le monde universitaire sous l'angle de la conservation, de la sanctuarisation, ou éventuellement de la valorisation touristique, ce patrimoine reste trop peu souvent envisagé comme un élément à part entière des territoires dans lesquels il s'inscrit. Sa seule présence dans le tissu urbain cristallise pourtant de nombreuses problématiques autour de questions techniques, mais aussi de la gouvernance ou encore de l'appropriation symbolique que font les villes de cet héritage.

De plus, la relation entre la ville et ses fortifications est l'objet de liens complexes : si les anciennes fortifications constituent pour les cités une opportunité en terme de réserve foncière, de retombées économiques ou encore d'image, leur gigantisme contribue à en faire une contrainte majeure à l'essor des villes.

Il s'agit donc de s'interroger sur les modalités de récupération par les cités de ce patrimoine singulier.

Loin de chercher à réaliser une approche exhaustive et analytique des cas de figure existants, les recherches viseront plutôt une approche globale afin de saisir la complexité du phénomène.

Le mémoire ici proposé est le préalable d'une étude qui sera menée sur le plus long terme dans le cadre d'un travail de thèse. Au travers d'un regard exploratoire, il cherchera à caractériser les modalités selon lesquelles se tisse le lien entre la ville et le patrimoine fortifié qu'elle abrite.

La ville de Besançon, site du «Réseau Vauban» inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, et acteur majeur du classement, servira de base à ces travaux. Elle fournira les premiers éléments de questionnement relatifs à la problématique, et tendra à prouver la légitimité de l'approche et des méthodes envisagées.

Dans un premier temps nous nous attacherons à clarifier les concepts au cœur de notre étude et leurs ambiguïtés, pour ensuite en venir à l'objet de nos recherches : le patrimoine défensif urbain. Finalement, nous nous attacherons à mettre en avant ce qui pourrait constituer les premières modalités conceptuelles et méthodologiques de notre travail de thèse.

Chapitre 1

Le patrimoine défensif urbain, un objet transversal

Avant même de se lancer dans l'étude des liens qui unissent la ville et l'héritage fortifié, liens que nous présumons complexes, il importe de faire un point sur les notions sous tendues par notre étude. Rapidement, en se confrontant à la question des fortifications en milieu urbain, apparaissent des termes tels ceux de «patrimoine», «héritage», «monument», etc. Au fil des lectures, des réflexions ils se sont faits omniprésents et incontournables. D'utilisation courante et relativement commune aujourd'hui, ces mots ne soulèvent pas, au premier abord, de questionnements. Cependant, avant de les ériger d'emblée au rang d'objets de recherche, voire de concepts, il importe de clarifier leur signification, et surtout de présenter l'acceptation de leur sens qui sera admise tout au long du travail.

En tant que géographes, c'est avant tout au patrimoine comme objet territorial et spatial que nous nous intéresserons. Cette approche, une fois encore, est loin de relever de l'évidence. Cette première partie sera donc destinée à légitimer notre approche et à en présenter les principales modalités conceptuelles et théoriques.

1.1 Les patrimoines : entre le mot et l'idée

Dès le début de nos recherches sur les liens unissant la ville à son héritage militaire, la notion de «patrimoine» a émergé à la fois comme un «mot-clé» que nous avons placé d'emblée au cœur de notre étude. Même si le terme de «patrimoine» est abondamment et communément utilisé pour désigner les héritages du passé, il recouvre des réalités plus complexes, qu'il importe avant d'aller plus loin, de clarifier.

1.1.1 patrimoine, monument, héritage

Nos recherches, et plus particulièrement le travail bibliographique que nous nous sommes attachés à mener jusqu'à présent, nous ont fait découvrir à de nombreuses occurrences le terme de «patrimoine», ainsi que d'autres vocables rattachés à son champ lexical, comme ceux de «monument» ou encore d'«héritage». Ces mots d'acceptations très proches dans la langue courante contiennent pourtant des nuances. Leur utilisation abondante a cependant contribué à les éloigner peu à peu de leur signification originelle. Plus qu'un travail de définition, il semble capital d'effectuer, dès le début de notre étude, une «redéfinition» de ces termes, qui la sous-tendront largement.

Le terme de patrimoine, tout d'abord, ou «*ce qui est censé mériter d'être transmis du passé pour trouver une valeur dans le présent*»¹, est véritablement celui qui structure l'ensemble de notre travail. Ce mot galvaudé par des utilisations nombreuses et la multiplicité des regards qu'il suscite, nécessite plus que tout autre un effort de définition et de clarification malgré une étymologie pourtant limpide (Du latin *pater* (le père), le patrimoine est ce dont on hérite de ses prédécesseurs).

Si l'on se réfère à un dictionnaire de langue française², le mot «patrimoine» n'admet pas moins de quatre articles présentant ses différentes nuances. Il est d'abord le «*bien d'héritage qui descend suivant les lois des pères et des mères à leurs enfants*», puis,

¹J.LEVY, M. LUSSAULT, 2006. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 1033 pages.

²D'après le dictionnaire Littré, accessible en ligne (<http://françois.gannaz.free.fr/Littré/accueil.php>)

par extension « *il se dit des trônes, des charges, des prérogatives qui se transmettent héréditairement comme un patrimoine* », il est finalement « *ce qui est considéré comme une propriété patrimoniale* » à l'instar de chaque découverte réalisée dans le domaine des sciences. Dans un dictionnaire de langue courante ³ de type «Larousse», qui contrairement au très classique Littré admet les évolutions récentes du mot, notamment dans ses usages, une nuance supplémentaire apparaît : « *ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe* ». C'est ainsi, d'ailleurs que la plupart de nos contemporains entendent le terme «patrimoine». Cette évolution du sens du mot est liée à la prise en compte et aux actions menées durant le siècle dernier en faveur des patrimoines quels qu'ils soient.

Le 16 novembre 1972, une conférence générale de l'UNESCO met l'accent sur la nécessité de classer les sites naturels ou culturels dits «d'importance pour l'héritage commun de l'humanité». Le patrimoine devient alors un objet en partage entre toutes les nations, et à ce titre un objet à conserver pour les siècles et générations à venir. On peut affirmer que c'est de cette action globale et médiatisée, qu'a émergé, peu à peu, le sens actuel du mot.

Le patrimoine, dans son sens moderne, recouvre donc à la fois cette idée de bien hérité, mais aussi de bien partagé et commun envers lequel les héritiers ont des obligations. Ceci contribue d'ailleurs à l'ériger comme une notion à l'interface entre l'abstrait et le concret. Abstrait, parce qu'il ne désigne pas un objet particulier, et parce que sa définition en tant que tel dépend d'un regard extérieur. Concret, parce que tout objet plus ou moins ancien, plus ou moins prestigieux, est susceptible d'être désigné comme «du patrimoine».

On pressent, dès lors, la difficulté à placer cette notion, qui peine du point de vue de son sens à faire consensus, au cœur de notre étude. Comme le souligne Olivier LAZAROTTI (membre de l'équipe MIT et spécialiste des questions des liens entre le tourisme et le patrimoine) dans une tentative de définition, le patrimoine est « *un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixées sur un objet non contemporain dont est*

³D'après le dictionnaire Littré, accessible en ligne (<http://françois.gannaz.free.fr/Littré/accueil.php>)

décrété collectivement l'importance présente intrinsèque et extrinsèque, qui exige qu'on le transmette et le conserve »⁴. De même, «le patrimoine n'est pas un donné mais un construit ». Le patrimoine étant finalement ce qui est désigné et reconnu comme tel par une communauté, un ensemble de personnes ayant des pratiques, des visées en commun, il importera, tout au long de notre étude de faire preuve de recul.

Lorsque l'on traite de notre thématique de travail : les fortifications dans la ville, on s'aperçoit que c'est au fil des classements, des inscriptions sur des listes, que les fortifications et autres bastions urbains sont peu à peu devenus «patrimoine», alors qu'ils n'étaient avant cela que des bâtiments, occupant l'espace et des fonctions militaires (parfois même tombées en désuétude). Ce qui distingue à présent les fortifications des autres objets urbains, c'est la démarche qui a contribué à les ériger en patrimoine et à leur conférer un statut singulier en vertu duquel on les protège, les étudie ou les valorise.

Un autre exemple reste particulièrement révélateur de cette «construction» de la notion de patrimoine. Si elle a longtemps été cantonnée aux domaines de l'architecture et des beaux-arts, elle a connu une importante évolution au cours des années 1990. Dans les pays anglo-saxons, on voit se développer la mouvance de *material culture*. Ainsi des objets emblématiques et ayant acquis au fil du temps une dimension «mythique» (bancs, carnets, stylos, voitures . . .) deviennent des éléments patrimoniaux, non seulement dignes d'intérêt, mais aussi dignes d'être protégés.

Le renouvellement de la notion de patrimoine semble donc comporter non seulement une extension typologique (du château à la friche industrielle), chronologique (des antiquités, aux objets de design contemporains), mais aussi spatiale et scalaire (du champs de mégalithes aux paysages). Ce constat laisse entrevoir des perspectives intéressantes pour une discipline comme la Géographie, qui entre par l'espace pour étudier la société et ses transformations.

La notion de «monument» semble être celle qui pourra nous permettre de nous départir de celle plus complexe de «patrimoine». Elle aussi abondamment utilisée dans

⁴J. LEVY, M. LUSSAULT. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés. 2003. Paris : Belin, 1033 pages. Page 692.

la littérature pour parler des héritages du passé et, notamment, des ouvrages défensifs urbains qui nous préoccupent plus particulièrement. Le monument, contrairement au patrimoine, revêt un aspect concret (emprise spatiale, localisation, forme, etc.) qui contribue à en faire une référence de choix dans le cadre de recherches. Cependant, la notion est loin d'être simple, et connaît elle aussi ses biais et dérives lexicales. On connaît, au sens figuré, des «monuments vivants» (Goethe, Hugo, Tolstoï, etc.) dont la gloire a d'ailleurs besoin de monuments plus durables qu'eux-mêmes.

De même, s'il semble aisé de désigner le monument parmi d'autres bâtiments, il est cependant dépendant (à l'instar de la notion plus englobante de patrimoine) des regards extérieurs qui lui sont portés, puisque l'édifice «*se transforme en monument dès lors qu'il attire les foules*». Cependant c'est souvent «*une construction, [...] un ouvrage d'architecture ou une sculpture*»⁵ que l'on désigne comme tel se rattachant, avant tout à la matérialité de l'objet, érigé en monument parce qu'il comporte une valeur que n'ont pas les autres objets (ancienneté, prestige, sublime, prouesse technique à l'origine de sa création, etc.). Mais, l'étymologie même du terme (*Monumentum*, de *Monere*, en latin ce qui avertit), nous ramène à la fonction première du monument qui comme le souligne Françoise Choay dans son ouvrage *L'Allégorie du patrimoine* permet de se souvenir⁶, d'«interpeller la mémoire». Les fortifications, objet de notre étude, apparaissent comme des monuments, en tant qu'elles «*désignent dans le tissu urbain une marque particulière, un point de focalisation du regard suscité par des caractéristiques esthétiques, sinon exceptionnelles, du moins singulières*»⁷.

Le monument est ce qui cristallise les préoccupations patrimoniales. Défendre le patrimoine, le protéger, c'est avant tout mettre en œuvre des textes législatifs, des actions garantissant la protection, la valorisation des monuments.

Lors de nos lectures, ou de nos observations, nous avons pu saisir l'intérêt d'élaborer notre réflexion à l'échelle du monument, et ce pour plusieurs raisons :

- C'est à l'échelle du monument que l'on peut mesurer la prise en compte patrimo-

⁵R. KLEISCHMAGER, T. PAQUOT, D. PUMAIN. *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*. 2006. Economica. Paris : Anhropos, 320 pages.

⁶. CHOAY. 1992. *L'Allégorie du patrimoine*. Paris : la couleur des idées, seuil, 276 pages.

⁷R. KLEISCHMAGER, T. PAQUOT, D. PUMAIN. *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*. 2006. Economica. Paris : Anhropos, 320 pages.

niale. Les textes de lois garantissant la protection du patrimoine sont tous tournés vers l'objet monumental par exemple.

- Les bases de données et d'information relatives au patrimoine raisonnent toutes à l'échelle du monument (la base Mérimée, qui recense en France tous les monuments classés en est un excellent exemple).

On saisit ici l'intérêt véritable de la notion de monument, indicateur par excellence de l'état de la prise de conscience patrimoniale et objet matériel dont il est possible de mesurer l'emprise spatiale, d'évaluer la soumission visuelle, ou encore la fréquentation.

Le monument est considéré, souvent, comme «monument historique», c'est qu'il «présente une valeur singulière aux yeux de l'histoire d'une société mais aussi en référence à l'histoire de l'art et à l'art dans cette société»⁸, c'est d'ailleurs, à ce titre, que ces monuments font l'objet de protections particulières, de classements ou autres.

La notion d'héritage, entre elle aussi en jeu, et mérite d'être abordée dans ce point lexical, préalable à nos recherches. La langue anglaise, lorsqu'elle parle du patrimoine utilise ce terme : *héritage*. L'héritage c'est ce qui est transmis, ce qui nous parvient au travers des âges. Affirmer les choses ainsi peut faire figure d'évidence, mais il importe de montrer que de cette valeur d'héritage découle toute la prise en compte moderne des patrimoines.

Si l'on se réfère au dictionnaire Larousse, le terme héritage intègre les nuances de transmission, d'hérédité, d'antériorité, et de manière surprenante, l'héritage est aussi «*Ce qui est laissé par les prédécesseurs et qui est pénible à assumer*». On se rend compte alors que ce terme est très proche dans son sens de celui de «patrimoine» abordé précédemment. C'est en effet la valeur d'héritage contenue dans le patrimoine qui implique des responsabilités envers lui, en tant qu'il a été transmis et nous vient «du passé».

Si lors de nos lectures relatives aux fortifications nous avons eu affaire au terme d'héritage en de nombreuses occurrences, c'est parce que plus que tout autre patrimoine le patrimoine défensif implique ce double aspect de contraintes et d'opportunité pour les territoires auxquels il échoit.

Si ce mot a son importance, et fait lui aussi l'objet d'un point lexical au début de nos

⁸idem page 191

recherches, c'est parce qu'il sous-tend très largement notre travail, mais aussi parce qu'il contribue à faire du «monument», un «monument historique» tel que nous avons pu les définir précédemment. Le critique d'art britannique John RUSKIN a d'ailleurs mis en avant les enjeux cristallisés par la notion d'héritage et une citation de son ouvrage *Les sept lampes de l'architecture*⁹ mérite de clore ce point lexical.

«La plus grande gloire d'un édifice réside en effet ni dans ses pierres, ni dans son or. Sa gloire est toute dans son âge, dans cette sensation profonde d'expression, de vigilance grave, de sympathie mystérieuse, d'approbation même ou de blâme qui pour nous se dégage de ses murs, longuement baignés par les flots rapides de l'humanité. C'est dans leur témoignage durable devant les hommes, dans leur contraste tranquille avec le caractère transitoire de toutes choses, dans la force qui, au milieu de la marche des saisons et du temps, du déclin et de la naissance des dynasties, des modifications de la face de la terre et des bornes de la mer, conserve impérissable la beauté de ses formes sculptées, relie successivement l'un à l'autre les siècles oubliés et constitue en partie l'identité des nations, comme elle en concentre la sympathie ; c'est dans cette patine dorée des ans, qu'il nous faut chercher la vraie lumière, la couleur et le prix de son architecture. Ce n'est que lorsqu'un édifice a revêtu ce caractère, lorsqu'il s'est vu confier la renommée des hommes et qu'il est sanctifié par leurs exploits, lorsque ses murs ont été les témoins de nos souffrances et que ses piliers surgissent des ombres de la mort, que son existence, plus durable ainsi que les objets naturels de ce monde qui l'enveloppent, se voit tout autant que ceux-ci doué de langage et de vie»

1.1.2 La naissance du patrimoine : un processus long

Nous avons pu le voir, la notion même de patrimoine a progressé dans ses différents sens et usages, pour parvenir à l'acceptation que l'on en fait aujourd'hui. Ceci est lié à la manière dont les objets patrimoniaux sont gérés et pris en compte par nos sociétés. L'étude d'une chronologie de la gestion du patrimoine en France montre que des dates

⁹J. RUSKIN. 1987. *Les sept lampes de l'architecture*, Aphorisme 30. Paris : Denoël, 252 pages.

clés et des moments phares sont à l'origine de la maturation et de l'évolution de la notion. Le but n'est pas ici de fournir une chronologie exhaustive de la prise en compte patrimoniale, mais plutôt de montrer comment elle s'est peu à peu structurée et les tournants qu'elle a pu prendre. On peut pour ce faire mettre en avant plusieurs grandes périodes :

- Les prémices ou l'apparition d'une conscience patrimoniale

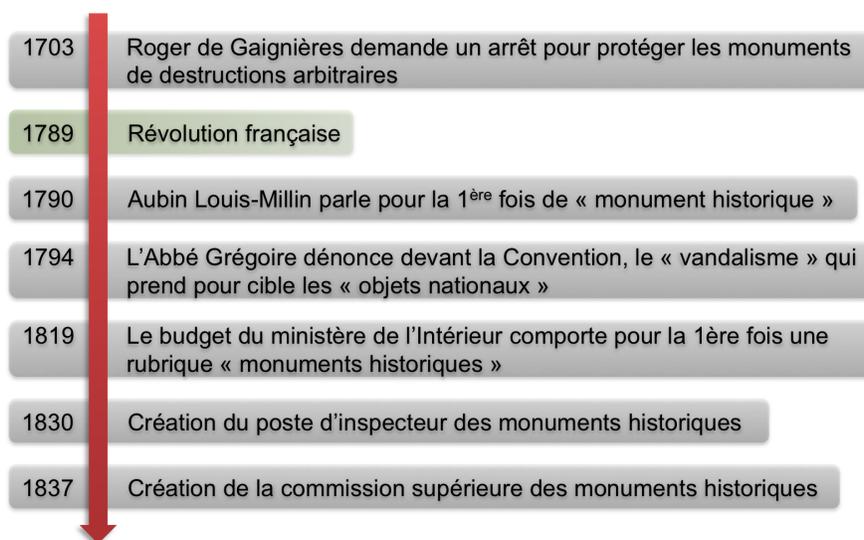


FIG. 1.1 – Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1703 à 1837

Le terme de «patrimoine» est utilisé de longue date dans le registre judiciaire pour désigner un bien hérité à faire fructifier. Cependant sa première apparition dans un sens très proche de celui que nous lui attribuons aujourd'hui, nous la devons à Roger DE GAIGNIERES généalogiste et antiquaire à la cour de Louis XIV, qui demanda au Roi un arrêt du conseil qui défende la destruction de monuments sans l'accord préalable des «personnes intéressées». Mais cette vision des choses ne correspond pas à une véritable demande sociale et reste, pour l'époque, relativement marginale. C'est le déclenchement de la Révolution, qui en France, va engendrer les premiers sursauts de conscience patrimoniale et voir émerger la notion de «monument historique». Le 11 août 1794, l'Abbé Grégoire dénonce avec force devant les membres de la Convention la fièvre destructrice qui prend pour cible les «objets nationaux» en parlant de «vandalisme» : *«le respect public*

doit entourer particulièrement les objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous»¹⁰. Même si on le ressent, les monuments cristallisent plus ici des valeurs et enjeux révolutionnaires que patrimoniaux à proprement parler, l'importance de les préserver est tout de même mise en avant. Cette déclaration reste considérée comme l'acte fondateur des monuments historiques. Elle scelle le début d'un engouement pour les héritages du passé et de l'instigation de mesures en faveur de leur protection. Les premières campagnes d'inventaire verront alors le jour de manière plus ou moins formelle, puis viendra la mise en place du poste d'inspecteur des monuments historiques, afin de «faire connaître l'admirable enchaînement de nos antiquités nationales». Cette époque sera marquée, aussi, par les œuvres et agissements de l'architecte VIOLLET-LE-DUC. A l'origine de nombreuses restaurations, il reste un des principaux théoriciens du domaine, bien que son approche radicale puisse parfois être controversée : «Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »¹¹. Cependant, sa vision des choses a contribué à l'émergence d'une vision du patrimoine globale, car prenant en compte la structure générale de chaque bâtiment plutôt qu'un simple aspect esthétique.

– Le temps des législateurs

Les XIXème et XXème siècles vont être marqués par une fièvre législative relative à la question du patrimoine. La plupart des lois ayant vu le jour durant cette période structurent aujourd'hui encore notre gestion des héritages historiques, mais aussi notre perception individuelle du phénomène. Cette époque est marquée par la conscience de la menace qui pèse sur les héritages du passé : au gré de leur propriétaire, ou des circonstances, ils peuvent être modifiés, transférés, et cela sans laisser aucune trace qui puisse en entretenir le souvenir. Emergent alors les premiers réflexes de sauvegarde, comme le Musée des Monuments Fran-

¹⁰D'après MA. SIRE. 1996. *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*. Paris : découvertes Gallimard, CNMHS, 144 pages, page 13.

¹¹E. VIOLLET-LE-DUC. 1979. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle* - Tome 8. Bruxelles : P. Mardaga, 383 pages.

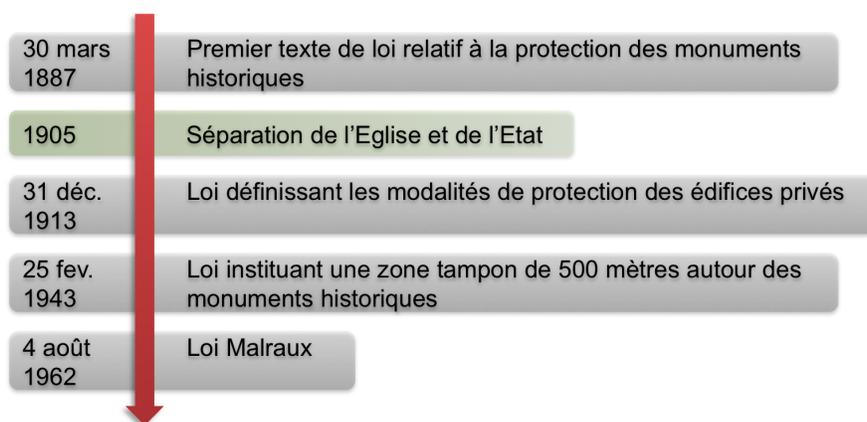


FIG. 1.2 – Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1887 à 1962

çais d'Alexandre Lenoir. Les premiers inventaires, puis les «listes» font aussi leur apparition à cette époque. Mais ce sont les deux lois de 1887 et 1913 qui marquent vraiment le début d'une prise en compte nationale des monuments historiques. Cependant, la dégradation de nombreux édifices anciens continue à cette époque. L'année 1905 qui voit la séparation de l'Eglise et de l'Etat, fait émerger de nouveaux enjeux patrimoniaux. Un soudain engouement pour les monuments religieux naît, et de nombreux classements ont lieu, laissant dans l'ombre, pour un temps, les patrimoines civils. Aujourd'hui encore, les édifices ou objets religieux restent un fleuron de notre patrimoine national (cette année encore c'est ce type d'héritage qui a été le plus largement classé). Mais l'apogée de cette époque a lieu en 1962 avec la promulgation de la loi Malraux le 4 août 1962 : elle permet aux propriétaires d'immeubles anciens, ayant fait l'objet d'une restauration complète et donnés en location, de déduire de leur revenu global le déficit foncier résultant des travaux de restauration. Avec cette défiscalisation, l'ensemble des dépenses nécessaires à la restauration est déductible du revenu global sans plafonnement de leur montant. Le bien doit être loué pendant 6 ans et situé dans une zone rentrant dans le cadre de la loi Malraux. Plus qu'une simple mesure fiscale cette loi contribue à instaurer des secteurs sauvegardés au cœur des villes, et à favoriser la préservation et la restauration de nombreux édifices anciens.

– Vers un patrimoine global : entre nouveautés de la mémoire et l'émergence de

nouveaux enjeux



FIG. 1.3 – Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1964 à 2000

La seconde moitié du XX^{ème} siècle voit apparaître une prise en compte nouvelle du patrimoine et des monuments historiques. On ne se contente plus alors d’agir et de raisonner à l’échelle du monument, mais la prise en compte patrimoniale se veut plus globale et complexifiée. La charte de Venise, approuvée par le II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964 est un traité qui fournit un cadre international pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens. Ce texte affirme que *«les apports valables de toutes les époques de l’édification d’un monument doivent être respectés »*. Un intérêt grandissant pour de nouveaux types de patrimoine va voir le jour. Ainsi, les patrimoines ruraux, urbains (immeubles, rues, etc), des sites industriels, des salles de spectacles vont cristalliser une attention nouvelle. Le classement de monuments comme le tour Eiffel, ou encore le Palais idéal du facteur Cheval montrent la volonté d’intégrer au patrimoine national des objets uniques, révélateurs d’une époque, d’une histoire et d’un savoir-faire. Les actions

menées par l'UNESCO pour classer et inventorier les sites naturels ou culturels d'intérêt mondial vont contribuer à la mise en lumière de l'étonnante diversité qui régit le monde des arts et de l'architecture. De plus en plus de gens vont être sensibilisés à la question d'une bonne gestion du patrimoine, objet à préserver par-dessus tout. Ce sont ensuite des éléments de contexte qui vont contribuer à pousser les communes et les collectivités locales à agir pour leurs patrimoines. La Loi Defferre sur la décentralisation va, en 1983, donner plus de responsabilités aux collectivités territoriales pour gérer leur patrimoine et ainsi encourager le développement local. Plus tard, les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et «Urbanisme et Habitat», même si elles ne traitent pas directement des patrimoines, feront acte relativement aux rénovations de bâti urbain et la mise en valeur du patrimoine rural qu'elles préconisent. L'époque contemporaine reste la preuve que la sensibilité patrimoniale est une notion en perpétuel renouvellement.

1.1.3 Le patrimoine défensif : de sa construction à sa reconnaissance

Comme nous avons pu le voir jusqu'à présent, le patrimoine reste dépendant, pour sa définition en tant que tel d'un regard extérieur. Ce qui contribue d'ailleurs à en faire une notion flottante, relative et très ambiguë.

Un autre constat a émergé lors des lectures et observations que nous avons pu jusqu'à présent réaliser : tout patrimoine à affaire à deux temporalités bien distinctes.

- L'époque de construction du bâtiment, de la création de l'œuvre
- La date de sa reconnaissance en tant que «patrimoine»

Ce sont véritablement ces deux périodes qui marquent les monuments et contribuent à leur donner toute leur singularité et leur spécificité.

Notre étude se proposera d'aborder plus particulièrement les patrimoines défensifs urbains, à l'instar des fortifications de villes par exemple. Ce qui distingue ce type d'héritage des autres, c'est bien d'abord les intentions à l'origine de leur construction, puis les éléments ayant pu motiver leur identification en tant que patrimoine dans un

second temps.

Ce qui régit la construction d'un bâtiment militaire, c'est avant tout des préoccupations stratégiques et défensives. La fortification soit «*l'art et l'action d'organiser au moyen d'ouvrages militaires la défense d'un lieu et donc aussi l'ensemble de ces ouvrages*»¹², est loin de prétendre à une dimension esthétique. Avant tout pratique, et pragmatique, «*visant à utiliser au mieux le terrain naturel et artificiel et à adapter les constructions à l'évolution des menaces*»¹³ le génie militaire cherche l'efficacité et l'optimisation du site qu'il cherche à défendre. Ainsi, la forme, l'emprise spatiale, la taille des ouvrages seront dépendantes de l'usage qu'on leur réserve à terme, et cela quelle que soit l'époque de leur construction. L'architecture militaire défensive est donc plus que toute autre liée à des contextes politico-économiques.

Si le patrimoine militaire doit sa spécificité aux contextes politico-économiques qui régissent sa construction, il est aussi au cœur d'une «mise en patrimoine» commandée par des intentions et regards singuliers portés sur lui au fil du temps.

Une brève attention portée aux monuments historiques classés et inscrits en 2007¹⁴, nous montre que les plus représentés sont d'abord les ouvrages domestiques, viennent ensuite les héritages religieux, puis finalement les édifices militaires (6,3% des structures inscrites et classées en 2007 étaient des édifices ou héritages militaires). Cette troisième place prouve un intérêt important pour ce type de patrimoine.

C'est la lecture d'un petit ouvrage théorique d'histoire de l'art qui a contribué à nous éclairer d'avantage sur les motivations et ambitions pouvant être à l'origine de l'attrait patrimonial exercé par les ouvrages défensifs. Aloïs RIEGL, conservateur au musée autrichien des arts industriels à la fin du XIX^{ème} siècle et théoricien des arts et des monuments est auteur de l'ouvrage *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*¹⁵.

¹²R. KLEISCHMAGER, T. PAQUOT, D. PUMAIN. *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*. 2006. Economica. Paris : Anhropos, 320 pages, page 121.

¹³idem.

¹⁴C.LACROIX. 2009. *Statistiques de la culture, chiffres clés 2009*. Ministère de la culture. Paris : La documentation Française, 227 pages.

¹⁵A. RIEGL. 1984. *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*. Paris : éditions du

Bien que rédigé il y près de deux siècles, ce livre a été un des piliers de notre réflexion, tant l’approche du patrimoine qui y est mise en avant est actuelle et moderne. Largement réservé et d’ailleurs utilisé par des historiens et des historiens de l’Art, et quoique difficile d’accès (néologismes, pensée complexe...) l’œuvre de RIEGL reste une référence incontournable lorsque l’on prétend se pencher sur la question du patrimoine.

Pour Aloïs RIEGL le monument est porteur de valeurs qui à elles seules conditionnent non seulement le regard que l’on peut porter sur lui, mais aussi et surtout le degré auquel on choisit de le conserver, de le protéger.

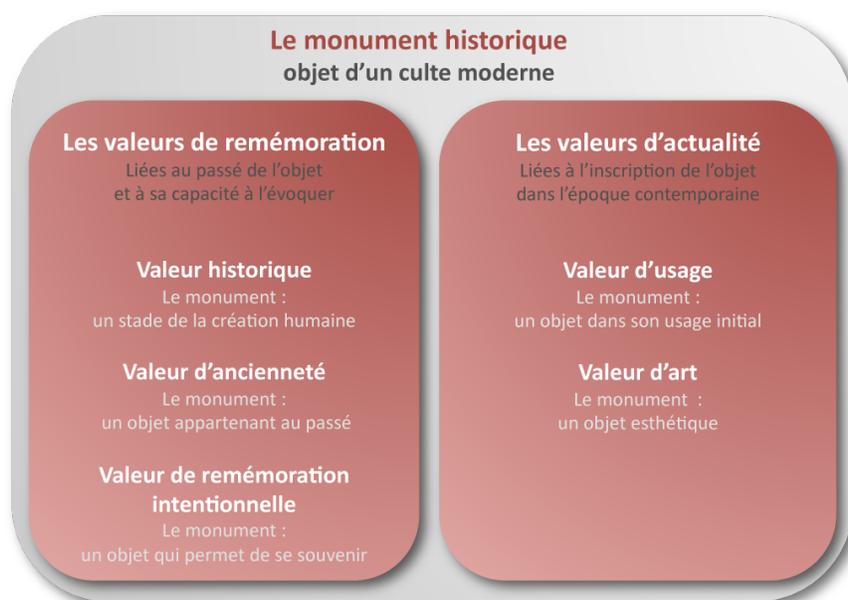


FIG. 1.4 – Résumé schématique de l’œuvre d’Aloïs RIEGL

Ce schéma résume les idées mises en avant par Aloïs RIEGL dans son ouvrage, et surtout la manière dont il articule les différentes valeurs dont le monument historique est porteur. On se rend compte, alors, que le patrimoine militaire ne rassemble pas toutes ces valeurs, mais est emblématique, en revanche, de certaines d’entre elles.

Si l’on apprécie aujourd’hui les fortifications, citadelles et autres ouvrages défensifs et militaires c’est avant tout parce qu’ils sont le vecteur d’une **valeur historique**. L’ouvrage défensif témoigne, notamment de par le génie et les techniques mobilisés lors de sa création d’un stade de la création humaine.

On peut faire remonter la construction des premiers ouvrages défensifs à l'Antiquité, c'est en tout cas cette période qui nous en fournit les vestiges identifiables les plus anciens. C'est à ce titre que la **valeur d'ancienneté** est elle aussi incluse dans l'idée de patrimoine militaire. On conserve et met en valeur le monument historique, parce qu'il est un élément qui date, et qui nous provient d'un passé plus ou moins lointain. C'est d'ailleurs cette valeur d'ancienneté qui contribue à en faire un patrimoine à part entière, de la même manière que d'autres monuments plus classiques (édifices religieux, structures préhistoriques...).

La valeur de remémoration intentionnelle acquiert, elle, son intérêt lorsque l'on envisage le monument militaire comme le témoignage d'un épisode historique (bataille, siège ...) ou que l'on s'efforce de le resituer dans un contexte global (les guerres franco-prussiennes, etc.).

Les valeurs d'actualité que l'on associe, généralement, à la conservation ou à l'engouement contemporain pour un type de monument, sont beaucoup plus relatives en ce qui concerne le patrimoine militaire.

La valeur d'usage sous-tend que l'on apprécie un objet du passé, parce que l'on peut le considérer dans son usage passé aujourd'hui encore. Même si certains bâtiments défensifs conservent leurs fonctions militaires et sont de concert érigés en patrimoine, il n'en est pas de même pour tous les monuments de ce type. Les fortifications, auxquelles nous souhaitons accorder dans notre étude une place particulière en sont un excellent exemple. Elles sont aujourd'hui, en France du moins, tombées en désuétude, elles ne répondent plus à leurs fonctions originelles.

C'est autour d'une vision esthétique que s'établit la **valeur d'art**. Aloïs RIEGL la décline en deux valeurs secondaires : la valeur de nouveauté (l'époque contemporaine accorde au monument de l'intérêt parce qu'il a un aspect «neuf» et n'a pas subi la dégradation du temps), et la valeur d'art relative (les œuvres des générations passées sont appréciées parce qu'elles trouvent un écho dans le «vouloir artistique» moderne). On saisit ici que ces valeurs n'ont pas de véritable pertinence en ce qui concerne les ouvrages défensifs. Ceci s'explique sans doute par le fait que la fortification, comme d'autres ouvrages militaires d'ailleurs, n'inclut pas de valeur esthétique dans sa mise en œuvre.

Les qualités premières de ces ouvrages sont avant tout leur solidité, leur gigantisme, leur emplacement stratégique judicieusement choisi, etc. On peut aujourd'hui admirer ces forteresses pour leur beauté ou leur grandeur, mais, il ne faut pas oublier que cette dimension n'était pas une des préoccupations principales de leurs constructeurs.

Si l'on se réfère aux valeurs établies par Aloïs RIEGL, le patrimoine défensif mobilise donc chez son public et ses différents acteurs un ressenti et un intérêt liés à sa provenance du passé, un passé non seulement «daté», mais aussi qui «a fait date» au travers de grands épisodes de l'Histoire. Cette caractéristique contribue, nous le verrons, à une gestion et à une prise en compte des patrimoines militaires tout à fait originale et singulière.

1.2 Entre polysémie et multiplicité des regards

Le patrimoine, nous avons pu le découvrir lors de la première phase de nos recherches destinée à mettre en place un premier état de l'art, mobilise un grand nombre d'attentions et de regards. S'il est un des objets d'étude privilégiés des historiens et historiens de l'art, il ne laisse pas indifférents les architectes et urbanistes. Mais son approche universitaire au travers des outils et questionnements que peuvent être ceux des sciences humaines existe elle aussi et trouve un écho et une légitimité importante. Nous nous attacherons donc à présenter les travaux existants, ainsi que l'intérêt qu'ils pourront trouver dans notre propre approche : celle du géographe.

1.2.1 Le patrimoine, une notion carrefour

Lorsque nous avons effectué nos premières recherches bibliographiques, nous nous sommes rapidement aperçus que le patrimoine, contrairement à d'autres objets d'étude ou thématiques mobilise des attentions multiples et se place au cœur de domaines d'investigation variés. Ceci contribue d'ailleurs à la richesse et à la variété des sources bibliographiques dont il est l'objet. Fournir un état de l'art exhaustif serait impossible, et n'aurait que peu d'intérêt à ce stade des recherches, encore peu avancé.

Cependant, la plupart du temps alloué aux recherches a jusqu'à présent été destiné à la réalisation d'un travail de recherches bibliographiques. Il semble important de présenter ici les premiers éléments de constat qui ont pu en émerger et de s'appesantir plus longuement et particulièrement sur certaines références.

Nous nous sommes intéressés à la question «du patrimoine» en règle générale, mais aussi plus particulièrement à celle des patrimoines défensifs.

Si de manière attendue, nous nous sommes aperçus que le patrimoine, les monuments, et la mémoire étaient le terrain de prédilection des historiens et historiens de l'art, nous avons constaté que le patrimoine est une notion, au cœur des sciences humaines notamment, largement transdisciplinaire.

Dès les années 1980, qui voient naître, comme nous avons pu le noter plus haut, une véritable «fièvre patrimoniale», paraissent des ouvrages dont le patrimoine est la thématique centrale. Des historiens tels Jean-Pierre BABELON (1986), André CHASTEL (1986) ou encore POULOT (1993), seront parmi les premiers à publier des ouvrages qui aujourd'hui encore font figure de «références», puisqu'ils offrent les premiers éléments de réflexion sur la notion et ses acceptations. Mais, des sociologues, tel BOURDIN¹⁶ (1984), ou encore des économistes comme GUILLAUME¹⁷ (1980) se sont attachés eux aussi à traiter du patrimoine. Cette transdisciplinarité de la notion a largement contribué à l'ériger en objet d'étude véritable et légitime, à l'origine de traitements et d'approches multiples.

La source la plus abondante et la plus proluxe relativement au patrimoine et plus particulièrement au patrimoine militaire reste celle des historiens. Leurs études soutiennent véritablement toutes les autres approches du phénomène. Si les historiens font du monument un de leurs terrains d'étude de prédilection, c'est parce qu'il est, comme nous l'avons déjà dit, le témoignage d'un passé. Au travers de l'étude des bâtiments anciens, l'historien est en mesure de mieux cerner les enjeux d'une époque ou encore les savoir-faire alors en œuvre. Ceci explique l'aspect souvent monographique des études patrimoniales dues à ce domaine universitaire : certaines s'intéressent à un architecte en

¹⁶A. BOURDIN. 1984. *Le patrimoine réinventé*. Paris :PUF, espace et liberté, 240 pages.

¹⁷M. GUILLAUME. 1980. *La politique du patrimoine*. Paris, Gallilée, 196 pages.



FIG. 1.5 – La variété des approches du patrimoine

particulier (dans le cas des fortifications, Vauban est l'objet de très nombreux écrits), d'autres sont plus intéressées par une époque particulière et s'attachent à en décrypter les enjeux.

Ces sources, abondantes, ne manquent pas d'intérêt dans notre étude, elles fournissent une première base de travail riche, intéressante donnant de nombreux éléments de description ou d'analyse des monuments. On déplorera cependant que le regard de l'historien ne se limite souvent qu'au monument lui-même, ou à la période considérée, ne les inscrivant pas toujours dans une approche plus globale et plus complexe.

- Nicolas FAUCHERRE, maître de conférences habilité à diriger des recherches en Histoire et archéologie médiévales à l'université de La Rochelle, est spécialiste de la fortification de la fin du Moyen Age et du Proche-Orient. Il s'est particulièrement intéressé au patrimoine du à Vauban durant ces dernières années. Il s'est aussi beaucoup impliqué dans l'inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'Humanité des sites du Réseau Vauban. Nous lui devons donc de nombreux écrits et ouvrages relativement à la question.

- A l'échelle de la ville de Besançon et de son architecture militaire, une étude fait date parmi les autres. Il s'agit de l'inventaire du patrimoine militaire du Doubs réalisé par Roland BOIS en 1994. Cette étude, très dense, s'attache à inventorier le patrimoine du département (désignation de chaque bâtiment, localisation, description, état de conservation, propriétaire, etc.). Nous avons consulté ce travail et recensé, à l'intérieur, les éléments qui pourraient à terme nous intéresser. Une telle étude a des intérêts multiples, outre le fait d'offrir un inventaire complet, elle permet des comparaisons entre l'état dans lequel l'objet est présenté en 1994 et celui qui est le sien aujourd'hui. Une telle étude ouvre des perspectives de recherche intéressantes.

La seconde source mobilisable lors des recherches est celle des écrits théoriques sur le patrimoine. C'est d'ailleurs au cœur de cette approche que les regards et questionnements se croisent le plus. Ces sources sont celles qui permettent de réfléchir à la manière dont le patrimoine est envisagé, comment il peut faire figure de concept et surtout comment il peut se constituer en objet de recherche. Ce type d'ouvrage a nourri notre réflexion jusqu'à présent, et nous avons déjà pu citer certains d'entre eux précédemment.

- L'ouvrage d'Aloïs RIEGL, offre une véritable réflexion sur la question du patrimoine en général.
- L'étude de Françoise CHOAY ¹⁸, *L'Allégorie du patrimoine*, est elle aussi très riche et fournit des éléments de réflexion très actuels relativement à la question des patrimoines : *«la notion de patrimoine historique désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé : oeuvres et chefs-d'oeuvre des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains. Dans notre société errante, que ne cessent de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, «patrimoine historique» est devenu un des maîtres mots.»*. L'avantage de cette étude est de considérer le patrimoine, à l'échelle du monument, mais

¹⁸F. CHOAY. 1992. *L'Allégorie du patrimoine*. Paris : la couleur des idées, seuil, 276 pages.

aussi de le replacer dans sa dimension sociétale.

Une autre source, elle aussi très riche, est due aux aménageurs et gestionnaires des patrimoines. D'emblée souvent très théoriques et techniques ces ouvrages ne manquent pas d'illustrations et exposent souvent des exemples concrets. Le patrimoine y est placé au cœur d'enjeux spatiaux et territoriaux. Cette approche se situe à l'interface des deux précédentes (l'approche des historiens, l'approche des théoriciens), et nous montre quelle peut-être la prise en compte véritable du patrimoine à l'échelle locale. Les ouvrages inscrits dans cette vision des choses sont d'un grand intérêt pour nous, ils permettent de cerner les acteurs, d'obtenir aussi, souvent des données. Il existe ainsi de nombreux livres, mais aussi une production de documents à l'échelle locale (à l'échelle des villes abritant une fortification par exemple).

La dernière source d'information que nous avons détectée est celle des ouvrages à destination du grand public. Il existe en effet de nombreux documents destinés à combler la curiosité et l'intérêt du grand public relativement à la question du patrimoine. On ne se trouve pas ici face à un type de documents bien défini, mais plutôt face à une kyrielle d'ouvrages, DVD et supports, etc. Le grand avantage de cette source d'information, que nous avons d'ores et déjà commencée à exploiter c'est son abord plutôt aisé, et son grand nombre d'illustrations, souvent. On trouve par exemple beaucoup de «beaux livres» traitant de la question des héritages fortifiés, ou encore des monographies régionales traitant de l'histoire militaire d'une région, etc.

De même, à l'attention du grand public et plus particulièrement des touristes, des brochures ou plaquettes explicatives sont éditées par les villes abritant des fortifications. En plus d'être des sources d'informations souvent riches et intéressantes, ces documents permettent de mesurer à quel degré la ville s'implique dans la valorisation de son patrimoine défensif.

1.2.2 L'approche du géographe

Comme nous avons déjà pu le noter précédemment, les fortifications et autres ouvrages défensifs, sont plus traditionnellement le terrain d'investigation des historiens et

historiens de l'art qui font de ces mégastructures l'objet même de leurs études. Cependant, les géographes sont nombreux à avoir fait preuve d'intérêt pour le patrimoine en général, et plus particulièrement même, pour les héritages défensifs. Dans le dictionnaire de Géographie anglo-saxon *Dictionary of Human Geography*¹⁹, on peut lire «*human geography is concerned with collective notion of heritage, that linked a group to a shared inheritance*».

Cette définition est très révélatrice de l'approche que peuvent avoir les sciences humaines, et la Géographie plus particulièrement encore des patrimoines. C'est en effet l'idée d'un héritage collectif et en partage au sein d'une société qui mobilise des questionnements relatifs à la gestion, à l'aménagement, à l'utilisation ou encore à la valorisation des patrimoines. En ce qui concerne la Géographie et son intérêt pour le patrimoine, nous avons pu découvrir, lors de nos recherches que se sont de grands axes de réflexion qui ont pu guider les différentes thématiques finalement abordées.

Les regards portés par la Géographie sur les héritages défensifs sont multiples et souvent complexes. Le patrimoine n'est pas un objet qui intéresse la Géographie «en soi», mais plutôt parce qu'il est au cœur de problématiques spatiales et territoriales. Comme le souligne Vincent VESCHAMBRE dans son article *patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la Géographie et de sa place dans les sciences sociales*²⁰, «*Par rapport aux historiens, urbanistes, ethnologues, sociologues, les géographes sont à la fois moins précocement investis dans ce champ d'étude et moins visibles, alors que la dimension spatiale de la construction du patrimoine a été soulignée dès les années 1980*».

Dans la première partie de son article, l'auteur s'essaie à l'élaboration d'une chronologie de la prise en compte par les géographes de l'objet patrimoine. Il explique que les premières thèses de Géographie relatives à la question, voient le jour dans les années 1970-1980, en pleine «*effervescence patrimoniale*». La discipline est une des premières à faire émerger la notion de patrimoine dans un sens nouveau, éloigné de celui des juristes,

¹⁹D. GREGORY, R. JOHNSTON, G. PRATT, MJ. WATTS, S. WHATMORE. 2009. *The Dictionary of Human Geography*. Oxford : Willey-Blackwell, 1052 pages.

²⁰V. VESCHAMBRE. 2007. *patrimoine : un objet révélateur des évolutions la Géographie et de sa place dans les sciences sociales*. Les annales de Géographie, N° 656, pages 361-381

gestionnaires et économistes. «*Jusqu'au milieu des années 1980, plus du tiers des thèses soutenues avec «patrimoine» dans le titre sont placées sous le signe de la Géographie*», constat notable qui marque l'intérêt non seulement pionnier, mais aussi prolifique de la discipline à la thématique patrimoniale. Cependant, dans les années 1980-1990, le nombre de thèses soutenues sur le sujet va beaucoup diminuer, et il faudra attendre les années 2000 pour retrouver des chiffres qui témoignent du renouveau de l'engouement pour la thématique.

Outre les chiffres, l'article de Vincent VESCHAMBRE met en avant les modalités d'approche du patrimoine que sont celles de la Géographie. Les éléments de réflexion qu'il fournit nous ont particulièrement intéressés, d'autant plus qu'ils sont venus nourrir notre propre pensée sur le sujet.

Dès les années 1980-1990, les géographes commencent à prendre part activement à des colloques relatifs au patrimoine, mais, ils peinent à y trouver leur légitimité. En 1991, se tient à Lyon un colloque sur le patrimoine, Jean PELLETIER va y faire une communication sur la «réhabilitation et transformation du tissu social». Il ne prononcera pas alors une seule fois le mot «patrimoine» s'appesantissant sur les aspects fonciers liés à l'aménagement des espaces à réhabiliter. En 1995, a lieu le premier colloque de la discipline affichant le terme patrimoine, dans un atelier intitulé «le patrimoine dans les villes de taille moyenne», à Mâcon. Mais, les rapporteurs présents sur place témoigneront du manque d'ancrage de la notion dans la discipline universitaire.

Ce n'est que récemment, au cours des années 2000, que l'approche géographique de la thématique du patrimoine semble avoir trouvé non seulement sa légitimité, mais aussi un écho important auprès des publics.

«*Cet intérêt récent mais manifeste de nombreux géographes pour le patrimoine nous semble révélateur d'évolutions profondes de la discipline. A travers le patrimoine (et les notions qui lui sont associées, mémoire, identités...), les géographes se retrouvent confrontés à la question du sens et de la valeur des lieux*», note Vincent VESCHAMBRE. C'est d'ailleurs cet aspect qui a attisé notre propre intérêt pour la thématique. Une telle approche pousse à considérer l'espace comme le support de nombreuses pratiques symboliques, on se situe alors dans une Géographie aux objets d'études situés à l'articulation

entre le «matériel et l'idéal».

Notre propre travail bibliographique nous a amenés à réaliser une «typologie» des différentes prises en compte patrimoniales existantes au sein de notre discipline.

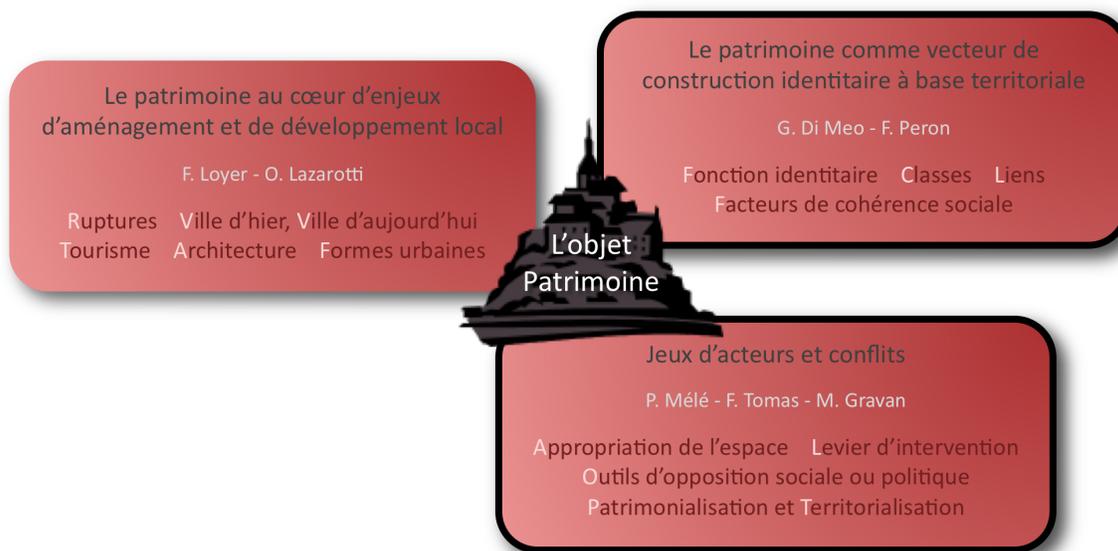


FIG. 1.6 – Etat de l'art

En Géographie, le patrimoine est donc à l'interface entre diverses approches, d'ailleurs fortement révélatrices de la largeur du champ d'investigation de la discipline et de ses nombreuses évolutions épistémologiques.

- patrimoine et développement local
- patrimoine et construction identitaire
- patrimoine et territoire au travers de l'appréhension des jeux d'acteurs et conflits

D'après nous, les apports et la légitimité de l'approche géographique dans l'étude du patrimoine, se situent surtout sur le plan des jeux d'acteurs et sur celui de la construction identitaire.

1.2.3 L'intérêt des sources et des prises en compte patrimoniales étrangères

Notre travail bibliographique nous a amenés à nous pencher sur des sources étrangères, notamment nord-américaines, et à considérer les prises en compte patrimoniales qui peuvent prendre place dans d'autres pays. Nos éléments de réflexion, sources d'information et de données principales provenant jusqu'alors de notre propre pays, et plus particulièrement même de la capitale bisontine, il a été enrichissant d'avoir affaire à d'autres pratiques, à d'autres regards. Nous avons pu, ainsi, établir des éléments de comparaison et nous rendre compte de la spécificité de l'approche européenne du patrimoine, qui diffère en bien des points à celle établie en Amérique du Nord par exemple.

Nous ne prétendons pas ici faire un inventaire, ni même une analyse exhaustive des sources d'information et des types de gestions patrimoniales étrangères, mais nous souhaitons noter les principaux constats et questionnements que leur découverte a engendrés. A ce stade de notre travail, nous n'avons pas pu, encore, explorer vraiment la littérature et la bibliographie étrangères relatives au patrimoine. Internet donne accès à de nombreux articles et références. Il est cependant moins aisé de se procurer des ouvrages plus volumineux et spécialisés. Cependant, nous pressentons dorés et déjà que l'étude d'approches patrimoniales étrangères aura un intérêt véritable et viendra nourrir nos propres réflexions.

Il importe cependant, dès à présent de distinguer deux éléments :

- Les manières de gérer, aménager, utiliser le patrimoine
- La variété des sources d'information et études relatives au patrimoine

Bien qu'intrinsèquement liées, ces deux questions ne recouvrent pas exactement les mêmes réalités concrètes et matérielles. S'il est possible à l'échelle de l'espace et des territoires de mesurer les éléments relatifs à la prise en compte patrimoniale, il faut en revanche effectuer des recherches bibliographiques afin d'estimer la richesses des sources et les différentes partis pris relativement à la question des patrimoines.

Héritée principalement de la Renaissance italienne et de la Révolution française, la

notion de patrimoine, comme nous avons pu le noter précédemment est très «occidentale» voire même européenne. Le regard porté sur le patrimoine est alors singulier et peut être résumé de manière synthétique en quelques points :

- Le patrimoine est un héritage du passé à conserver, voire à sanctuariser.

Dans la «Vieille Europe», le patrimoine est attaché à un sens sacré, qui est du à sa provenance du passé. A ce titre, une fois sa reconnaissance comme patrimoine local, national voire même mondial effectuée, de nombreuses actions sont mises en place pour le conserver. On constate que la plupart d'entre elles visent non seulement à le garder intact dans les mémoires en le rattachant à son passé et en essayant de lui faire conserver son apparence, mais aussi à le garder intègre dans ses aspects matériels. La question des héritages est donc associée à celle des réhabilitations, de la conservation. On admet assez difficilement d'utiliser un patrimoine dans un usage qui n'est pas le sien. Lorsque ceci arrive, l'objet perd tout son intérêt patrimonial, supplanté alors par sa nouvelle fonction.

- La gestion du patrimoine est l'affaire des collectivités ou autres instances compétentes.

La gestion du patrimoine est confiée à celui qui en est le propriétaire (Etat ou propriétaire privé), mais aussi à des instances jugées compétentes. En France, les processus de gouvernance qui se tissent autour des héritages du passé sont particulièrement complexes. Il existe de nombreux acteurs, aux compétences multiples, tous chargés pourtant des mêmes objets. Le grand public ou même les riverains de certains patrimoines sont très peu intéressés à la gestion ou aux entreprises d'aménagement dont ces structures sont l'objet.

- L'objet patrimonial est désigné, choisi, inscrit, hors de ces procédures et cadres il n'a pas d'existence réelle.

Le patrimoine n'existe, dans les cadres nord européens et français plus particulièrement, que parce qu'il est reconnu par un groupe, au travers de lois, de cadres ou encore de pratiques. Ceci annihile pour partie les visions ou perceptions du patrimoine à l'échelle de l'individu. De même, la personne n'a pas de véritable

rôle d'acteur à tenir au sein des questionnements patrimoniaux.

- L'approche «savante» du patrimoine est le champ d'investigation des universitaires ou des spécialistes de la question.

L'approche du patrimoine est en occident largement «érudite». Il faut entendre par là que ce sont surtout des universitaires ou des personnes issues de disciplines s'étant érigées comme spécialistes de la question qui s'y intéressent. On notera cependant que depuis quelques années ces approches ont évolué, de concert avec la progression académique des disciplines qui les sous-tendent. De plus, une part de plus en plus importante est faite à la publication de livres à l'usage du grand public. Mais il semblerait que la question des patrimoines reste une affaire de «spécialistes».

Nous-mêmes, sommes issus de cette culture, le regard que nous portons sur les héritages en général est conditionné par cette vision des choses, qui fait figure, presque, de «filtre» à notre approche. Il nous semble d'autant plus important de prendre en compte d'autres espaces et réalités territoriales pour nous en départir.

Rapidement, lors de la consultation d'articles ou de résumés d'ouvrages en anglais, nous avons été frappés par l'idée générale qui veut que derrière la volonté de mettre en valeur et de conserver certains héritages, certains espaces, ce sont bien des enjeux sociaux et politiques de captation des ressources et d'appropriation d'espaces qui prennent place. Le patrimoine est reconnu, très souvent comme le catalyseur de nombreuses dynamiques socio territoriales et la dimension spatiale de la construction patrimoniale est mise en avant.

Nous n'avons pas pu avoir accès, encore, à un ouvrage qui nous semble pourtant être une approche intéressante des sources étrangères (notamment en langue anglaise), il s'agit du livre *Geography of Heritage*²¹. De publication relativement récente (2000), il semble bien prendre en compte les évolutions de la prise en compte patrimoniale par la discipline, et expliciter les partis pris théoriques au cœur des approches du patrimoine.

²¹G. GRAHAM (et al.). 2000. *A Geography of heritage, power, culture and economy*. London : Arnold, 294 pages

De nombreux articles notent, par exemple, sa pertinence en ce qui concerne l'articulation entre le patrimoine et la construction identitaire et entre le patrimoine et la construction des inégalités sociales (en allant jusqu'à assimiler le patrimoine à un champ de luttes sociales).

Outre l'aspect des sources étrangères que nous pensons rapidement pouvoir intégrer à nos recherches, nous souhaiterions, aussi, nous appesantir plus longuement sur la question des gestions patrimoniales. Ici encore nous avons pu nous rendre compte que les approches sont multiples, et varient beaucoup en fonction des sociétés où elles sont mises en œuvre. Ce constat sous-tend la volonté d'élargir notre approche théorique, de l'enrichir, notamment lors du travail de thèse envisagé.

La gestion du patrimoine Vauban dans la ville canadienne de Québec a particulièrement retenu notre attention. Nous n'avons pas eu le temps encore de débiter une véritable comparaison entre ce site, et la ville de Besançon forte du même type d'héritage. Mais nous pressentons déjà que la ville de Québec bénéficie d'une gestion du patrimoine «nord américaine», l'intégrant dans sa globalité et sa complexité.

De même, nos lectures nous ont amené à nous pencher sur le cas du Japon, où l'on peut clairement définir l'approche patrimoniale comme antagoniste des pratiques qui nous sont familières.

Le géographe Augustin BERQUE s'est particulièrement, nous le savions, intéressé au Japon. L'ouvrage *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne*²² rédigé sous sa direction établit une approche comparative entre les villes françaises et celles du Japon. Certains articles publiés traitent de la question de la gestion du passé et de ses héritages. La plupart d'entre eux notent que le patrimoine culturel est peu préservé, avec une priorité laissée à la modernisation. Paradoxalement le pays reste le théâtre de traditions culturelles très vivantes. Le Japon est un exemple intéressant en ce qu'il oscille entre traditions et modernités, et a donc une interprétation de la question des patrimoines très singulière. Plus qu'un terrain d'étude potentiel, le Japon

²²A. BERQUE (dir.). 1994. *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne*. Paris : études des hautes études en sciences sociales, 595 pages

constitue une source de réflexion conceptuelle riche et importante pour notre approche qu'il s'agira sans doute de ne pas négliger.

De même, il nous semble important de prendre en compte les «disparités locales» liées à la gestion patrimoniale. Nous avons traité jusqu'à présent de l'Europe en la définissant comme un ensemble connaissant des pratiques patrimoniales homogènes, cependant, à l'instar de notre objet d'étude, les patrimoines fortifiés, tous les patrimoines ne font pas l'objet de la même attention selon les lieux. On distingue des nuances entre les pays du Sud et ceux situés plus au Nord, de même à l'intérieur d'un même pays, les regards portés sur le patrimoine ne font pas forcément consensus.

Nous n'avons pas établi ici, véritablement, d'état de l'art des sources étrangères. Il importait seulement de noter leur existence, et de marquer l'intérêt qu'elles ont pu susciter chez nous. Il est évident que, dans la continuité de cette étude vont s'inscrire des recherches bibliographiques plus vastes incluant cette manne d'informations.

1.3 patrimoine défensif et ville : entre emprise spatiale et empreinte territoriale

La relation entre la ville et la guerre se matérialise souvent et assez communément, pour la plupart d'entre nous sous la forme d'images très fortement évocatrices héritées des livres d'Histoire, du cinéma, ou encore des mass médias. Parler de la ville et de la guerre, c'est souvent parler des villes en guerre ou encore des combats dont la ville, place stratégique de premier ordre, est souvent le théâtre. Ainsi des sièges de l'Antiquité, aux bombardements D'Hiroshima ou de Dresde en passant par les combats Moyenâgeux, ville et guerre ne cessent de rappeler des épisodes d'horreur ou de gloire. Mais hors de cette vision des choses qui se contente d'associer la cité au militaire au travers d'épisodes ponctuels, comme par une sorte de fatalisme aveugle, existe un lien pérenne et ancien entre la ville et la société militaire.

Le patrimoine défensif est sans doute l'élément qui illustre le mieux cette présence

constante de la guerre dans la ville. Nous n'avons pas encore, pour l'instant abordé le lien entre ville et fortifications dans ses aspects concrets et sa matérialité, cette partie sera l'occasion de le faire. Si ce lien semble «évident» au vu du gigantisme des structures défensives et de leur inscription dans le tissu urbain, il n'en est pas moins complexe. Entre faux sens et réalités spatiales, cette partie cherchera à clarifier ces liens.

1.3.1 Le patrimoine défensif un héritage singulier

Nous avons jusqu'à présent traité de la question des héritages en général et des processus qui président à l'érection des objets en patrimoine. Nos recherches devraient prendre place à terme autour du patrimoine défensif urbain, patrimoine pressenti particulier de par son emprise territoriale et les processus de gouvernance et de gestion qu'il mobilise. Il nous semble important de ne pas affirmer d'emblée la singularité de cet héritage, mais plutôt de la démontrer.

Si l'on revient à la définition de «patrimoine» dans son acceptation usuelle et générale, on s'aperçoit que la notion sous-tend plusieurs éléments pouvant permettre de caractériser les héritages.

- Les «indicateurs» liés aux fonctions passées de l'objet patrimoine

Les facteurs tels que la **localisation**, la **taille**, la **forme**, l'**emprise spatiale** ou encore l'**aspect esthétique** des monuments sont dus au contexte dont ils sont issus. Un bâtiment religieux, comme une église par exemple, devra son parti pris esthétique plutôt gothique ou roman à ses époques et lieux de constructions. De même sa localisation au cœur des bourgs et villages est due à la fonction à laquelle on la destinait lors de sa construction : fournir un lieu de culte accessible à tous, et visible de loin. C'est d'ailleurs aussi cette fonction qui a conféré à ce type de bâtiments leur taille imposante et leur forme, liées aux pratiques des croyants et aux écritures saintes. Chaque élément aujourd'hui érigé en patrimoine peut répondre de ce type de facteurs déterminants.

- Les «indicateurs» liés au regard contemporain porté sur ces structures

Comme nous avons pu le montrer, le patrimoine est placé à l’interface de nombreux regards, mais semble cristalliser un souci commun et universellement partagé : celui de sa transmission et de sa conservation pour les générations à venir. Cette préoccupation engendre des processus de gouvernance autour des structures patrimoniales, la mise en place de processus de gestion et de choix de modes d’actions. Nous estimons que le degré de prise en compte patrimoniale peut varier selon les édifices, tous ne seront pas considérés de la même manière et ne mobiliseront pas les mêmes matériaux et outils.

L’ensemble de ces «indicateurs» peut permettre d’estimer la différence et la singularité des patrimoines, et plus particulièrement celles du patrimoine défensif à l’instar des fortifications.

	Structure	Localisation	Période de construction	Taille	Emprise spatiale	Aspect	Gouvernance
Caractéristiques du Patrimoine	Forme et aspect général du monument	Emplacement privilégié du type de patrimoine considéré	Période et éléments de contexte historique dont le monument est issu	Estimation de la taille du monument et du degré scalaire dans lequel il s’inscrit	Inscription de l’élément patrimonial au sein du territoire et de l’espace qui l’abritent	Aspect esthétique général de l’objet, courants et intentions à l’origine de sa création	Processus de gestion qui prennent place autour du patrimoine
Caractéristiques des ouvrages défensifs urbains	Éléments minéraux, massifs	Localisés en fonction d’enjeux stratégiques, autour et dans les villes jugées comme des points stratégiques	Issus d’époques cristallisant des enjeux et préoccupations défensives	Éléments de l’ordre du gigantisme architectural	Éléments structurant des villes, la ceinturant (fortification), la jalonnant (bastions), la dominant (citadelles), etc.	Souci de l’esthétique inexistant lors de la construction, souci de « donner à voir et à tirer »	Procédés de gouvernance complexes dus au tournant marqué lors du passage de la structure militaire au bâtiment civil

FIG. 1.7 – Patrimoines défensifs urbains

En ce qui concerne le patrimoine militaire, on s’aperçoit qu’il recouvre des réalités singulières. Les aspects les plus marquants restent sans doute ceux liés à son gigantisme et à l’absence totale de préoccupations esthétiques lors de sa construction. De même, les structures défensives sont marquées dans leur prise en compte patrimoniale par un tournant majeur : le passage de l’usage militaire à celui de bâtiment civil aux fonctions défensives désormais caduques.

Ce constat va nous permettre de montrer comment les villes récupèrent cet héritage et composent avec ses particularités. Comment le valorisent-elles ? Le perçoivent-elles plutôt comme une charge ou le mettent-elles en valeur en tant qu'opportunité territoriale ?

1.3.2 D'hier à aujourd'hui, ces murs qui structurent la ville

Leur taille et leur inscription au cœur même du tissu urbain ont souvent préservé les patrimoines défensifs de la destruction. On note ici, presque, un paradoxe. A l'heure où l'on parle d'«étalement urbain» de «croissance des villes», et où l'on parle de conserver les patrimoines afin de leur éviter de disparaître, les murs qui ceinturent les centres anciens des agglomérations ou encore les bastions qui les jalonnent marquent les territoires et paysages urbains et semblent avoir échappés à l'«urbanisation» et à ses dangers.

Nous pensons que la survivance des ces structures est due à plusieurs facteurs conjugués :

- Leur taille et leur gigantisme qui leur ont permis d'échapper aux ravages du temps. Contrairement à d'autres éléments patrimoniaux analysables et assimilables à l'échelle du bâtiment ou de la rue (église, héritage domestique, etc.), les héritages défensifs et fortifiés font véritablement figure de mégastructures. Placés au cœur des villes, ils sont «incontournables» dans tous les sens que peut recouvrir le terme. Leur taille et leur implantation en font presque des éléments de la topographie des lieux. La Citadelle de Besançon en est un excellent exemple, mais les tours bastionnées présentes au cœur de la capitale franc comtoise, qui ne sont pourtant que des apophyses du système défensif, sont un bon exemple aussi de l'aspect massif que peut revêtir l'ancien système fortifié. Aujourd'hui au cœur de la ville ces bâtiments marquent l'espace par leur présence, et nous le pressentons influent sur le fonctionnement de la cité (aménagement, circulation, etc.).
- Leur vocation militaire ancienne est souvent, récemment tombée en désuétude. Les édifices militaires, contrairement à d'autres monuments et bâtiments sont

d'abord la propriété du service des armées. Beaucoup d'ouvrages défensifs répondent encore en France à ce cas de figure et à ce mode de gestion. Cependant, au cœur des villes, de nombreuses infrastructures de l'armée ont perdu leur sens initial, et les bâtiments alors inoccupés sont abandonnés. Ils peuvent servir, parfois d'annexes ou de dépôt au service des armées, mais, le plus souvent leur gestion échoit aux cités qui les abritent.

– Leur participation à la structure et au fonctionnement de la ville

Cette caractéristique des patrimoines militaires reste d'après-nous celle qui leur a vraiment assuré la pérennité dans le temps et a permis leur survivance, souvent, dans leur état initial. Il s'avère que de par leur taille et leur gigantisme, les structures défensives font figure d'élément structurant de la ville, on les retrouve dans l'espace et les paysages des cités concernées. De plus, elles marquent aussi l'espace d'un point de vue plus socio-économique. Cette affirmation, qui a d'abord été une hypothèse de notre part, a été nourrie par les constats effectués dans la ville de Besançon.

L'exemple de la ville de Besançon est révélateur, on voit qu'au fil des époques et des contextes politiques, la ville se dote de nouveaux éléments de fortifications qui évoluent au fil du temps. Tous exploitent très largement le site défensif naturel qu'est la boucle fermée par le Mont Saint Etienne (où trône aujourd'hui la Citadelle). C'est le vingtième siècle qui marque véritablement la fin des fortifications dans la capitale franc comtoise. Suite à la seconde guerre mondiale et à l'occupation allemande la cité avait subi quelques dommages. Plusieurs lois datant du XIX^{ème} siècle autorisent le déclassement des fortifications de la boucle, mais, il faut attendre 1928 pour qu'un plan d'aménagement soit élaboré, plan qui soulève l'opposition des défenseurs des vieilles murailles. Passant outre, en 1933, Charles SIFFERT, maire de l'époque fait démolir de nombreux éléments des fortifications (demi-lune et porte d'arènes ainsi que le bastion de Charmont). Dès 1945, la politique de défense fait perdre à Besançon son rôle de place forte sur la frontière Est, les autorités militaires abandonnent donc la majeure partie des emprises subsistant dans la «boucle», ainsi que la plupart des ouvrages de

la ceinture fortifiée, des casernes et des forts de la périphérie. La porte de Battant est démolie en 1956 pour les nécessités de la circulation. En 1959 la ville rachète la citadelle à l'armée qui n'en a plus l'utilité afin de la transformer en lieu de mémoire de culture et de tourisme. Les anciens forts de la cité sont cédés par l'armée à la ville et au Département et deviennent des bâtiments à vocation culturelle ou administrative. Les ouvrages appartenant à la ceinture fortifiée de Besançon sont cédés aux communes avoisinantes à partir de 1962. Aujourd'hui, l'armée ne possède plus que les forts de Montfaucon et des Montboucons.

La ville possède donc les héritages fortifiés situés en son sein même. C'est d'ailleurs là, que l'on peut trouver un exemple excellent de «mur» structurant la ville de sa construction jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit du glacis situé aujourd'hui en aval de la gare Viotte. D'un point de vue défensif, *«le glacis correspond à un ouvrage avancé. Il raccorde la crête du chemin couvert au terrain extérieur. Il se présente en pente assez douce pour que son plan passe en dessous de la crête du parapet afin que les défenseurs puissent l'apercevoir complètement et le battre de leurs feux. Vu de la campagne, il masque les chemins couverts et l'escarpe; en profondeur il peut être plus ou moins étendu»*²³. Il s'agit donc d'un ouvrage d'ampleur censé masquer les structures défensives à la vue de l'ennemi. D'aspect massif, cet ouvrage a résisté aux épreuves du temps. Naguère élément principal de la stratégie défensive de la ville, il est aujourd'hui un des éléments qui la structure.

Comme il est possible de le voir sur cette image, le glacis et les fortifications du Bastion Battant structurent l'espace urbain contemporain. Ils marquent la différence entre le centre-ville et les quartiers périphériques et font figure d'espaces verts. De plus, on peut constater que de nombreuses fonctions urbaines prennent place autour d'eux (circulation, parking, carrefour, ...)

²³G. LE HALLE. 2002. *Précis de la fortification*. Louviers : Ysec Editions, 192 pages.

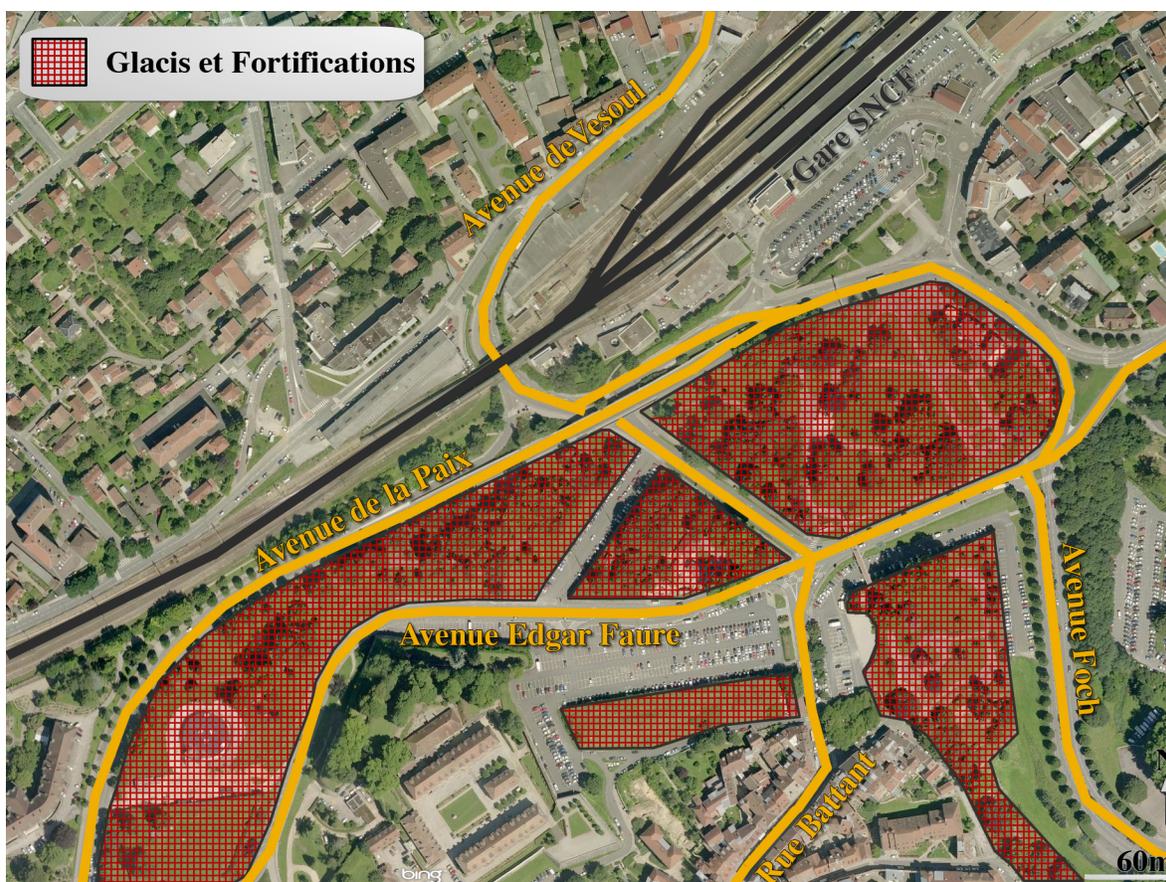


FIG. 1.8 – Glacis et fortifications, d'après *Bing*, MicroSoft, 2008

1.3.3 Entre contraintes et aménités

Nous avons jusqu'à présent réfléchi au rôle du patrimoine en tant qu'élément structurant de la ville, notamment d'un point de vue spatial et territorial. Mais les recherches et constats que nous avons effectués jusqu'à présent nous ont amenés, aussi, à considérer les liens qui unissent la ville à son patrimoine fortifié, c'est d'ailleurs au niveau de ces liens que nous aimerions, à terme, positionner nos recherches.

La récente inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de certains des sites fortifiés par Vauban, contribue à considérer ces héritages défensifs comme une véritable opportunité pour les villes qui les abritent (perspective du tourisme, d'un développement économique lié à cet héritage, possibilité de s'attacher une image de choix, etc.). Mais, une réflexion poussée plus avant révèle aussi la contrainte que peut constituer ce patrimoine. S'il est, par exemple, une réserve de foncier importante au cœur de la

ville, l'héritage défensif est aussi très consommateur d'espace. De même, si la ville peut s'associer à l'image dégagée par son patrimoine militaire en le plaçant au cœur de ces stratégies de communication, elle peut aussi peiner à s'en départir lors d'opérations d'aménagement d'ampleur.

Le patrimoine défensif, sans doute plus que tout autre, se situe à cette perpétuelle charnière entre opportunité et charge.

Plutôt que d'illustrer cet état de fait en nous attachant à étudier des aspects multiples de la question (aménagement, économie...), nous préférons utiliser un exemple tout à fait révélateur des ambivalences constantes qui caractérisent les héritages défensifs : le tourisme.

Dernièrement, en couverture de son journal mensuel d'information, la ville de Besançon affichait « *Toursime : Besançon prête à accueillir le monde* »²⁴, en notant « *Il y a un an, les fortifications de Vauban rejoignaient la prestigieuse liste des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un précieux sésame, synonyme d'augmentation de la notoriété de la ville et d'intérêt pour les touristes. Comment répondre à ces nouveaux enjeux ?* ».

Avant son classement, déjà, la Citadelle accueillait 275 000 visiteurs par an. D'autres cités inscrites au même titre que l'édifice au patrimoine mondial de l'UNESCO notent une augmentation de la fréquentation touristique de 20 à 25%, ou même « *Il faut savoir que le Canal du Midi a vu sa fréquentation touristique augmenter de 30% l'année qui a suivi son classement au patrimoine mondial* »²⁵.

Or derrière l'exploitation touristique des sites défensifs se cache un paradoxe de taille : il est difficile d'accueillir des visiteurs dans des bastions construits pour être isolés et inaccessibles.

A Besançon, ce problème se pose de manière très claire en ce qui concerne la Citadelle. L'édifice situé au sommet du Mont saint Etienne abrite aujourd'hui un muséum d'histoire naturelle sous forme de jardin zoologique et de musées thématiques, le musée

²⁴MAIRIE DE BESANCON. Juin 2009. *Tourisme, Besançon prête à accueillir le monde*. Besançon Votre ville (BVV), n°336, pages 24 à 26

²⁵Selon A. RAFESTHAIN, président de la région centre, souhaitant inscrire les paysages du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

de la résistance et de la déportation, le musée Comtois. De même sur le site plusieurs activités sont proposées comme le circuit des remparts. Aujourd’hui les moyens d’accéder au bastion transformé en site culturel sont limités :

- Un accès en voiture jusqu’aux parkings situés aux abords immédiats du monument
Il faut cependant noter que les parkings ne disposent que de très peu de places. Ceci peut éventuellement décourager les visiteurs qui las de chercher une place peuvent renoncer à la découverte du site. De plus l’accès à la Citadelle en voiture est relativement délicat (rues étroites, circulation dans le centre historique de la ville, etc.) et peut l’être encore plus en période de grande affluence.



FIG. 1.9 – Plan d’accès à la Citadelle de Besançon, d’après le site Internet de la Citadelle

- Un accès en «petit train touristique», au départ des parkings de Rivotte
Géré par un prestataire privé qui a d’ailleurs cessé son activité provisoirement suite à un accident récent.

- Un accès en bus de ville organisé durant la période estivale.

Pour faire face à l'afflux de visiteurs, il est possible de se garer au parking Chamars qui fait office de parking relais, et des navettes gratuites montent jusqu'à l'entrée de la Citadelle.

La question de l'accès au site de la Citadelle est donc relativement délicat, alors que le monument est présenté tel, et se trouve être, une véritable manne touristique pour la ville. Améliorer l'accès à l'œuvre de Vauban et à la Citadelle en particulier est un des projets de la municipalité.

Ces préoccupations sont tout à fait révélatrices de la prise en compte difficile par les villes des héritages fortifiés : à la fois formidables opportunités sur de nombreux plans (image, tourisme, attractivité...), et contrainte majeure sur d'autres plans (aménagement, gestion des réserves foncières...).

Conclusion

Ce premier chapitre a permis de faire le point sur la notion de patrimoine, notion qui, nous l'avons vu, recouvre des sens et acceptations multiples liées à ses prises en compte et modes de gestion qui le sont tout autant. Même si le patrimoine sera placé au cœur de notre étude en tant que concept et objet de recherche nous souhaitons nous départir de ce terme galvaudé pour nous concentrer plus précisément sur les héritages défensifs urbains, qui recouvrent une véritable réalité spatiale et territoriale. Ceci sera d'autant plus intéressant que, nous l'avons montré, le patrimoine défensif et la ville entretiennent de véritables liens, à la fois multiples et complexes.

Au même titre que tout autre héritage du passé, les fortifications et leurs apophyses sont autant d'éléments avec lesquels les villes doivent composer aujourd'hui. Cependant de par son gigantisme, son emprise spatiale et les outils de gestion qu'il mobilise, le patrimoine militaire reste un héritage singulier.

Il importe dorénavant d'aller plus loin afin de cerner quelles réalités recouvre la question de patrimoine défensif urbain. Comment le phénomène se présente-t-il ? Quels liens concrets unissent la ville à ses fortifications ? Comment se matérialisent-ils ? Quelles échelles d'analyse sont pertinentes ?

Bibliographie

- [1] A. BERQUE (dir.). 1994. La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne. Paris : études des hautes études en sciences sociales, 595 pages.
- [2] A. BOURDIN. 1984. Le patrimoine réinventé. Paris : PUF, espace et liberté, 240 pages.
- [3] F. CHOAY. 1992. L'Allégorie du patrimoine. Paris : la couleur des idées, seuil, 276 pages.
- [4] G. GRAHAM (et al.). 2000. A Geography of heritage, power, culture and economy. London : Arnold, 294 pages.
- [5] M. GUILLAUME. 1980. La politique du patrimoine. Paris, Gallilée, 196 pages.
- [6] C.LACROIX. 2009. Statistiques de la culture, chiffres clés 2009. Ministère de la culture. Paris : La documentation Française, 227 pages.
- [7] G. LE HALLE. 2002. Précis de la fortification. Louviers : Ysec Editions, 192 pages.
- [8] A. RIEGL. 1984. Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse. Paris : éditions du Seuil, 122 pages.
- [9] J. RUSKIN. 1987. Les sept lampes de l'architecture, Aphorisme 30. Paris : Denoël, 252 pages.
- [10] MA. SIRE. 1996. La France du patrimoine, les choix de la mémoire. Paris : découvertes Gallimard, CNMHS, 144 pages.
- [11] E. VIOLLET-LE-DUC. 1979. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle - Tome 8. Bruxelles : P. Mardaga, 383 pages.

Dictionnaire de Géographie

- [12] R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY. 2009. Les mots de la Géographie, dictionnaire critique. Paris : la documentation française, 519 pages, page 338.
- [13] D. GREGORY, R. JOHNSTON, G. PRATT, MJ. WATTS, S. WHATMORE. 2009. The Dictionary of Human Geography. Oxford : Willey-Blackwell, 1052 pages.
- [14] R. KLEISCHMAGER, T. PAQUOT, D. PUMAIN. Dictionnaire de la ville et de l'urbain. 2006. Economica. Paris : Anhropos, 320 pages.
- [15] J.LEVY, M. LUSSAULT, 2006. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin, 1033 pages

Articles de périodiques

- [16] MAIRIE DE BESANCON. Juin 2009. Tourisme, Besançon prête à accueillir le monde. Besançon Votre ville (BVV), n°336, pages 24 à 26.
- [17] V. VESCHAMBRE. 2007. patrimoine : un objet révélateur des évolutions la Géographie et de sa place dans les sciences sociales. Les annales de Géographie, N° 656, pages 361-381.

Brochures touristiques

- [18] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Septembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, les repères du temps.
- [19] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Décembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, répertoire des ouvrages de l'enceinte urbaine.

Chapitre 2

Le patrimoine défensif urbain, des réalités composites

2.1 Un phénomène homogène ?

Nous avons jusqu'à présent utilisé le terme de «patrimoine défensif» pour caractériser la notion au cœur de notre sujet. Il s'avère que sous son apparente homogénéité, le phénomène de défenses urbaines masque une complexité et une multiplicité des formes véritables. Il suffit de se pencher rapidement sur des exemples de villes fortes bien connues pour se rendre compte de cela : qu'ont en commun les villes de Besançon et de Carcassonne ?

Dans le cadre d'une étude comme la notre, doit-on les prendre en compte de la même manière ? Il s'agira de réfléchir à l'apport de la multiplicité des formes et à la manière de le gérer au mieux.

2.1.1 De la variété des fonctions à celle des formes ?

Plus que tout autre, le patrimoine défensif est lié à des objectifs d'efficacité en ce qui concerne la défense des sites qu'il cherche à protéger. Il veut optimiser les potentialités défensives naturelles de chaque site, mais aussi à effacer ou à amoindrir leurs vulnérabilités.

En ce qui concerne Besançon, dans la Guerre des Gaules Jules César notait déjà : «Après trois jours de marche, on lui apprit qu'Arioviste, avec toutes ses forces, se dirigeait vers Vesontio, la ville la plus importante des Séquanes, pour s'en emparer, et qu'il était déjà à trois jours des frontières de son royaume. César pensa qu'il fallait tout faire pour éviter que la place ne fût prise. En effet, elle possédait en très grande abondance tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre ; de plus, sa position naturelle la rendait si forte qu'elle offrait de grandes facilités pour faire durer les hostilités : le Doubs entoure presque la ville entière d'un cercle qu'on dirait tracé au compas ; l'espace que la rivière laisse libre ne mesure pas plus de seize cents pieds, et une montagne élevée le ferme si complètement que la rivière en baigne la base des deux côtés. Un mur qui fait le tour de cette montagne la transforme en citadelle et la joint à la ville. César se dirige vers cette place à marches forcées de jour et de nuit ; il s'en empare et y met garnison»¹. Outre le site défensif exceptionnel que constitue la ville, on note sa position de carrefour qui a contribué à en faire une cité fortifiée au fil du temps. Idéalement positionnée entre les régions rhénane et rhodanienne et entre l'Italie du nord et la Seine, la ville a rapidement revêtu un rôle stratégique.

Nous nous sommes jusqu'à présent plutôt penchés sur la question des fortifications de ville, objet que nous aimerions placer au cœur de recherches plus poussées. Elles ne sont en fait qu'un élément du système défensif composé d'autres éléments qui font figure d'apophyses des murailles de la ville. Il importe dès à présent de faire le point sur cette variété des ouvrages défensifs, et ce pour deux raisons principales :

- Faire le point sur les éléments que notre étude pourrait ou non prendre en compte
Nos premières observations nous ont permis de nous apercevoir de l'étonnante variété des formes des bâtiments militaires présents à Besançon. Ceci est dû à leurs fonctions propres.
- Réaliser un point lexical.

Durant le travail bibliographique réalisé jusqu'à présent, nous avons éprouvé de

¹J. CESAR. 1924. *La Guerre des Gaules*. Paris : Les Belles Lettres, coll. Collection des universités de France, 1924, chap. 38, livre I, p. 54.

nombreuses difficultés face au vocabulaire spécifique du milieu militaire et plus particulièrement de l'architecture défensive.

Dans la classification faite par le ministère de la culture relativement aux monuments historiques classés, on compte plus de soixante types d'ouvrages militaires. Une typologie est établie et se structure ainsi :

- Ensemble militaire : base aérienne, ceinture de forts, enceinte de ville, place forte, polygone de tir
- Edifice militaire : camp, château, citadelle, édifices logistiques
- Ouvrage militaire : batterie, enceinte, motte, batterie, poste de guet
- Edicule militaire : bastion, porte
- Partie d'édifice militaire : mess

Cette classification se base sur des critères scalaires prenant en compte la taille des bâtiments et leur emprise spatiale : l'ensemble militaire couvre de grands espaces et peut se composer de plusieurs ouvrages, l'édifice militaire, lui aussi de taille importante ne se compose que d'un corps de bâtiments, l'ouvrage militaire est une structure défensive isolée de taille moindre, et l'édicule et l'édifice militaire sont des parties de bâtiments.

Les édifices composant l'enceinte de la ville ainsi que ses apophyses sont aussi caractérisées par des fonctions qui conditionnent leur forme, leur emplacement et leur emprise spatiale, ainsi que leur impact au sein du tissu urbain contemporain.

– L'Observation

L'observation est une des fonctions premières de tous les sites défensifs, et plus particulièrement encore de ceux construits autour des villes. L'ensemble des stratégies militaires est en effet bâti sur les notions de «défilement», de «masque», et la structure optimale est celle qui donne au mieux à voir et à tirer. Ainsi, de nombreux ouvrages sont destinés à la fonction d'observation. Leurs formes sont aussi variées que les distances vers lesquelles le regard cherche à se porter. A Besançon avoisinent donc de nombreux types d'édifice dévolus à cette fonction, ils peuvent être isolés, ou faire partie à part entière d'un ensemble fortifié (comme l'enceinte de Vauban par exemple).

– La défense de la place

D'autres édifices qui composent le système défensif sont dévoués à enserrer la ville. Il s'agit alors de murailles, de portes, et des éléments défensifs qui y sont directement rattachés. Les vestiges de fortifications que l'on trouve aujourd'hui sont dus à l'œuvre de Vauban, mais ne datent pas tous de cette époque, puisque l'arpenteur du roi s'est servi d'anciens éléments défensifs pour développer et appuyer son propre ouvrage.

– La gestion, le commandement

Les places fortes rassemblent aussi de nombreux éléments servant à la gestion et au commandement des troupes. Il faut en effet assurer la vie des soldats en garnison dans la place défensive, leur logement, leur entretien aussi. De même, les places défensives, à l'instar de Besançon, sont souvent des lieux privilégiés de commandement, puisque leur emplacement et leur construction répondent à de véritables enjeux stratégiques. On trouve donc, aussi, des bâtiments destinés à cette fonction.

Notre souhait premier aurait été de réaliser une typologie des sites défensifs présents au sein de l'agglomération, en se basant sur les fonctions occupées par chacun d'eux. Notre hypothèse était alors que l'usage du bâtiment conditionnait non seulement sa forme, mais aussi son emplacement et son empreinte spatiale. Or, il est très difficile d'affubler à un ouvrage une fonction principale, les fortifications étant par nature une structure à la fois complète et complexe. Les éléments ne trouvent leur sens que considérés ensemble. C'est d'ailleurs comme cela que nous les aborderons au sein de nos recherches comme une entité, un système complexe à forte empreinte spatiale.

Ainsi, nous nous proposons de faire un inventaire rapide des héritages fortifiés présents dans la ville, en notant l'intérêt que pourrait revêtir leur approche et leur prise en compte au sein de nos recherches.

Outre les éléments présentés, qui nous le voyons, peuvent être à l'origine de questionnements dans notre approche (en tant qu'ils ont des implications territoriales et

Éléments de l'architecture défensive	Description	Intérêt pour notre approche
La Citadelle de Vauban 	Située sur le mont St Etienne Achevée en 1711 D'aspect massif (elle surplombe la ville et abrite des activités culturelles)	Structure majeure de la stratégie défensive de la ville Au cœur de la stratégie touristique de la ville et de sa communication
Les tours bastionnées 	Tour pentagonale ayant pour fonction d'éviter les projectiles, de tirer et d'observer En saillie sur les murailles	Édifices massifs, aujourd'hui disséminés dans le tissu du centre ville
Les portes 	Ouvrages permettant de pénétrer dans la ville jusqu'au début du XX ^{ème} siècle, elles étaient en fonction à Besançon Datent d'époques différentes	Ont fait l'objet de prises en comptes variées au fil du temps, entre destruction et valorisation
Les remparts et glacis 	Espaces destinés à masquer la fortification et à gêner l'accès des ennemis	Éléments consommateurs d'espace A l'origine de politiques d'aménagement multiples Objets de nombreuses propositions
Les forts 	Datant d'époques différentes Situés hors du centre historique de la ville Tous ne sont pas la propriété de la ville	Éléments situés hors du centre ville, difficiles à utiliser, à valoriser Parfois délaissés, mais au cœur de volontés ambiguës et complexes entre abandon et revalorisation

FIG. 2.1 – Eléments de l'architecture défensive

spatiales fortes au sein de la ville), la cité abrite d'autres ouvrages à vocation militaire. C'est le cas par exemple des casernes. Besançon reste aujourd'hui encore une ville de garnison, et de nombreux bâtiments appartenant aux armées occupent encore leurs fonctions. C'est le cas de la caserne Ruty. La caserne Ruty est la construction la plus vaste de Besançon. Elle se compose aujourd'hui de quatre grands pavillons qui bornent une vaste cour servant de place d'armes. Bien que répertoriée aux monuments historiques en 1964 elle abrite toujours des régiments.

S'il ne fait aucun doute que les fortifications et leurs apophyses pourraient être au cœur de notre étude tant leur récupération, leur gestion et leur utilisation par les villes soulèvent des questionnements complexes et riches, il n'en est pas tout à fait de même pour les bâtiments qui répondent aujourd'hui encore à un usage militaire. Au contraire des fortifications qui échoient à la ville qui doit alors gérer leur récupération, elles ont

encore une fonction propre avérée. Malgré leur forte prégnance sur l'espace et le foncier urbain, la ville n'a qu'un droit de regard assez faible en ce qui concerne leur gestion et leur utilisation.

Notre réflexion s'est aussi portée sur l'intérêt revêtu par les structures et villes fortifiées dont Carcassonne, le château du Haut-Koenigsburg ou encore les bastides du sud ouest sont des exemples de choix. Ces cités sont bel et bien des structures défensives, enserrées de murailles ou du moins de dispositifs défensifs. Faut-il ou non les prendre en compte dans notre étude ? Les y intégrer au même titre que les fortifications de ville comme celles de Besançon ?

Y réfléchir nous a amené à un constat simple : dans ce type de constructions, le site n'a aucune existence propre si on le considère sans ses fortifications. Ces villes ont dès leurs prémices été associées à des fonctions défensives, elles ne sont pas bastionnées, mais constituent elles-mêmes des bastions. Ainsi, à l'époque contemporaine, il n'y a pas de récupération véritable par ces villes de leur héritage militaire, puisqu'elles composent, et doivent composer avec lui depuis toujours.

2.1.2 Des époques d'origine multiples

Nous avons jusqu'à présent parlé de la forme des édifices comme d'un élément de différenciation et induit le fait que celle-ci puisse influencer sur la prise en compte contemporaine des édifices.

Cependant, un autre élément entre en compte et pourrait influencer sur lui aussi toute tentative d'élaborer une typologie des sites défensifs.

Les fortifications bisontines doivent leur renommée principalement à l'œuvre de Vauban, et plus encore depuis la véritable mise en lumière des édifices qu'a constituée la récente inscription au patrimoine mondial de l'Humanité. Cependant, ce système défensif n'est pas le seul, ni même le premier qu'abrite la ville. Resitué dans une perspective de temps long, il fait même plutôt figure d'apogée ou d'aboutissement que d'initiative pionnière ou novatrice.

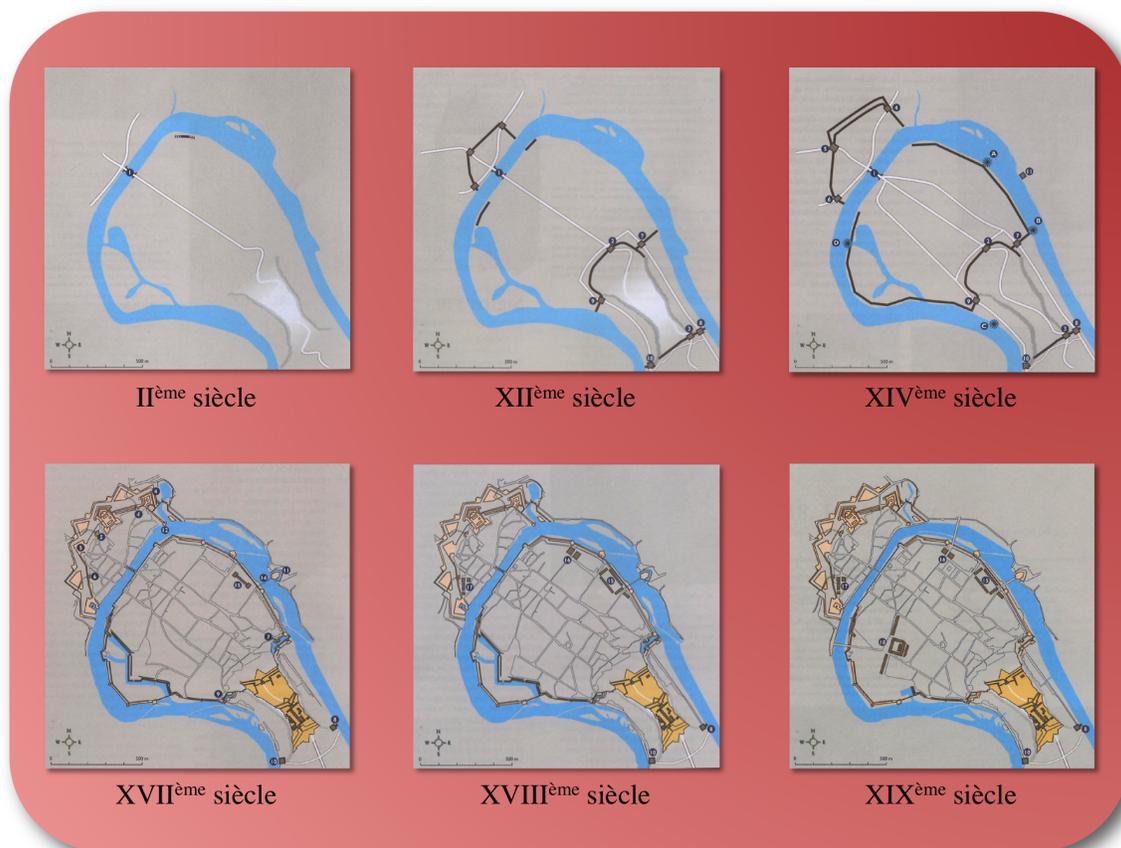


FIG. 2.2 – Evolution des fortifications au fil du temps, d’après *Laissez-vous conter les fortifications*, Mairie de Besançon

Ces quelques figures représentent l’état des fortifications de la boucle du II^{ème} au XIX^{ème} siècle² On peut s’apercevoir que ce site, dont nous avons déjà soulevé les caractéristiques défensives naturelles notables, a rapidement fait l’objet de tentatives de fortifications.

Il ne s’agit pas ici de faire un historique exhaustif de chaque période, mais plutôt de montrer combien la construction d’édifices militaires est tributaire des contextes politico-économiques, et combien les impératifs qu’ils dictent conditionnent leur forme. De même, il est intéressant de noter ce qui de ces constructions nous est parvenu et la manière dont cet héritage est récupéré et réinvesti par la ville.

²D’après VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Septembre 2007. *Laissez-vous conter les fortifications, les repères du temps*.

C'est au **I^{er} et au II^{ème} siècles** que la ville de Besançon connaît ses prémices en tant que place forte. Un oppidum (place forte principale) est installé par les Gaulois et la colline qui ferme la boucle du Doubs joue alors le rôle de citadelle. Un premier rempart sera construit vers -80 Avant Jésus-Christ (un tronçon a été mis au jour lors des fouilles du parking des Remparts Dérasés en 2001-2002). Lors des siècles suivants, du **IV^{ème} au XII^{ème} siècle**, une succession de troubles vont amorcer le déclin de la ville. Elle va alors se replier sur les pentes de l'actuel Mont Saint Etienne. Le Doubs va pendant longtemps être considéré comme une barrière naturelle suffisante pour défendre la ville située à l'intérieur du méandre. Le Moyen-âge apparaît ensuite comme une période trouble dont on ne sait que peu de choses. Dès le XII^{ème} siècle, les choses s'éclaircissent. La ville se compose de deux pôles bien distincts :

- Le quartier religieux sur les pentes de la colline (structuré autour d'une église)
- Le bourg, qui fait office de quartier marchand dans la partie basse de la ville (fermée par une enceinte munie de portes sur la rive droite de la rivière et probablement par une enceinte à l'intérieur de la boucle)

A cette époque, la ville se dote de nombreux édifices militaires que l'on connaît encore aujourd'hui (tour Notre-Dame, etc.). **Au cours du XIII^{ème} siècle**, le Doubs ne constituant plus un obstacle infranchissable, la cité va s'enrichir de tours élevées autour de la rivière.

Mais, c'est au **XIV^{ème}** que la place forte connaît un tournant décisif : toute la ville est entourée d'une muraille interrompue en face des quartiers de la rive droite. Ces murs vont progressivement se doter de tours de défense. L'apparition des armes à feu dès le **XV^{ème} siècle** va imposer de nouvelles défenses et donc des travaux coûteux : les remparts vont être renforcés, et la ville se dote d'un nouveau système de portes. Le **XVI^{ème}** siècle va marquer une étape importante dans l'histoire des fortifications de la cité. Charles Quint, Roi d'Espagne, devient en 1519 empereur du Saint Empire Romain Germanique. Ce qui le rend maître de Franche-Comté et de Besançon, qu'il érige comme «*le bouclier de son vaste empire*». Les défenses de la boucle se construisent donc peu à peu.

Au **XVII^{ème}**, «*comme le Roi est résolu de faire une citadelle à Besançon*» Louvois en commande une à Vauban. Le Marquis va séjourner dans la province, et tracer sa citadelle sur le Mont Saint Etienne, place défensive utilisée depuis les balbutiements de la ville. Après quelques péripéties concernant la propriété de la ville par le Royaume de France, les travaux de Vauban peuvent réellement débuter :

- 1675-1683 : Construction de la Citadelle
- 1675-1659 : reconstruction des fortifications de la boucle
- Dès 1680 : édification de casernes sur des espaces libres à l'Est de la ville

Les travaux s'achèveront en 1683 à la Citadelle et en 1695 pour l'enceinte fortifiée urbaine. L'héritage défensif de la ville provient majoritairement de cette époque, du fait non seulement de l'aspect massif et de la solidité des bâtiments, mais aussi du fait de l'approche globale que fût celle de Vauban. Contrairement aux stratégies mises en place jusqu'alors, c'est la ville dans son ensemble qui a été concernée par son travail.

Au **XVIII^{ème}**, les défenses de la ville vont encore se renforcer, notamment au travers des travaux réalisés sur les glacis, et le lancement de travaux sur les lunettes de Chaudanne, Toussey, Trois Châtels et Beauregard.

Cette phase amorce le début d'une nouvelle stratégie défensive, et d'un changement d'échelle dans les stratégies militaires. A partir de cette époque, et face aux progrès constants de l'artillerie, on ne va plus se préoccuper de murer la ville, mais plutôt de mettre en place des postes avancés permettant d'observer, d'anticiper l'attaque et la défense du site.

Le **XIX^{ème} siècle** marque l'avènement d'un nouveau système défensif. La menace prussienne entre 1867 et 1870 va forcer à préparer les défenses de la ville. Des ouvrages de campagne vont alors être réalisés sur les collines ainsi que sur les hauteurs que constituent Montfaucon, Miserey, Arguel, Pouilley, Palente, etc.

La paix revenue et sous l'impulsion de Serré de Rivières qui veut moderniser les défenses des frontières de l'Est, des forts vont être construits autour de la ville (Rosemont, Planoise, Montboucons, Chailluz, etc.).

Peu à peu les impératifs militaires concernant la boucle vont tomber en désuétude. En 1885, les portes ne seront plus fermées la nuit, certains éléments de la défense seront même démantelés. A la fin du siècle, les fortifications de la boucle sont devenues caduques.

Cet historique des fortifications à Besançon permet plusieurs constats qu'il est possible de généraliser :

- Une ville fortifiée est le fruit d'approches et de tentatives nombreuses, qui font qu'elle abrite en son sein des ouvrages datant d'époques variées. Paradoxalement, il est difficile de les dater tant leur récupération au fil du temps ont été multiples.
- Un changement d'échelle s'est opéré dans la défense des villes. De la défense de la place forte elle-même on est passé à celle du site, jusqu'à s'inscrire dans une approche plus large encore faisant des villes les éléments défensifs d'une région.
- La vocation militaire de la ville, si elle a été avérée et effective durant de longues années tombe peu à peu en désuétude. C'est là que s'opèrent, ou non, des processus de récupération des édifices défensifs par les villes.

De même, cette approche amène à plusieurs questionnements. S'il est évident qu'une étude sur le patrimoine défensif urbain devra inclure et inclura fatalement la prise en compte des fortifications des centres anciens et l'ensemble de leurs apophyses, qu'en est-il des forts situés loin du centre ville et aujourd'hui disséminés dans les villages des agglomérations ?

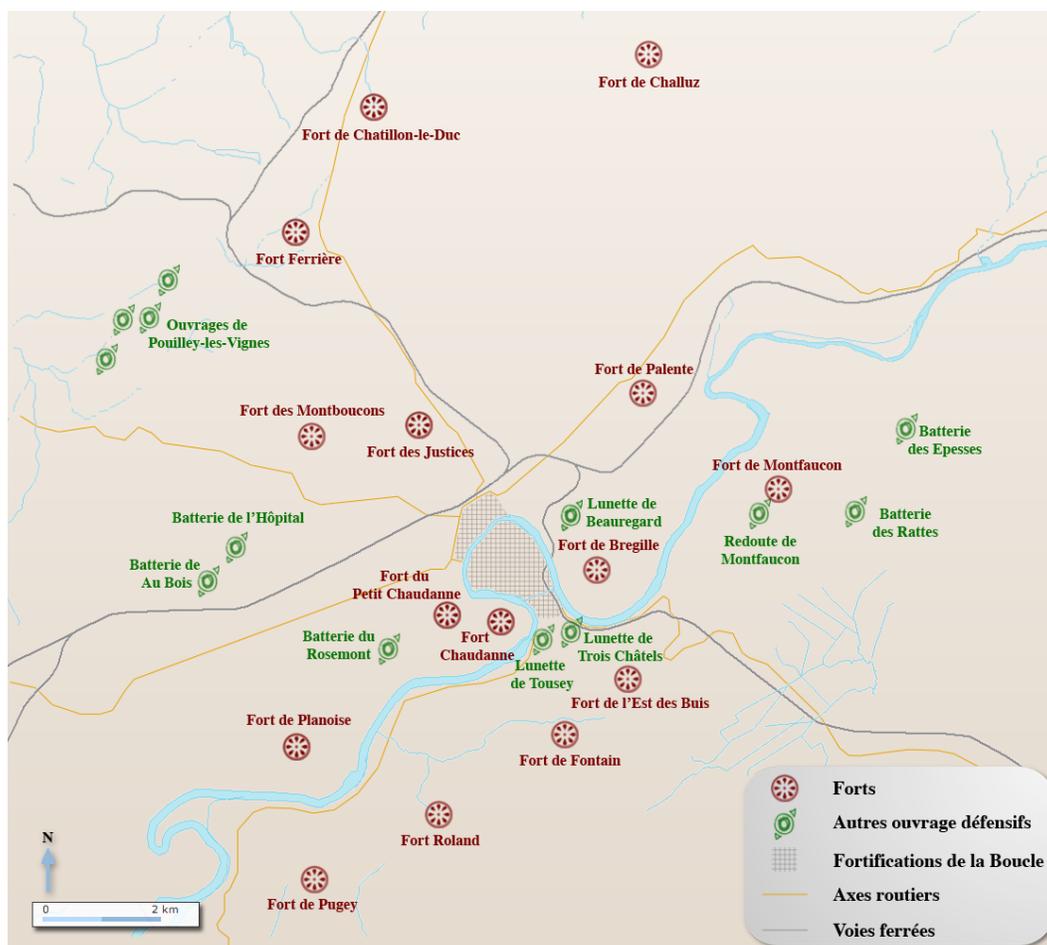


FIG. 2.3 – Le système défensif bisontin

Ces éléments ayant fait partie des stratégies défensives de la ville pendant un temps, et pouvant faire aujourd'hui l'objet d'approches et de récupérations contemporaines, il semble délicat de se départir de leur étude.

Cependant, nous pressentons déjà les difficultés qui pourront se poser pour se pencher sur les liens unissant la ville et ces ouvrages isolés :

- Construits à une échelle dépassant celle de la ville.
- Leur isolement et leur éloignement des centres villes rendant les tentatives d'attentions et de requalifications de la part des cités difficiles.
- Si les fortifications de centre ville de type «Vauban» sont classées, inscrites, ce n'est pas forcément le cas pour les éléments de la ceinture de forts. En terme de données ou d'approche ceci pourra sans doute poser problème.

2.1.3 De la prise en compte de la valeur patrimoniale des édifices défensifs à leur protection

Nous avons pu l'évoquer, déjà, le patrimoine est l'objet de nombreuses mesures de protection visant à sa sauvegarde ou à sa valorisation. Le patrimoine défensif urbain, à l'instar des fortifications n'échappe pas à cette règle et la ville de Besançon en est un excellent exemple. Nous n'avons pas évoqué encore ces mesures et leurs implications jusqu'à présent si ce n'est de manière très superficielle. Cette partie traitant de l'homogénéité du phénomène des fortifications est l'occasion de le faire. Nous nous sommes rendus compte en effet, au fil de nos observations, que les fortifications cristallisent de nombreux regards mais voient aussi se superposer sur elles de nombreux textes législatifs ou outils de protection et de mise en valeur.

La ville de Besançon entretient depuis longtemps une politique de **secteurs sauvegardés**. Ces dispositifs majeurs de la protection patrimoniale, ont été instaurés par la loi Malraux du 4 août 1962. Leur mise en place s'inscrit dans un contexte de préservation et d'aménagement urbain et favorise la valorisation du patrimoine. Ces secteurs sont établis autour de concertations et de nombreuses consultations et leur mise en place répond à un processus long associant de nombreuses instances.

Plus de 90 villes en France bénéficient de la création d'un secteur sauvegardé. A Besançon le secteur sauvegardé de Battant a vu le jour le 31 janvier 1964 et a été approuvé le 31 janvier 1992. En 1994, une décision du conseil engage l'étude préalable de l'extension du secteur sauvegardé qui englobe en plus de la boucle ; la rive droite du Doubs, les faubourgs de Rivotte et de Taragnoz ainsi que la Citadelle. Avec ses 268 hectares, le secteur sauvegardé de Besançon est donc l'un des plus grands de France et comprend la totalité du centre urbanisé ancien.

La mise en place d'un plan de sauvegarde mobilise les regards et interventions de nombreux acteurs du patrimoine. La politique des secteurs sauvegardés relève de la compétence du Ministre chargé de l'architecture en association avec le Ministre chargé



FIG. 2.4 – La mise en place d'un secteur sauvegardé

de l'urbanisme, et associe de nombreux partenaires, dont la ville. Dans le cas de la ville de Besançon interviennent de nombreux services :

- Service urbanisme
- Service du plan
- Service informatique
- Service d'action culturelle

D'autres partenaires sont associés à la démarche de manière plus ou moins lointaine :

- L'architecte des bâtiments de France (ABF), affecté au service départemental de l'architecture, est chargé par l'Etat de la gestion de l'ensemble des espaces protégés. Il veille donc à la sauvegarde du patrimoine du secteur sauvegardé pendant l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et assiste l'architecte urbaniste chargé de ce travail. Après l'approbation, il veille à la bonne application des dispositions du PSMV.

- En raison de ses compétences en matière d’urbanisme et de logement, la direction départementale de l’Équipement participe à l’élaboration du PSMV.
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) chargée de la mise en œuvre de la politique culturelle de l’État compte plusieurs services partenaires de la politique des secteurs sauvegardés.
- La direction régionale de l’Environnement (DRE) veille à la prise en compte de l’environnement et de la qualité des paysages.
- La commission locale du secteur sauvegardé, réunit souvent l’ensemble des acteurs et partenaires autour du Maire et du préfet. C’est une instance président à l’élaboration et au pilotage de la mise en œuvre du PSMV.

Ce relevé non exhaustif des acteurs attachés à la démarche des secteurs sauvegardés montre tout d’abord combien ils sont nombreux, mais permet aussi d’avoir un aperçu sur les «acteurs du patrimoine» en règle générale. Ils seront des interlocuteurs de choix dans nos recherches, possédant tous leur vérité sur le phénomène et sa prise en compte.

De plus, la mise en place du PSMV à Besançon a répondu à une méthode de travail innovante, qui fait figure d’«opération pilote» pour tous les autres secteurs sauvegardés. Le travail d’élaboration du document à dès le départ associé l’architecte chargé d’étude par l’État et les services de la ville. Ceci est le fruit d’une charte de coopération État-ville signée à Besançon le 29 novembre 2007.

Le PSMV concernant la zone de cœur de boucle, les faubourgs et la Citadelle a été inventorié. Une exposition est présentée actuellement au centre ville pour montrer au grand public les visages que peut revêtir son patrimoine historique. Dans un second temps, une consultation publique permettra de geler le périmètre sauvegardé tel qu’il a été envisagé ou avec quelques modifications si cela est nécessaire.

L’inscription en juillet dernier des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l’UNESCO a contribué, pour la ville, à la prise en compte de nouveaux enjeux. Il

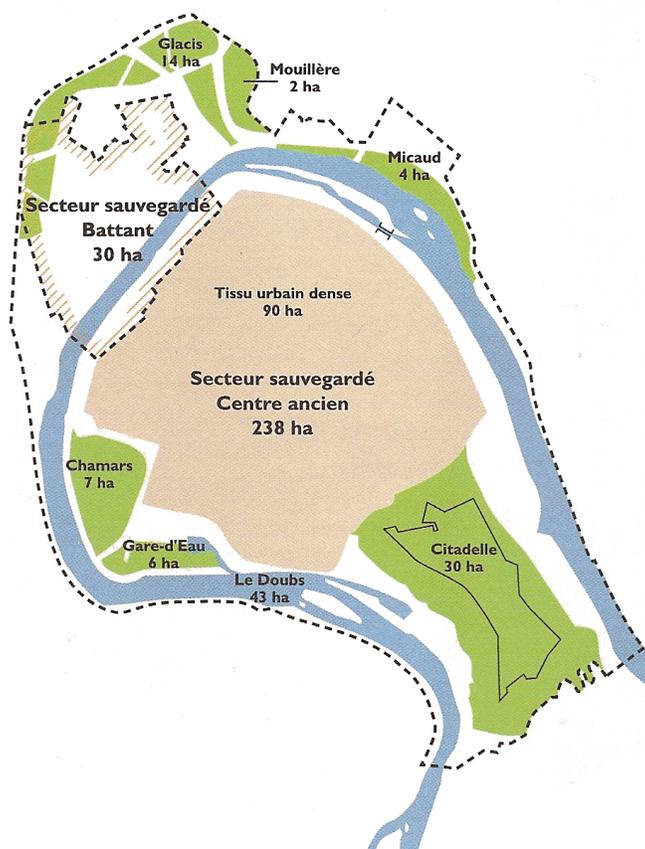


FIG. 2.5 – Les périmètres des secteurs sauvegardés de Besançon, d'après *Laissez-vous conter le secteur sauvegardé*, Mairie de Besançon

s'avère que cette mesure n'institue pas de véritables cadres de protection, elle se base en effet sur celles déjà existantes. Cette inscription a cependant contribué à mettre en relief, encore plus, certains éléments déjà classés et pris en compte dans les secteurs sauvegardés à l'instar des fortifications.

De même c'est au travers du Réseau Vauban constitué par un ensemble de villes abritant des citadelles et fortifications dues au Marquis, que la ville de Besançon a été classée. Ceci, dans nos recherches nous pousse à raisonner à un autre degré d'échelle et nous fournit des cas d'études nombreux qu'il faudra savoir habilement mobiliser.

2.2 Ville et fortifications : quels liens ?

Comme nous avons pu déjà le démontrer, les liens entre la ville et ses fortifications sont complexes et nous pressentons qu'ils peuvent prendre des formes multiples. Après avoir présenté les modalités d'inscription des héritages défensifs dans la ville au fil du temps puis à l'époque contemporaine, nous aimerions aborder de manière plus concrète les liens qui unissent les couples ville fortifications. Comme nous avons pu le montrer jusqu'à présent, les héritages défensifs sont des objets territoriaux à part entière.

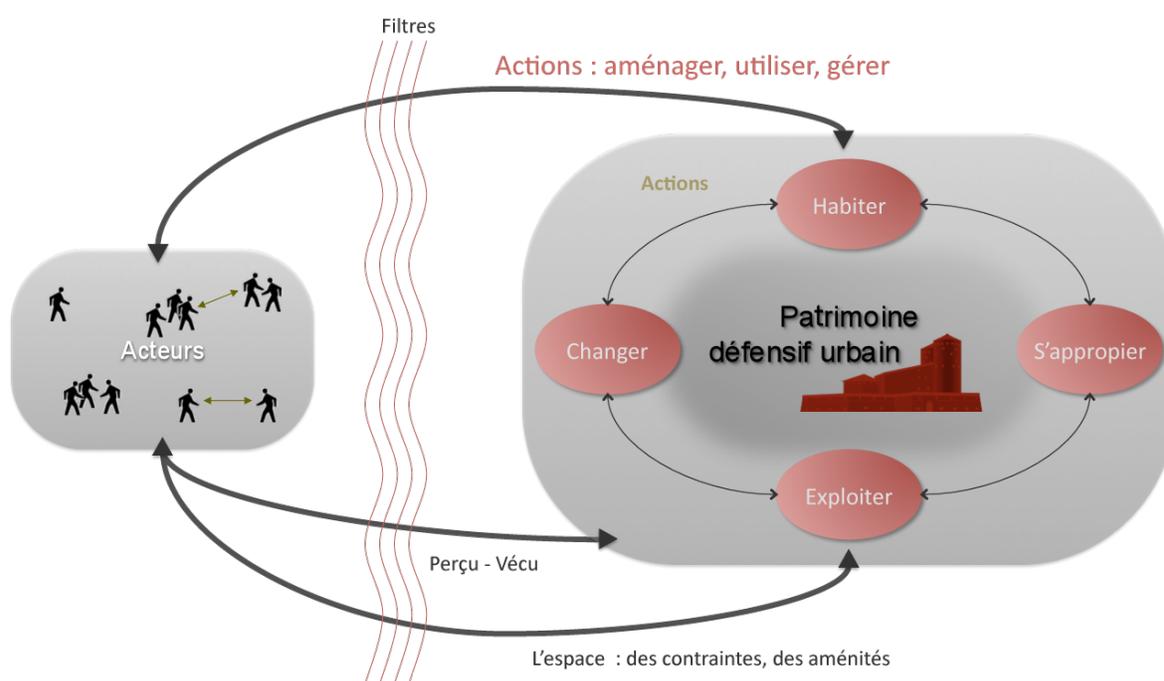


FIG. 2.6 – Le patrimoine défensif au coeur du système territorial

Cette partie est déterminante, notamment pour la suite que nous pourrons donner à ce mémoire de recherche. Si nous considérons que c'est au niveau des trois actions de gérer, aménager et utiliser que prennent place les principaux enjeux patrimoniaux pour les villes, c'est à ce niveau que nous aurons à mettre en place des dispositifs de recherche et des outils d'approche. Il importe donc de bien appréhender dès le départ les réalités que peuvent recouvrir ces grandes modalités d'action.

2.2.1 Gérer

L'action de «gérer», si l'on se réfère à un dictionnaire de langue courante répond à un ensemble d'opérations bien particulières, même si une fois encore le terme fait l'objet d'interprétations et de nuances nombreuses. «Gérer» c'est «*Administrer une fortune, un bien conformément aux intérêts de celui qui les possède*». Lorsque l'on évoque le patrimoine et ses liens à la ville, cette définition, pourtant héritée du domaine notarial et financier prend tout son sens. Nous avons pu, jusqu'à présent évoquer les «valeurs» rattachées à la notion de patrimoine, et le traitement que l'on réserve aux objets considérés comme tels (entre sacralisation et sanctuarisation). Il est vrai qu'en terme de gestion, ils représentent pour la ville un enjeu véritable.

Nous le pressentons et l'avons déjà évoqué dans les parties précédentes, le patrimoine défensif semble être au cœur de procédés de gouvernance complexes et multiples. Il importe ici de les mettre en avant et de montrer en quoi ils peuvent être spécifiques à ce type de structures patrimoniales. La «gestion» des murailles de ville transparait à plusieurs niveaux :

- De l'emprise militaire au bâtiment civil, un bouleversement pour les villes

Les ouvrages défensifs ont été construits pour occuper des fonctions militaires. A ce titre, ils ont donc abrité pendant de longues années l'armée et avaient alors un véritable statut d'emprises, avec toutes les caractéristiques que ceci peut recouvrir (isolement, fermeture, etc.). Lorsque ces bâtiments, dont la vocation défensive tombe en désuétude basculent dans le domaine civil un bouleversement véritable se produit en ce qui concerne leur gestion et les modes de gouvernance qu'ils peuvent cristalliser. A Besançon, ceci s'est fait tout à fait progressivement au fil de dates clés et en quelque sorte emblématiques. Dès le XIX^{ème} alors que certains bastions commencent à ne plus avoir de véritable sens d'un point de vue militaire, l'armée commence à faire des **concessions** à la ville. C'est ainsi que la promenade Micaud est créée en colmatant les bras du Doubs qui formaient des îles placées au cœur d'une stratégie défensive. Depuis 1717, il était déjà possible pour la ville d'utiliser Chamars comme promenade. Il s'agit dans ces deux cas de concessions

faites par l'armée à la ville qui abrite les structures défensives, mais il existe aussi des exemples de **rachats**. C'est en 1959 que Besançon rachète la Citadelle aux armées avec l'idée d'en faire un espace dédié à la culture. Dans ce cas précis, la ville de Besançon a choisi d'acquérir l'édifice militaire, mais il arrive souvent que cette acquisition soit «forcée» pour les villes et survienne dès lors que les fonctions militaires de celles-ci tombent en désuétude. Ceci impose de nouveaux impératifs en terme de gestion de ces héritages à la fois gigantesques, mais aussi placés en plein cœur du tissu urbain. Dans le cas de Besançon, c'est la municipalité qui gère ces ouvrages, au même titre que n'importe quel autre bâtiment public. Ainsi, de nombreux services de la mairie sont associés à la démarche : espaces verts, patrimoine, urbanisme... Il arrive que d'autres collectivités s'associent à la ville dans le gestion des structures où elles peuvent avoir un intérêt (région, département, etc.) comme c'est le cas pour la Citadelle de Besançon.

En ce qui concerne notre étude, il importera vraiment, dans les villes sur lesquelles nous nous pencherons de manière préférentielle, d'identifier ce basculement de l'emprise militaire au bâtiment public, car un tournant véritable pend place à ce niveau. C'est là que les villes sont mises face à un ensemble de choix et de stratégies, et c'est ce qu'elles mettront en œuvre qui contribuera à faire leur spécificité et à les différencier d'autres sites.

– Des acteurs et des intérêts multiples

Comme nous l'avons vu, les héritages défensifs cristallisent des regards multiples du point de vue de leur étude, mais il en est de même en ce qui concerne leur gestion. De nombreux acteurs s'y trouvent souvent associés autour de préoccupations qui peuvent être très diverses. L'**aménagement**, la **sauvegarde** ou encore la **valorisation** des structures patrimoniales génèrent de nombreux regards et actions sur les héritages défensifs répondant tous à des «vérités» sur la question. La première phase de notre travail nous a amenés à rencontrer quelques acteurs du patrimoine, et à prendre contact, aussi avec certain d'entre eux. Nous nous sommes aperçus que tous mènent des actions très différentes, quoique très com-

plémentaires. Nous n'avons pas pu encore rencontrer tous les contacts envisagés, cependant nous avons pu, déjà nous rendre compte, à l'échelle d'une ville comme Besançon, de la multiplicité des regards et acteurs mobilisés autour de la question des héritages défensifs. Ceci nous a d'ailleurs confortés dans le choix de notre thématique et de notre échelle d'approche : la ville et ses fortifications.

Depuis le classement au patrimoine de l'UNESCO, s'étant opéré récemment, on constate que de «nouveaux» acteurs se sont mobilisés autour de la problématique patrimoniale. Outre la municipalité et ses différents services, dorés et déjà très actifs, des associations se sont créées.

Pour la suite de notre travail, nous envisageons de continuer à rencontrer d'autres personnes agissant de près ou de loin en faveur du patrimoine fortifié urbain. Le système de gouvernance autour du patrimoine semble être régi par une véritable complexité. L'étudier nécessitera certainement la mise en place de méthodes d'approche normalisées. **Dans une optique comparative, il sera particulièrement intéressant d'avoir à notre disposition des outils et méthodes d'approche de la gouvernance et de la gestion qui prennent place autour des structures défensives urbaines. Ces éléments nous semblent, en effet pouvoir être d'excellents indicateurs de la prise en compte patrimoniale par les villes concernées.**

- Face à des mégastructures, une gestion difficile d'un point de vue technique
Comme nous l'avons déjà soulevé précédemment, la gestion des structures défensives constitue pour les villes un véritable enjeu. Ces ouvrages de par leur taille, nécessitent de la part des cités un investissement véritable mais aussi de véritables savoir faire techniques. En terme d'architecture, de construction ou comme nous l'avons vu, d'échelle, les fortifications et leurs apophyses ne ressemblent à rien d'autre et mobilisent une attention particulière.

A Besançon, les services techniques de la ville (espaces verts, urbanisme, etc.) sont d'ailleurs mobilisés en ce qui concerne la gestion des fortifications et leur lien avec l'aménagement urbain dans sa globalité.

Ceci explique que les villes fortes puissent parfois se constituer en «réseaux» au-

tour de préoccupations ou de questionnements qu'elles entretiennent en commun. Le Réseau Vauban créé à l'occasion du classement des sites de l'Arpenteur du Roi reste emblématique, mais il existe beaucoup d'autres groupements de villes à d'autres échelles. De nombreux départements ou régions (notamment dans l'Est) sont associées autour de formes emblématiques de fortifications. L'exemple de l'association des «châteaux forts et villes fortifiées d'Alsace»³ est de ce point de vue là révélateur. Le but de telles associations est souvent de promouvoir, voire de restaurer leur patrimoine. **Nous présentons leur intérêt dans notre étude. Elles produisent en effet des documents relevant d'une connaissance fine des héritages fortifiés que nous pourrions exploiter.**

2.2.2 Aménager

Une fois les structures militaires échues à la ville, se pose le problème de leur reconversion et de leur intégration dans le tissu urbain. Un certain nombre de choix s'offrent alors aux villes, qui peuvent aussi faire preuve d'initiatives innovantes. Contrairement à d'autres éléments dus à l'héritage du passé, les fortifications peuvent engendrer plus de difficultés : leur intégration à la ville est difficile autant à cause de leur gigantisme que du sens nouveau qu'il faut leur donner. Nous souhaitons nous appesantir plus largement sur la question de l'aménagement liée aux mégastructures que sont les patrimoines défensifs urbains, parce que nos premières observations nous ont amenées à voir l'importance que cette opération revêt pour les villes. C'est aussi à ce niveau d'action que se mettent en place des indicateurs de la prise en compte patrimoniale des villes potentiellement exploitables dans notre étude.

La ville face à son héritage militaire peut effectuer plusieurs choix potentiels, il ne semble pas, cependant, exister de modèles types. On note même une étonnante variété dans les choix de traitement effectués par les villes pour intégrer et adapter les héritages défensifs à leurs stratégies d'aménagement et d'urbanisme.

Le phénomène de ville forte nous l'avons vu est loin d'être homogène, à l'échelle

³<http://www.chateauxforts-alsace.org>

du site d'abord, où les dispositifs défensifs revêtent des formes, tailles et localisations différentes, puis au niveau de la comparaison possible des sites entre eux, qui ne sont pas tous de même taille, localisés dans les mêmes milieux, etc. Cependant, les structures défensives ont toujours en commun un certain nombre d'éléments dus à leur fonction première : celle de défendre un lieu. Ainsi, des éléments «types» sont présents : murailles, tours, portes, etc. C'est plutôt au travers de leur récupération par les villes que des différences se notent.

Il existe en effet de nombreux projets de villes autour de leurs fortifications. Nous aimerions rapidement être en mesure de les identifier, de les répertorier dans une base prévue à cet effet afin de pouvoir les mobiliser au cours de nos recherches, comme des «terrains d'étude» à part entière, ou comme des références de travail.

L'enjeu de l'aménagement des structures défensives est particulièrement bien illustré par le cas de la ville de Lille. La préfecture du Nord Pas de Calais abrite en effet une citadelle de Vauban. Celle-ci à l'instar d'autres ouvrages de l'Arpenteur du Roi, avait été pressentie pour intégrer le Réseau Vauban et être ainsi portée candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Faisant partie de la première liste des structures conservées, le site de Lille, pourtant souvent considéré comme «la reine des citadelles», en a rapidement été écarté. A cela deux raisons, le site connaît encore une activité militaire, et il aurait été difficile de le valoriser d'un point de vue touristique ou culturel sans entraver à son bon fonctionnement comme l'explique le ministère de la défense dans un de ses communiqués :

«Aujourd'hui, une telle inscription n'est pas opportune, le corps de réaction rapide étant dans une phase délicate de montée en puissance pour être certifié Otan en mars [...]La valeur scientifique restera, Lille n'est pas détronable. Peut-être que dans un an ou deux, quand le quartier général (du CRR) sera habilité par l'Otan et qu'on aura vu que la contrainte Unesco est faible... La situation actuelle ne présume en rien de celle de demain»⁴. Outre cette raison, le site de Lille n'a pas fait consensus au sein du réseau Vauban relativement à certains aménagements effectués en son sein.

⁴D'après une dépêche AFP datant du 31 janvier 2007 disponible sur www.rpfrance-otan.org

Dans les années 1970, la ville de Lille fait construire un stade, le stade Grimonprez-Jooris situé sur le glacis de la Citadelle. Destiné à abriter les matchs de l'équipe locale, le stade mesure près de 30 mètres de haut et peut accueillir un grand nombre de spectateurs. Face à sa vétusté et à son manque de place, en 2003 naît le projet de son amélioration et de son agrandissement. Deux associations de défense du patrimoine vont alors avoir recours à la justice pour éviter ces travaux et préserver la Citadelle toute proche. La construction sera finalement annulée. Se pose aujourd'hui la question des initiatives à mettre en place autour de l'ancien stade toujours présent sur les glacis.



FIG. 2.7 – Vue de la Citadelle de Lille et de son glacis

La ville de Lille a décidé en 2007 de détruire cet ancien stade, consciente de la dégradation qu'il infligeait au site défensif de choix qu'est la Citadelle. Sans compter cette entreprise de démolition, le stade qui n'a pourtant jamais vu le jour aura coûté à la ville plus de 6 millions d'Euros (architectes, dédommagements, frais judiciaires ...).

De prime abord le glacis constituait véritablement un site idéal pour la construction d'un stade (vaste espace ouvert, peu de dénivelé, etc.) et offrait une reconversion idéale au site défensif de Lille. Cependant l'absence de planification et de vision à long terme lors de la construction a nui à la ville par la suite. Elle n'a pas pu intégrer le Réseau Vauban malgré la magnifique citadelle qu'elle abrite et a dû déboursier énormément d'argent pour traiter cette «erreur du passé». Ceci nous pousse à mettre le doigt sur l'importance de réflexion préalable à l'aménagement, notamment lorsqu'il touche les structures défensives, éléments massifs visibles et omniprésents dans le tissu urbain.

2.2.3 Utiliser

Si l'action d'aménager attire à l'intégration au cœur du tissu urbain des fortifications au travers de leur taille, de leur forme, ou encore de leur emprise spatiale, l'action d'utiliser ces dernières contribue finalement plus au sens nouveau que l'on peut donner à ces structures dont la fonction défensive originelle est tombée en désuétude.

L'«utilisation» des fortifications apparaît elle aussi comme un élément clé de notre approche. A ce niveau d'action se situent aussi des éléments qui pourront constituer des indicateurs de la prise en compte patrimoniale, que nous pourrions inclure dans l'étude que nous envisageons. Ici se pose en effet la question de ce que les villes font de leur patrimoine défensif : comment l'exploitent-elles ? Comment peuvent-elles être amenées à le valoriser ? Nous le pressentons, la variété des choix et des stratégies envisageables est quasi infinie. Cependant, nous avons pu dorénavant et déjà le constater lors de la première phase de notre travail, il existe un certain nombre de domaines phares qui bénéficient largement de la reconversion des sites défensifs :

- Le patrimoine défensif : nouveau «bastion» de la culture

Dans la plupart des cas, le patrimoine défensif fait l'objet d'une reconversion en tant qu'élément de la politique culturelle des villes qui l'abritent. Il faut dire que ces structures de grande taille, souvent disséminées dans les villes permettent la mise en place d'initiatives nombreuses qui trouvent un cadre dans les anciens bastions. On peut distinguer deux grandes tendances dans la reconversion du

patrimoine défensif en lieux de culture. Tout d’abord, le patrimoine peut chercher à **se mettre lui-même en scène**. Le «circuit des remparts» mis en place à la Citadelle de Besançon est un excellent exemple de ce mode de valorisation. Il propose aux visiteurs du site d’emprunter le chemin de garde qui fait le tour de la place forte. Cette initiative permettant de découvrir le passé du lieu, son utilisation, consiste en fait, à une mise en scène du patrimoine par lui-même. On peut aussi citer, au coeur de la même tendance toutes les initiatives mises en oeuvre par la ville et visant à faire découvrir le patrimoine aux bisontins et aux visiteurs, comme les circuits «Vauban tours et détours», qui permettent au fil de parcours fléchés de visiter la ville et ses environs autour du phénomène de la fortification.



FIG. 2.8 – Un itinéraire touristique autour de l’oeuvre de Vauban

La seconde grande tendance que nous avons pu noter est celle qui consiste en un **changement d’utilisation radical de l’élément défensif, auquel on cherche à donner un nouveau sens au travers d’une nouvelle fonction**. Ici encore les exemples sont nombreux. A Besançon, le plus emblématique reste sans doute «le Bastion à musiques». Situé en bordure du Doubs, le long de l’Avenue Gaulard cette tour bastionnée créée par Vauban est aujourd’hui aménagée pour accueillir des groupes en voie de professionnalisation. Le bastion isolé, aux murs épais, de grande superficie a trouvé là une seconde vocation. Les musées qu’abritent la Citadelle et en particulier le jardin zoologique sont eux aussi un excellent exemple de reconversion du patrimoine défensif dans un but culturel

et didactique. L'utilisation du patrimoine à des fins récréatives vise surtout les activités de tourisme. Dans le cas de la ville de Besançon, de nombreux édifices jusque là peu valorisés (dont les tours bastionnées évoquées sont un bon exemple) sont pressenties pour être transformées en lieux d'exposition et en lieux culturels.



FIG. 2.9 – Exemples de reconversions culturelles d'ouvrages défensifs

– Les bâtiments militaires au service de la société civile

La plupart des bâtiments militaires étant échus aux villes au fil du temps sont souvent aujourd'hui dévolus à des usages civils. Ceci est du en partie à la taille et à la localisation de ces édifices qui offrent une réserve foncière potentielle et permettent d'installer en leurs sein des bâtiments administratifs, universitaires, hospitaliers, etc. Si les murailles en elles même sont peu utilisées, du fait de leur forme peu adaptée, leurs apophyses et les bâtiments de logistique militaire font eux l'objet de reconversions nombreuses dont il est possible de mesurer la pertinence et le degré de réussite global. A Besançon, l'ancien Arsenal abrite aujourd'hui le Palais de Justice, de même, le fort Griffon abrite aujourd'hui l'Institut de Formation des Maîtres (IUFM).

Nous avons pu effectuer un constat similaire en nous penchant sur d'autres villes en France et à l'étranger.

- Fortifications et cadre de vie : une approche de plus en plus évidente

Les fortifications et leur reconversion sont souvent l'occasion pour les villes d'améliorer le cadre de vie. On note deux processus bien distinct participant de cette démarche. Tout d'abord, les villes réalisent des **aménagements autour de leurs fortifications visant à l'embellissement ou à la mise en place d'espace récréatifs pour les résidants**. A Besançon, on pourra noter de nombreux exemples de telles utilisations. Le glacis situé en aval de la gare Viotte est une fois encore un bon exemple. Celui-ci permet en effet d'assurer aux piétons en provenance du centre ville un accès à la gare ou inversement. A ce titre, le glacis a été récupéré comme un espace vert. Il est donc complanté. On y trouve des statues, chemins, etc. Un des acteurs que nous avons rencontrés notait le manque de cohérence de l'aménagement de ce glacis, qui devrait d'ailleurs dans le cadre de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO faire l'objet d'aménagements nouveaux et de requalifications.



FIG. 2.10 – Exemples d'aménagements de glacis à des fins récréatives

De même, les abords des fortifications, les quais du Doubs ou encore la gare d'eau servent d'espace de promenade. Aujourd'hui, les fortifications éléments minéraux par excellence jouent le rôle de fortifications.

Une seconde approche des fortifications par les villes en terme de cadre de vie, est notable d'autant plus qu'elle est souvent mise en œuvre : **instituer l'héritage défensif au cœur des techniques et outils de communication de la ville**

pour s'attacher à l'image de pérennité et de puissance qu'elles contiennent. De nombreuses villes fortes pratiquent cela et leurs logos en sont un bon exemple. La ville de Carcassonne, la roumaine Bistrita au travers de son blason qui représente une de ses portes, ou encore Briançon qui a inséré dans son logo sa skyline où transparaisent les fortifications.



FIG. 2.11 – Quelques logos de villes fortifiées

2.3 Une problématique scalaire

Le gigantisme et la démesure des structures défensives au cœur des tissus urbains qui les abritent ont jusqu'à présent bien été soulignés. Nous avons pu voir que ces mégastructures ont un impact réel sur l'espace des villes, leur fonctionnement et leurs paysages. Mais ces structures, soulèvent aussi un très grand nombre de questionnements incontournables dans le cadre des recherches plus poussées que nous envisageons. Si leur taille est ce qui distingue les fortifications des autres héritages historiques et conditionne leur prise en compte, elle est aussi ce qui les place au cœur de questionnements scalaires de premier ordre.

2.3.1 La définition d'un terrain d'étude : à la fois fin et moyen

La question de l'échelle d'approche du phénomène se pose de manière très nette lorsque l'on envisage le choix et la définition d'un terrain d'étude potentiel. Notre approche se base sur deux constats et questionnements principaux :

- Les fortifications, nous l’avons constaté lors de nos recherches bibliographiques, sont peu prises en compte comme élément de l’urbain. Elles sont plutôt envisagées, à l’instar des autres patrimoines, comme un enjeu de protection et de valorisation pour les villes. Mais, leur taille leur confère cet aspect quasi topographique, qui nous pousse à les envisager comme des mégastructures à l’impact fort sur les territoires urbains.
- Une de nos hypothèses premières est qu’il existe autant de prises en comptes patrimoniales qu’il n’y a de type de patrimoine. Comme nous l’avons vu, le phénomène de ville fortifiée ne correspond pas à une réalité homogène. Il s’agira donc d’identifier des types de sites, puis de voir à quelles prises en compte ils donnent lieu.

La volonté de mettre en œuvre une typologie qui prenne à la fois en compte des archétypes de sites et de gestions patrimoniales, fait de la question du choix du terrain d’étude à la fois une fin et un outil méthodologique. A ce stade balbutiant de nos recherches, nous n’avons pas défini encore d’échelle d’approche, ni même de sites que nous pourrions à terme privilégier. Dans notre partie traitant de l’état de l’art nous avons, déjà, abordé de manière très superficielle la question des terrains d’étude potentiels. Nous aimerions à présent y revenir en envisageant les choses du point de vue des échelles d’approche et de l’intérêt de chacune d’elle.

Il se trouve que chaque échelle d’approche peut avoir des apports différents et complémentaires. Une prise en compte de l’échelle «locale» offre surtout l’avantage de la comparaison (entres les sites Vauban, Européens, etc.). Mais, se pencher sur des sites défensifs abrités dans d’autres continents offre l’intérêt de l’ouverture à d’autres réalités, qui permettent d’envisager de nouveaux questionnement, au travers de la prise en compte de pratiques patrimoniales radicalement différentes des nôtres.

Echelle	Exemples	Intérêt
Place fortifiée 	Villes du réseau Vauban : Arras, Briançon, Besançon, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de comparer les sites entre eux, puisqu'ils sont l'œuvre d'un même homme (conservation, mise en valeurs, stratégies touristiques, communication)
France 	Site défensifs datant d'autres époques que celles de Vauban : Guyancourt (Yvelines), Vannes, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Optique comparative • Approche d'autres types de sites ayant une autre emprise spatiale
Europe 	Sites défensifs basés dans d'autres contextes européens : Elvas (Portugal), Bistrita (Roumanie), ...	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des politiques menées dans d'autres pays de l'Union • Prise en compte de pays
Monde 	Sites défensifs construits autour de villes sur d'autres continents : Ville de Québec, Places fortes d'Algérie, Sites défensifs japonais ...	Apport conceptuel : <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur le concept de patrimoine, de fortification • Réflexion sur l'impact des pratiques culturelles sur la prise en compte patrimoniales

FIG. 2.12 – Une approche multiscalaire

2.3.2 La ville de taille moyenne : une évidence ?

Dès le départ de notre étude nous pencher de manière préférentielle sur les villes dites de taille «moyenne» avait été évoqué. Ce choix ne reposait finalement que sur très peu d'éléments cohérents et concrets si ce n'est des hypothèses simples relativement au degré d'intégration des forteresses différent selon les échelles de villes concernées. Plutôt que nous questionner sur le bien fondé de ces supputations, nous nous sommes plutôt, jusqu'à présent, attachés à saisir les réalités qu'implique la ville moyenne ses relations à son enceinte fortifiée. Sont-elles si singulières ? Diffèrent-elles vraiment du regard porté par des villes plus grandes sur cet héritage.

La première difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés est celle de définition du terme «ville moyenne». Si la notion semble avoir un sens dans les esprits, elle reste cependant floue, ambiguë et peine à faire consensus. Souvent définie par des critères de taille, la ville moyenne est celle qui comprend entre 20 000 et 100 000 habitants. Cette approche scalaire des entités urbaines répond à une démarche mise en œuvre durant les

années 1970 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), qui tendait à privilégier les villes moyennes au travers de «contrats villes moyennes» passés pour trois ans entre l'Etat et les villes concernées. Ces contrats visaient à améliorer la qualité de vie dans les villes de taille «moyenne» par l'amélioration de l'habitat, les réalisations d'aménagement et d'équipements publics. Cette politique correspond finalement à l'abandon de la priorité jusqu'alors donnée aux métropoles d'équilibre dans la politique d'aménagement du territoire.

On le voit, cette définition de la ville moyenne, en plus de dater correspond à une approche du territoire fortement contextuelle, se voulant opérante. Aujourd'hui, et dans le cadre de nos recherches admettre qu'une ville est «moyenne» relativement au nombre de ses habitants semble dépassé et fait appel à des débats et approches galvaudés.

Cependant, il semble important dès le début de définir et d'expliquer ce que nous entendons par ville moyenne. Comment cette notion transparaît-elle au travers de notre thématique de travail ?

Dans un premier temps, l'échelle de «ville moyenne» nous est apparue cohérente pour traiter des fortifications au travers de l'étude de l'évolution des sites défensifs au travers du temps. Une lecture a d'ailleurs été particulièrement marquante dans notre approche. L'ouvrage *Des fortifs au périif, Paris, les Seuils de la ville*⁵ traite de l'évolution des fortifications dans la Capitale. Il montre comment les anciens murs de la ville ont pu s'ériger en fortifications d'un genre nouveau au travers du temps. Nous nous sommes alors rendus compte que le rythme d'évolution des structures défensives parisiennes n'avait pas du tout été le même que pour celles de Besançon que nous connaissons bien.

Dans la capitale Franc-comtoise, ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle que les fortifications perdent leur sens et leur fonction originelle : les cloches ne sonnent plus, le soir la fermeture des cafés et des portes. En 1894 débute le démantèlement des murailles, avec la destruction de la porte de Charmont que Vauban avait fait reconstruire en 1687. Suivront ensuite les destructions d'autres ouvrages du même type.

⁵JL. COHEN, A. LORTIE. 1994. *Paris, Les seuils de la ville*. Paris : Picard éditeur, 319 pages.

Les fortifications parisiennes ont subi la même évolution que celles de la ville de Besançon, évolution à laquelle de nombreuses structures défensives sont d'ailleurs soumises : elles sont détruites ou abandonnées dès lors qu'elles perdent tout intérêt stratégique et militaire (dépassées par les progrès de l'artillerie, l'évolution des contextes géopolitiques, etc.). Cependant un facteur de différenciation majeur intervient au stade de démantèlement des infrastructures : Les fortifications parisiennes constituant plusieurs cercles enserrant la ville et érigées à des époques différentes ont commencé à disparaître très tôt, comme «englouties» par l'essor de l'urbanisation. L'apogée de la destruction du système défensif parisien a lieu en 1929, lors de la destruction de l'enceinte de Thiers (construction du périphérique), alors que les fortifications parisiennes n'avait plus de sens depuis bien longtemps déjà. Il n'en est pas de même à Besançon. La capitale régionale n'a jamais englouti ses fortifications. Même si celles-ci n'ont pas endigué la croissance urbaine, elles n'ont cessé d'être un «obstacle», un élément massif à contourner ou à intégrer.

C'est ce premier élément qui nous a fait prendre conscience de la nécessité d'éloigner de notre approche les villes fortifiées rassemblant les fonctions et les caractéristiques de «ville capitale» : les murailles du passé, si elles ont conditionné leur évolution, n'ont plus d'impact véritable sur la Cité, qui les a ingérées, voire dépassées, beaucoup plus qu'elles ne les a intégrées.

Dans un second temps l'intérêt de l'étude pour des sites de «villes moyennes» apparaît au travers de l'observation de la gestion et de l'utilisation faite de ces héritages. Le cas de Besançon, mais aussi des autres villes du réseau Vauban est ici très évocateur. L'enjeu est de taille pour ces cités provinciales, outre une image de choix pour «communiquer la ville», les fortifications offrent une manne providentielle aux cités qui savent les exploiter et les valoriser. Besançon se flatte déjà de l'inscription de son site au patrimoine mondial de l'UNESCO et avance déjà les retombées que ce tournant pourrait engendrer :

- Accroissement de la fréquentation touristique
- Accroissement de la renommée de la ville

– Amélioration du cadre de vie due aux aménagements engendrés par le classement
Les sites du Réseau Vauban semblent tous avoir ce type de préoccupations en commun.

Pourtant, comme il est aisé de la noter, la ville de Besançon n'est pas une «ville moyenne» à proprement parler, L'agglomération bisontine rassemble en effet près de 200 000 habitants et outrepassé largement le cadre numérique fixé par la définition de la «ville moyenne». Il s'agira donc de dépasser cette définition sans intérêt véritable pour envisager les villes au travers d'autres indicateurs.

– Fonctions abritées par la cité

Nous pourrions nous intéresser aux villes abritant des fonctions et instances départementales, régionales voire macro régionales.

– Pourcentage du territoire communal occupé par les fortifications

La part de foncier occupée par les fortifications et leurs apophyses au sein de la commune pourrait être un indicateur de choix. Dans le cas de Paris par exemple, le gigantisme des éléments défensifs encore visibles n'a pas une emprise aussi forte que dans une ville de taille moindre.

– Projets et actions cristallisées par le patrimoine défensif

On constate dans les villes de «taille moyenne» bénéficiant d'un héritage défensif que l'ensemble de leurs stratégies de communication notamment touristiques tournent autour de cet héritage massif à la prégnance forte dans le paysage. Quels touristes savent encore que Paris fut un jour fortifié sinon ceux qui se sont penchés sur la question ? Bénéficiant d'un patrimoine riche, la capitale axe sa communication sur beaucoup d'autres éléments (Tour Eiffel, etc.).

En ce qui concerne notre approche, il s'agira de mettre en place des indicateurs, qui serviront finalement à envisager les degrés de pertinence des sites défensifs à étudier.

La notion de «ville moyenne» telle qu'elle fût envisagée ne sera pas prise en compte, comme nous l'escomptions au début de nos recherches. Il s'agira, plutôt d'envisager notre propre vision de la ville moyenne en nous assurant que les sites qui feront l'objet de notre étude seront véritablement «concernés» par la question des fortifications (autant

d'un point de vue spatial, que du point de vue de la gestion territoriale).

Conclusion

Le couple ville fortifications constitue un objet complexe, autant de par sa nature, que de par les questionnements et problématiques qu'il engendre.

Lorsque les villes héritent où acquièrent les fortifications ou leurs apophyses (casernes, forts, etc.) qui se sont toujours trouvées au sein même du tissu urbain, un bouleversement véritable se produit à l'échelle territoriale : les villes doivent alors gérer, utiliser et aménager ces structures singulières. Il ne semble pas exister de ville forte type, ni même de scénario de récupération des structures défensives idéales. Le champ d'investigation semble au contraire se caractériser par une étonnante absence d'homogénéité autant dans les formes que dans les pratiques.

Ceci garantit à l'étude que nous envisageons un panel d'approches possibles, mais requerra de notre part, aussi, beaucoup de rigueur dans le choix et l'analyse des sites et stratégies mises en œuvre.

Nos recherches ne nous ont permis, jusqu'à présent, que d'élaborer quelques constats, issus du travail bibliographique réalisé et d'observations personnelles. Nous n'avons pas pu, encore trouver de réponse, ni même de solution optimale concernant le problème. Mais quoi qu'il en soit, nous avons doré et déjà pu prendre la mesure du phénomène sur lequel nous souhaitons nous pencher : son gigantisme et les processus de gouvernance qui le régissent forceront à porter sur lui un regard nourri d'outils et méthodes adaptées.

Bibliographie

- [1] R. BONNECQUE, N. FAUCHERRE, L. PASCAL. 2006. La Route des fortifications dans les Alpes. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 151 pages.
- [2] R. BOIS, N. FAUCHERRE, P. MARTIN. La Route des fortifications dans l'Est. Paris : éditions du 8^{ème} jour, 181 pages.
- [3] J. CESAR. 1924. La Guerre des Gaules. Paris : Les belles lettres, Collection des Universités de France, 1924, chap38, Livre I, page 54.
- [4] G.CURRENEC, N. FAUCHERRE, FY. LE BLANE, P. LEMAITRE. 2007. La Route des fortifications en Atlantique. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 159 pages.
- [5] N. FAUCHERRE. 1986. Places fortes. Paris : Remparts, 111 pages.
- [6] N. FAUCHERRE. F. HANSCOTTE, P. LEMAITRE. 2003. La Route des villes fortes en Nord. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 192 pages.
- [7] N. FAUCHERRE, G. LECUILLER, P. LEMAITRE. 2006. La Route des fortifications en Bretagne-Normandie. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 166 pages.
- [8] N. FAUCHERRE. H. RIBIERE. 2007. La Route des forts en Méditerranée. Paris : éditions du 8^{ème} jour, 182 pages.
- [9] N. FAUCHERRE, S. FRANCOIS. 2008. Places fortes, bastions du pouvoir. Paris : Rempart, 115 pages.
- [10] M. GRAVAR BARBAS (et al.). 2005. Habiter le patrimoine. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 618 pages.
- [11] T. MARTIN, M. VIROL. 2008. Vauban, architecte de la modernité?. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 301 pages.

- [12] M.VIROL. 2003. Vauban, de la gloire du Roi au service de l'Etat. Seyssel : Champ Vallon, 432 pages.

Articles de périodiques

- [13] Y. DEFOSES, A. JACQUES, G. PRILAU. 2007. Les vestiges de la Première Guerre dans le Nord de la France, cas d'étude et perspectives. Les cahiers de l'Urbanisme, N°65, pages 93-97.
- [14] M. DE WAHA. 2007. L'enceinte, Gouffre ou fleuron de nos villes? Les cahiers de l'Urbanisme, N° 65, pages 8-15.
- [15] L. TONEV. 2004. Role du patrimoine architectural dans l'urbanisme contemporain. ICOMOS.

Brochures touristiques

- [16] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Septembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, les repères du temps.
- [17] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Décembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, répertoire des ouvrages de l'enceinte urbaine.
- [18] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. 2007. Laissez-vous conter la signalétique patrimoniale.

Chapitre 3

Vers une approche raisonnée du phénomène

Nous l'avons vu, le phénomène de «fortifications dans la ville» revêt des réalités à la fois complexes, singulières et nombreuses. Si les deux chapitres précédents ont contribué à faire un point sur le concept englobant de patrimoine, ses implications territoriales et l'intérêt qu'il peut revêtir dans le cadre de recherches universitaires, ce troisième et dernier chapitre vise à fournir des perspectives de réflexion et d'ouverture plus vastes.

En effet, l'étude des liens unissant la ville et ses fortifications fera l'objet d'un travail de recherche de plus grande ampleur qui sera mené dans le cadre d'une thèse en Géographie. Si pour l'instant nous nous sommes efforcés d'exposer le sujet de manière générale en présentant les questionnements qu'il peut sous-tendre, il nous semble important à présent, d'aborder quelques éléments ayant retenu notre attention de manière plus précise durant le travail que nous avons déjà pu mener.

Au stade où nous en sommes, nous sommes conscients de ne pouvoir déjà radicalement fermer et orienter notre vision et notre approche du phénomène. Cependant, quelques hypothèses et problématiques semblent déjà émerger et la rédaction de ce mémoire est l'occasion de les mettre en lumière.

3.1 Intérêts et débouchés majeurs du sujet

Avant de présenter les méthodes et questionnements que nous pourrions mettre en œuvre dans l'étude d'ampleur qui fera suite à ce travail, nous tenons à présenter les éléments à l'origine de l'émergence du sujet d'un point de vue contextuel, mais aussi ses principaux intérêts et débouchés.

3.1.1 Contexte d'émergence et de traitement du sujet

Il ne s'agira pas ici de décrire de manière profonde les processus qui nous ont amenés au choix de ce sujet, mais plutôt de démontrer autour de quels grands événements et questionnements il s'est peu à peu élaboré. Ceci conditionne, en effet très largement et dorénavant déjà les perspectives de traitement possibles du sujet.

C'est suite à l'inscription récente au patrimoine mondial de l'UNESCO des fortifications de Vauban que ce sujet a émergé. Au départ, focalisés sur ce classement et les débouchés touristiques et économiques qu'il pourrait engendrer, nous avons ensuite élargi notre approche afin de mettre en place des questionnements plus efficaces. Après quelques lectures et un regard sur l'état de l'art des travaux relatifs au patrimoine en Géographie, nous nous sommes rapidement aperçus d'une chose : le patrimoine est rarement traité comme un objet spatial à part entière. Les approches qui lui sont dévolues semblent se cantonner aux notions de protection, de valorisation ou de perception sociale. Peu d'études partent du constat de la présence du patrimoine dans la ville. Constat qui permet pourtant de voir émerger de nombreux questionnements et problématiques d'ordre complexe.

Leur gigantisme et leur localisation confèrent aux patrimoines fortifiés urbains un statut bien particulier et contribuent à en faire des enjeux en terme d'aménagement et de gestion pour les villes qui les abritent (comme nous avons pu le noter et le démontrer jusqu'à présent).

Cette approche quoique novatrice est cependant plébiscitée par une société demandeuse de solutions d'aménagement, face aux problèmes concrets que peut engendrer le

phénomène de fortifications dans la ville.

Lors des contacts que nous avons déjà pu prendre, notre sujet a rencontré, de la part de nos interlocuteurs un certain intérêt et a suscité des échos plutôt positifs nous prouvant sa légitimité et ses débouchés concrets. Outre cet enthousiasme, nous avons trouvé auprès des «acteurs du patrimoine» avec qui nous avons discuté beaucoup de réponses à nos questions qui nous ont conforté dans une de nos hypothèses de départ : la ville doit véritablement composer avec son héritage militaire plus qu'avec tout autre héritage. Il n'existe pas de solution type ou prédéfinie, mais une variété de regards et de vérités.

Pour l'instant notre approche s'est beaucoup limitée à un travail de conceptualisation ou encore de bibliographie, et a été marquée par l'émergence de nombreux questionnements, Cependant cette première phase de l'étude laisse entrevoir de nombreuses perspectives à plus ou moins long terme et nous a permis d'envisager la suite du travail à effectuer de manière plus claire

3.1.2 Des enjeux contemporains marqués

Les rencontres réalisées nous ont permis de nous rendre compte, aussi que notre sujet s'inscrit dans divers éléments contextuels de l'époque contemporaine qui contribuent à renforcer, encore l'intérêt et les enjeux de son traitement.

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de Besançon et des autres sites du Réseau Vauban mérite une fois encore d'être citée en tête de ces éléments d'enjeu contemporain. Les personnes que nous avons pu rencontrer, déjà, ont toutes noté le tournant que cette inscription représente pour la ville.

Le Label UNESCO, comme nous l'avons noté confère aux cités auxquelles il est apposé un attrait indéniable et attire de nombreux visiteurs et touristes. La politique très active de la ville et en particulier de la municipalité qui a porté le projet de classement est notable, et a été à l'origine d'un engouement général des bisontins et autres habitants des sites pressentis pour être inscrits. Cet enthousiasme concourt à montrer combien le classement est un enjeu de taille pour les villes qui en ont finalement

bénéficié. Il contribue à les placer face à des réalités nouvelles qui pourront heurter ou modifier de manière plus ou moins sensibles les fonctionnements des cités ou les modes de vie de leurs habitants. Nous avons soulevé les problèmes d'aménagement qui se posent à Besançon, relativement à la circulation des visiteurs dans la ville, aux parkings, à l'accès aux différents sites, etc.

Notre sujet se propose de répertorier les solutions mises au jour par les villes pour pallier à ces questionnements, mais aussi d'analyser la pertinence de ces choix et leur intérêt global, en vue de mettre en lumière le modèle de gestion qui semblerait le plus efficient. Nous ne sommes pas sans ignorer les problématiques de fond qui régissent cet objectif ambitieux : existe-t-il un mode de gestion plus pertinent que les autres ? Plus en pointe ? Est-il transposable et adaptable à l'infini ?

Hors des sites classés, la problématique des héritages militaires peut aussi engendrer d'autres questionnements. Si la plupart des villes possèdent de longue date leurs héritages fortifiés et composent avec eux depuis longtemps, les récentes *réformes des armées* envisagées en 2008 pourraient bien faire naître de nouveaux questionnements beaucoup plus inédits. 83 sites militaires encore en activité pourraient être amenés à fermer leurs portes et les garnisons qui les occupent quitteront les villes. Outre le manque à gagner pour les cités d'un point de vue économique, des questions pourraient bien apparaître en ce qui concerne la gestion des bâtiments alors abandonnés (échoiront-ils aux villes ? comment pourront-elles les gérer ? Comment l'Etat se positionnera-t-il ?).

Ces deux éléments de contexte actuel, nous montrent que la question des fortifications dans la ville est loin d'être une problématique de travail surannée et galvaudée. Peu explorée par les géographes du point de vue de l'espace, de sa configuration et de son aménagement, elle trouvera toute sa légitimité pourtant dans l'approche que nous nous proposons d'en faire, et l'actualité viendra sans doute nourrir nos questionnements et nos tentatives de traitement du sujet.

3.1.3 Des premiers constats au traitement du sujet : entre perspectives et questionnements en suspens

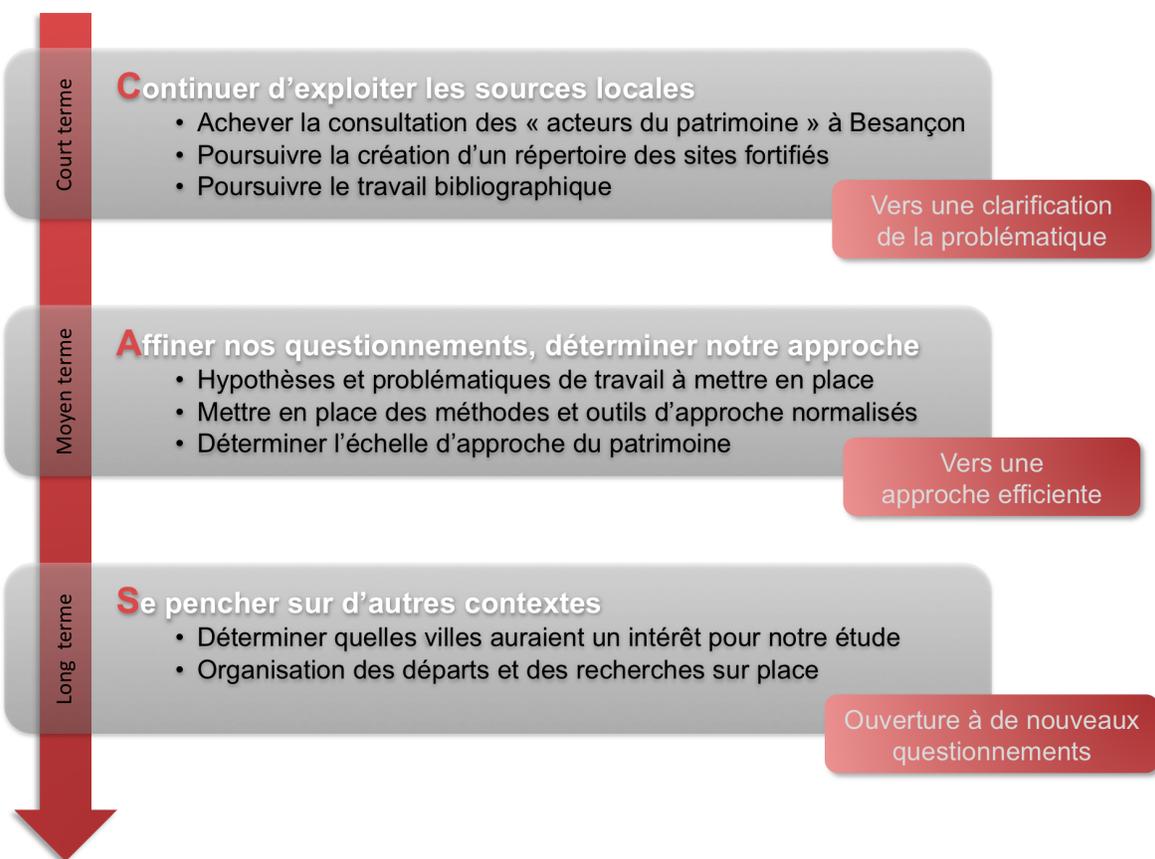


FIG. 3.1 – Un planning prévisionnel

Il s'agira d'abord d'achever la première phase du travail que nous avons déjà débutée et dont les principales conclusions sont présentées dans ce mémoire. La ville de Besançon, place forte de Vauban, ville emblématique du Réseau Vauban et forte d'une expérience longue dans l'appréhension et la gestion de son héritage fortifié continuera à constituer, du moins pendant un temps une base de travail intéressante, nous permettant d'affiner notre approche et nos questionnements. Comme nous l'avons signalé, nous avons déjà rencontré des acteurs du patrimoine, mais n'avons pas eu le temps de nous entretenir avec tous les contacts envisagés. Nous souhaitons aussi pouvoir réunir des documents stratégiques, des brochures touristiques, ou autres éléments ayant trait aux fortifications et aux opérations dont elles sont le centre, ceci

afin de nous faire une idée des données et informations que les villes peuvent produire et dont nous pourrions à terme disposer. Un contact a déjà été pris avec les archives municipales, qui nous ont proposé beaucoup de sources d'information que nous consulterons rapidement.

Dans cette même durée, nous aimerions poursuivre notre travail bibliographique, et surtout continuer à nous pencher sur les sources étrangères dont nous pressentons tout l'intérêt sans vraiment les avoir consultées.

Nous avons débuté la mise en œuvre d'une base de données simple, qui regroupe tous les sites fortifiés qui pourraient avoir un intérêt pour notre étude. Elle est faite de champs fondamentaux : la place forte, sa localisation, sa composition, l'échelle de la ville qui l'abrite (habitants, etc.), et les références bibliographiques où elle apparaît. Cette base dont la mise en place est fastidieuse trouvera une utilisation dès le début de nos recherches et pourra nous servir d'appui dans l'exercice de définition de nos terrains d'étude.

Il s'agira ensuite d'affiner nos questionnements qui, nous les présenterons de manière plus poussée plus tard, restent jusqu'à présent vastes et trop englobants, même relativement au travail de thèse envisagé pour lequel nous disposerons d'une durée de temps relativement longue. Cette phase permettra aussi la mise en place de procédés d'observation normalisés du phénomène de fortifications dans la ville relativement aux choix de traitement que nous aurons alors élaborés.

Comme nous l'avons dit, nous aimerions nous pencher sur des couples ville-fortifications dans d'autres contextes géographiques. Besançon nous aura largement servi de base de travail et de questionnement, mais, il importera de pouvoir s'extraire de la capitale Franc Comtoise et de ses réalités pour élaborer des éléments de comparaison, et sans doute réaliser d'autres constats. Il s'agira dès lors de choisir un ou des sites pouvant revêtir un intérêt véritable dans nos recherches. Notre attention se porte déjà sur quelques un d'entre eux :

- La ville de Québec qui abrite une Citadelle de Vauban et semble faire preuve autour d'elles d'initiatives novatrices

- La ville d’Elvas au Portugal
- La ville de Bistrita en Roumanie

Toutes situées dans des contextes spatiaux, politiques et économiques différents, c’est dans leur complémentarité que ces sites trouveraient leur intérêt dans notre étude.

3.2 Des questionnements évidents, des outils à mettre en place

Nous avons déjà, au fil de la rédaction de ce mémoire, pu présenter les problématiques et les questionnements que sous-tend un regard porté sur les fortifications. Or, dans cette partie qui cherche à inscrire notre réflexion dans la perspective d’un travail plus conséquent, celui de la thèse, il nous semble important de présenter les problématiques et hypothèses que nous pourrions placer au cœur de notre étude, ainsi que les outils et données déjà disponibles et ceux que nous aurons à élaborer.

Rien n’est encore arrêté, mais formaliser une telle réflexion permet à la fois de faire un premier bilan à ce stade des recherches, mais aussi d’envisager de manière plus claire et concrète le travail qui nous attend.

3.2.1 Problématiques et hypothèses de travail envisagées

Cette étude se développe d’ores et déjà autour de problématiques et d’hypothèses de travail. Même si celles-ci ne sont pas définitivement fixées, elles ont guidé et conditionné l’approche telle que nous l’avons menée jusqu’à présent. Ces questionnements ont peu à peu émergé.

Comme ceci a pu être soulevé tout au long de la rédaction de ce mémoire le patrimoine défensif urbain est un objet singulier qui recouvre des réalités diverses liées aux natures complexes des notions de villes de patrimoine, prise séparément mais aussi lorsqu’elles ont envisagées en «couple».

La problématique principale qui conditionne notre travail est :

Comment la ville passe-t-elle de l'héritage à l'intégration des fortifications dans ses stratégies contemporaines ?

La notion d'héritage implique la notion de patrimoine, dans ses acceptations les plus globales, c'est-à-dire en tant qu'héritage du passé, parvenu dans le présent et envers lequel il existe des obligations comme celles de conserver et de transmettre. Si elles peuvent être pour les villes une opportunité (une réserve foncière, une manne touristique potentielle, etc.), elles peuvent aussi jouer le rôle de frein au développement de la ville d'un point de vue spatial et économique de par leur gigantisme.

La véritable question posée est celle de la «*création de territoires*» au travers de la récupération du passé. Nous l'avons vu, une fois que la ville est en possession de son patrimoine militaire, celle-ci est face à un ensemble de choix ou de possibilités quasi-infinies. Cependant, la solution de récupération qu'elle mettra finalement en œuvre aura forcément un impact sur le territoire urbain, dans son fonctionnement, son aspect paysager ou encore la perception que ses habitants pourront en avoir. Les ouvrages militaires bien plus que tout autres sont, lorsqu'ils sont reconvertis, appelés à changer radicalement d'usage d'abord, puis de forme parfois. À ce titre, ils restent pour les villes qui les possèdent une chance de créer de toute pièce une nouvelle fonction, une nouvelle image à laquelle elles peuvent s'attacher. Mais qu'en est-il vraiment ? Existe-t-il des choix emblématiques ?

Nos hypothèses principales concernant la réponse à ces questionnements, se basent pour l'instant sur les observations que nous avons pu effectuer sur le terrain ou lors des recherches bibliographiques déjà menées. Il semble exister autant de prises en compte patrimoniales que de regards portés sur les héritages du passé, ou encore que de formes de monuments défensifs.

C'est autour de telles hypothèses que se fonde la nécessité d'approcher le patrimoine urbain de manière systématique, afin, non seulement de pouvoir déceler les types de patrimoine existants, puis de voir, dans un second temps si ceux-ci conditionnent ou non les éléments et modalités au cœur de leur récupération.

Cette problématique et ces hypothèses de travail méritent sans doute d'être affinées, elles sont pour l'instant très englobantes et relativement flottantes. Comme nous l'avons dit, elles nous ont permis de progresser dans nos questionnements et dans notre perception du sujet jusqu'à présent et ont constitué une excellente base de travail. Nous pressentons cependant qu'elles risquent de se fixer rapidement de manière plus précise sur l'un ou l'autre des aspects du sujet que nous aurons pu évoquer dans ce mémoire.

3.2.2 Les données disponibles

Si la problématique de travail n'est pas encore définitive et si les approches envisagées méritent quelque peu d'être affinées, nous avons cependant profité de cette première phase du travail pour élaborer une liste des sources de données et d'informations disponibles pour notre étude, en essayant dès lors d'imaginer quelle pertinence elles pourraient avoir et quel sens nous pourrions leur donner. De même, il nous a été possible, déjà, de noter les caractéristiques de ces informations, leurs avantages, leurs inconvénients, etc.

Nous avons abordé précédemment le côté «multi scalaire» de notre sujet et des approches qu'il peut impliquer. A ce titre, les sources d'information potentielles que nous avons explorées répondent elles aussi à une réalité scalaire. On constatera qu'à chaque niveau d'information correspond un intérêt qui peut différer.

Il existe d'abord de nombreuses sources à l'échelle des villes elles mêmes, nous avons pu l'éprouver dans le cas de la ville de Besançon. Les institutions, collectivités et acteurs du patrimoine possèdent tous des données ou informations potentiellement valorisables dans le cadre d'un travail de recherche. Ainsi, **les services municipaux** ayant affaire de près ou de loin aux héritages défensifs ont en leur possession des documents d'orientation ou de planification nombreux. Nous envisageons de pouvoir y accéder. Dans cette optique, nous pourrions continuer notre identification des acteurs clés du patrimoine et nos rencontres et entretiens auprès d'eux, afin de mieux saisir leur rôle, ainsi que les informations qu'ils pourraient nous transmettre.

Echelle	Sources	Type de documents
Locale	<ul style="list-style-type: none"> •Mairies •Agences d'urbanisme •Archives municipales •Offices du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> •Documents stratégiques et d'orientation •Cartographie •Brochures
France	<ul style="list-style-type: none"> •Base Mérimée •Réseau Vauban et autres associations •Service historique de la Défense 	<ul style="list-style-type: none"> •Information à l'échelle du monument •Informations techniques relatives à la construction du monument
International	<ul style="list-style-type: none"> •ICONOS •UNESCO •Villes étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> •Informations relatives à la sauvegarde des sites •Organisation de colloques et rencontres

FIG. 3.2 – Des sources de données multiscalaires

A Besançon, l'**Agence d'Urbanisme** de la ville qui a été très largement impliquée dans l'élaboration du dossier de candidature des sites du Réseau Vauban à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a encore en sa possession de nombreux documents de travail ou plus définitifs qui pourraient nous fournir une excellente base de travail. La perspective de la possibilité d'y accéder et des les consulter à été évoquée lors d'un entretien avec Michel ROUGET, directeur de l'Agence.

Les **archives municipales** constituent elles aussi une manne d'information providentielle. Nous sommes déjà entrés en contact avec cet organisme afin de savoir quels documents ils pourraient avoir en leur possession et qui auraient de l'intérêt dans le traitement du sujet. Beaucoup de documents relatifs à la valorisation de l'héritage fortifié de la ville de Besançon s'y trouvent (brochures touristiques, affiches anciennes, etc.).

A l'échelle nationale, on note l'existence de nombreuses sources d'information et de données relatives au patrimoine en général et plus particulièrement au patrimoine défensif.

Tout d'abord la **base Mérimée** gérée par le Ministère de la Culture et consultable en ligne¹. Cette base de données sur le patrimoine architectural a vu le jour en 1978 et a

¹www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

été mise en ligne dès 1995. Elle rassemble à ce jour plus de 160 000 notices comportant une fiche signalétique du monument et parfois une illustration photographique de celui-ci. Elle recense les œuvres existantes, conservées à l'état de vestiges, détruites, disparues, ou restées à l'état de projet. Une classification par catégories y est mise en œuvre :

- Architecture domestique
- Architecture religieuse
- Architecture agricole
- Architecture industrielle
- Architecture militaire
- Architecture funéraire
- Architecture commerciale
- Architecture artisanale
- Architecture scolaire

La classification ainsi mise en place rassemble des œuvres datant de la préhistoire aux années 1970 environ. Un des intérêts majeurs de la base pour nos recherches est qu'elle fournit une catégorie «édifices militaires» rassemblées eux-mêmes en son sein en sous catégories. De plus les notices s'attachent à l'aspect spatial du bâtiment qu'elles décrivent notamment au travers de sa localisation. Cette base pourrait donc être exploitée dans notre travail, notamment au travers de la mise en place de Système d'Information Géographique (SIG). Le principal inconvénient de la base est qu'elle ne recense que les patrimoines classés. Comme nous avons pu le voir, et comme nous l'avons souligné, nous ne souhaitons pas intégrer ces seuls édifices à nos recherches, mais tous ceux qui peuvent influencer sur le tissu urbain.

A l'échelle nationale **le service des armées et le ministère de la défense** constituent eux aussi une source d'information importante qu'il s'agira de ne pas négliger. Le service historique de la défense rassemble en effet de nombreux documents historiques capables de nous renseigner sur l'histoire des fortifications, et sur les outils et techniques à l'origine de leur construction. Nous avons d'ores et déjà pris contact avec le service, basé au château de Vincennes, la plupart des consultations de document se font sur

place. Une fois notre demande et notre besoin d'information plus clairement identifiés, nous envisageons de nous y rendre.

La source d'information relative aux **associations s'intéressant au patrimoine défensif** ne sera pas négligeable. Le Réseau Vauban et les villes qui le constituent pourront nous permettre d'acquérir des informations et données relatives à différents sites.

De même nous pourrions envisager, selon la façon dont nous choisirons finalement d'aborder notre sujet, d'étudier et d'analyser d'**autres sources de données disponibles à l'échelle nationale relatives à la question de l'utilisation ou de la valorisation du patrimoine**. Il existe par exemple des bases relatives à la fréquentation touristique des patrimoines urbains gérées par l'AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique).

L'avantage des sources nationales est qu'elles sont souvent disponibles relativement à plusieurs villes, et pourront donc ouvrir notre travail à des perspectives comparatives.

Les sources d'information à l'échelle internationale sont elles aussi nombreuses. Ce sont celles que nous avons le moins envisagées et explorées jusqu'à présent. Cependant, L'**UNESCO** et l'**ICOMOS** (conseil international des monuments et des sites) sont en mesure de fournir des données qui pourraient être intéressantes. L'**UNESCO** qui s'intéresse très largement aux questions de patrimoine a un programme qui se nomme «**University and Heritage**»². Géré par l'Université espagnole de Valence, ce plan fonctionne sur le mode du forum, et centralise de nombreuses informations (dates de colloques relatifs à la thématique du patrimoine publication d'articles,etc.).

3.2.3 La mise en place d'indicateurs

Nous l'avons vu, il existe des données disponibles relatives à la question des héritages fortifiés, cependant comme nous avons pu le noter elles ont leurs limites et ne correspondront pas toujours, c'est évident, à nos attentes et à nos besoins dans le traitement

²<http://universidadypatrimonio.net>

de notre sujet.

Comme nous avons pu déjà l'évoquer précédemment, nous nous préparons donc à mettre en place un certain nombre d'indicateurs. Contrairement à une donnée brute que l'on peut traiter directement, ils nécessiteront de notre part de compulser et de synthétiser diverses informations afin de mettre en place un outil d'observation et d'analyse pertinent.

N'ayant pas encore défini de manière très précise les modalités d'approche du sujet, nous n'avons pas d'idée claire sur la manière de mettre en place ces indicateurs. Cependant nous pressentons à quels niveaux de notre réflexion ils pourraient entrer en jeu et servir notre raisonnement.

- Face à la notion de «patrimoine défensif urbain» : que peut-on vraiment considérer comme tel ?

Dans la première partie de ce mémoire nous nous sommes longuement attachés à définir d'abord la notion de patrimoine, puis les réalités que peut recouvrir celle de patrimoine défensif urbain. Nous sommes loin d'être face à une réalité homogène et simple. Au contraire.

Il semble évident de désigner une muraille, une redoute ou encore un fort en disant «c'est un élément défensif». Le sera-t-il pour autant ? Selon quels critères décidera t-on de l'intégrer à notre étude ? Par souci de rigueur scientifique, il sera important de définir des «indicateurs du patrimoine défensif» en nous basant sur ce qui peut être propre à ces héritages.

La mise en place d'un tel indicateur est et sera capitale quelle que soit l'orientation que prendra finalement notre approche en thèse.

- La taille des éléments de fortifications et de défense qui tendent vers la «méga-structure»

Il s'agira ici de définir des critères de taille, faisant figure de limite en dessous de laquelle un élément ne peut être considéré comme un objet prenant part au système des fortifications urbaines.

- L'emprise de ces structures

Outre leur taille dans la troisième dimension, les fortifications répondent à une emprise au sol relativement importante. Mesurer l'étendue de ces structures pourrait aussi avoir son intérêt pour «éliminer» du champ de recherche tous les éléments que l'on ne peut véritablement considérer comme dépendant du système fortifié des villes.

- Leur forme

Les ouvrages défensifs sont déterminés par des usages nombreux, qui conditionnent leur forme et leur aspect extérieur. Outre une observation poussée sur place ou sur une image de bonne définition, il ne semble pas exister de véritable moyen de définir ce qui est, ou n'est pas «du patrimoine défensif».

- Leur localisation

Loin de vouloir exclure de notre étude tous les forts ou positions reculés construits à l'extérieur des centres villes (comme c'est largement le cas à Besançon), nous aimerions les inclure à notre étude songeant qu'ils ont eux aussi un impact sur les stratégies des villes contemporaines. Il s'agira ici, de créer un indicateur de distance aux centres qui permettrait d'englober ces structures isolées, mais faisant bel et bien partie du système de fortifications urbain.

Nous n'avons encore que très peu observé cette piste de travail, mais nous pensons que la mise en place de ce premier indicateur pourrait se faire à l'aide de SIG. Si la mise en place de cet «indicateur de patrimoine» nous paraît toujours avoir de l'intérêt au début de nos recherches, nous nous appesantirons plus longuement sur les possibilités offertes par les SIG.

- La prise en compte patrimoniale des ville : vers la définition d'une échelle

A terme, il pourrait être intéressant de mettre en place aussi des «indicateurs de la prise en compte patrimoniale des villes», qui nous indiqueraient non seulement à quel degré la ville est attachée à son patrimoine mais aussi à quel degré et à quel niveau elle s'investit dans sa sauvegarde et sa valorisation.

Cet indicateur pourrait pour sa construction se baser sur les critères suivants :

- Les fonds alloués à la sauvegarde, à l'aménagement et à la valorisation de ce que la ville considère comme son patrimoine défensif

Entretien et aménagement des mégastructures patrimoniales que sont les fortifications est, d'un point de vue technique, une opération compliquée. Ainsi, les fonds alloués à la réfection, à l'aménagement ou même à la destruction des éléments de fortifications, pourrait être un élément révélateur de leur prise en compte par les villes.

- Les initiatives mises en place dans et autour ces structures

Les fortifications sont l'objet de nombreuses attentions et regards, mais aussi le cadre d'activités récréatives et culturelles. Un indicateur permettant de chiffrer cela pourrait permettre, aussi, d'estimer le degré des prises en compte patrimoniales des villes au travers des initiatives dont elles sont le centre.

- Occurrences auxquelles apparaissent les éléments fortifiés dans les documents stratégiques et de communication de la ville

La ville insère souvent son patrimoine fortifié au cœur de ses stratégies de communication. Il lui permet de véhiculer une image de pérennité, de constance et de force. Le nombre d'occurrences où il est évoqué dans des documents textuels, ou même picturaux est un révélateur, aussi de la prise en compte patrimoniale par les villes.

Nous allons poursuivre notre réflexion relativement à la mise en place de cet indicateur qui pourrait sans doute trouver son sens et son intérêt dans notre travail de thèse, à terme.

3.3 Le paysage : notion charnière au cœur de l'approche envisagée

Nous avons jusqu'à présent et dans une optique exploratoire placé le patrimoine, la ville, l'espace et le territoire d'emblée au cœur de notre étude. Cependant, nous l'avons vu ce sont des termes complexes, chargés d'ambiguïtés et même flottants sous certains

abords. Il nous semble important de pouvoir nous rattacher à un concept beaucoup plus solide et fondamental. A ce titre la notion de «paysage» commence à émerger au sein de nos recherches. Il permet d'envisager notre sujet d'une manière nouvelle ainsi que la mise en place de méthodes d'observation et d'analyse des liens entre la ville et ses fortifications.

Le paysage est largement étudié et valorisé au sein du laboratoire ThéMA de Besançon (Théoriser et Modéliser pour Aménager), où nous avons été immergés durant la première phase de notre travail de recherche. C'est dans ce contexte qu'est né notre intérêt pour cette notion et là que nous avons été confortés dans notre volonté de la placer au cœur de notre étude.

3.3.1 Le paysage, une notion qui fait sens

Le terme de «paysage» est fréquemment employé et la variété des regards portés sur l'objet contribue à lui conférer une certaine polysémie. Son intérêt comme objet scientifique, même s'il est à présent admis par la communauté scientifique, n'est pas de prime abord, ce à quoi l'on pense lorsque l'on parle de «paysage».

Notre intérêt pour la notion est né du fait que nous peinions à nous extraire et à nous départir de notions telles celles de «territoire», d'«espace» ou encore de «patrimoine». Si ces mots commencent à faire sens dans nos recherches, indépendamment les uns des autres, nous n'arrivons pas à saisir comment les articuler, et mesurer l'impact qu'ils peuvent avoir les uns sur les autres, etc. Le concept de «paysage» nous apparaît comme une solution à ce questionnement.

En effet, c'est au niveau du paysage que se médiatisent les transformations et autres actions opérées par l'homme sur son milieu et les territoires où il vit.

En ce qui concerne la question du patrimoine, le concept de paysage peut vraiment revêtir tout son intérêt. Si pendant longtemps les deux notions ont évolué séparément et n'ont pas été concernées par les mêmes regards, elles se trouvent désormais réunies au cœur de la vision moderne du patrimoine telle qu'elle a pu être évoquée précédemment.

Puisque l'on ne considère plus le patrimoine comme un élément isolé mais que l'on s'efforce de penser son évolution, sa conservation et sa valorisation dans un contexte plus global, son traitement est fréquemment rattaché à la question des paysages.

Ce n'est pas par hasard d'ailleurs si l'une des principales mesures de préservation des patrimoines s'intitulent «Zone de Protection du patrimoine Architectural Urbain et Paysager» (ZPPAUP). Instaurées en 1983 par la loi de décentralisation afin d'accorder une marge de manœuvre plus importante aux communes dans la gestion de leur patrimoine, elles ont été étendues par la Loi Paysage de 1993. Ces zones permettent aux maires de prendre l'initiative pour valoriser les quartiers dont la valeur esthétique ou historique le justifie en protégeant non seulement les sites, mais aussi leurs abords.

De manière plus concrète, la mobilisation du concept de paysage pourrait d'abord nous fournir de véritables outils et méthodes pour **mesurer le degré de prise en compte dont les villes font part à l'égard de leur patrimoine.**

De plus le paysage en tant qu'objet mobilise les regards, les attentions et surtout les ressentis. Quels regards sont portés sur les héritages fortifiés ? Si ils sont souvent placés par les villes au cœur de leur politique de communication, c'est parce qu'ils sont évocateurs de puissance, de force et surtout de pérennité. On peut donc supposer que le ressenti des individus peut différer face à ces mégastructures.

Explorer d'un point de vue scientifique le ressenti que génèrent les structures défensives pourrait avoir un intérêt véritable. Nous pourrions entre autres procédés envisager la mise en place d'enquêtes qui permettraient de vérifier si la vision des visiteurs des sites défensifs, ou de leurs riverains est conforme à l'image que la ville cherche à produire au travers de ses héritages défensifs.

3.3.2 Le paysage dans la communication des villes

La ville s'associe souvent à son patrimoine pour communiquer, parler d'elle et même en un sens «se vendre». Cette tendance correspond à un mouvement appelé «mercatique urbaine», Le terme dérive du domaine du management, et plus précisément de l'expression anglo-saxonne territorial marketing. Les territoires mettent en oeuvre ce genre de

stratégies lorsqu'ils sont mis en concurrence et doivent développer des stratégies pour assurer leur croissance économique. Ces opérations se traduisent souvent par des campagnes publicitaires mettant en scène des villes dont l'architecture, le patrimoine, les traditions, les savoir-faire où la politique événementielle, mais également l'accessibilité dans un réseau de villes plus large sont mis en valeur par un argumentaire construit pour séduire et attirer les hommes comme les capitaux.

Plus concrètement, ceci est perceptible lorsque l'on s'attache à regarder le code iconique et les outils de communication utilisés par la ville pour «se communiquer».

Les villes fortifiées semblent très souvent mettre leur héritage défensif en avant, même quand l'objet de leur communication ne porte pas directement sur lui. Il s'avère que les patrimoines militaires offrent aux cités qui les abritent une image de choix à laquelle s'associer. De par leur gigantisme, citadelles, murailles et autres éléments défensifs sont évocateurs de force, de pérennité ou encore d'autres images valorisantes pour les cités qui les abritent.

Si le *marketing territorial* fait écho à une pratique moderne, il faut cependant noter que la ville a toujours éprouvé le besoin de communiquer et de s'attacher une image relativement aux activités et fonctions potentiellement attractives qu'elle abrite.

Ce constat et surtout notre intérêt pour la question sont nés de deux éléments principaux :

- La lecture d'une communication réalisée dans le cadre des Entretiens du patrimoine sur la thématique «ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe»³.

La communication réalisée par Monique YAARI porte sur «Identitaire ou générique : la ville comme objet de communication». L'auteur note comment la ville peut être utilisée par les décideurs comme véhicule de développement économique, et à ce titre être placée au cœur de processus de persuasion, de construction d'image de marque. Ces images une fois bâties offrent plusieurs niveaux de lecture relatifs au message que la ville cherche à faire passer au travers du code iconique mis en place.

³F. LOYER. 2001. *ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe, Actes des Entretiens du patrimoine*. Paris : Fayard, 506 pages.

- La découverte lors de recherches de documents d’archives, d’anciennes campagnes de communication de la ville de Besançon Lors de nos premières recherches de documents d’archives relativement à l’inscription de la Citadelle et des fortifications dans la ville, nous avons trouvé des documents publicitaires datant des années 1920 environ et vantant les mérites de la capitale Franc-comtoise alors «station de cure saline idéale de la femme et de l’enfant», ou encore «site pittoresque, centre de tourisme». Sur ces images, la Citadelle de Vauban et des éléments de fortifications sont représentés. Nous avons été frappés par la place qui leur est laissée dans l’image et la démesure totale avec laquelle ils y apparaissent.
- Les logos sont aussi un des éléments iconiques plébiscités par les villes pour leur communication

Basés le plus souvent sur des procédés figuratifs et de facture simple, ces images sont directement associées à la ville. Ces outils de communication rappellent souvent la topographie des sites tentant d’en donner un aperçu sommaire et fortement évocateur. Certaines villes fortifiées choisissent de faire transparaître cet élément de leur morphologie dans leur logo.

Ces éléments ont soulevé à la fois un intérêt pour ce type de documents et des questionnements vifs qui sont venus rencontrer ceux que nous étions en train d’élaborer relativement à la question du lien ville-fortifications.

3.3.3 Fortifications et mercatique urbaine : vers une clarifications des liens ville-patrimoine

A partir de ces documents, disponibles à plusieurs époques (à partir de l’époque où la ville a commencé à chercher à se vendre dans les années 1900 jusqu’à aujourd’hui), il est possible, d’après nous d’évaluer le degré de prise en compte patrimoniale par les villes envers leurs héritages défensifs, mais aussi de noter son évolution.

De plus, ces documents, souvent basés sur la représentation d’une scène paysagère ont l’avantage de se présenter comme toute «photographie de paysage classique» faite

de plans et d'objets paysagers. Il est alors possible de les étudier et d'analyser leur composition.

Une de nos hypothèses principales est que la manière de la ville de communiquer autour de ses fortifications a évolué en même temps que la prise en compte de celles-ci.



FIG. 3.3 – Deux images publicitaires de la ville de Besançon, années 1900

Ces deux images publicitaires de la ville datant toutes deux des années 1900 représentent l'une comme l'autre l'héritage fortifié bisontin.

Sur l'affiche des régates, apparaît dans le lointain l'ombre massive de la Citadelle de Vauban. La publicité concernant les cures présentes, elle, le site de la Mouillère surplombé par le fort de Beauregard. Sur ces deux images, la présence des fortifications est discrète mais elles sont cependant bien présentes, et dominent les lieux présentés. Cette présence est tout à fait révélatrice de l'état de l'esprit de l'époque : le patrimoine n'était pas encore valorisé en tant que tel, n'était pas encore placé au cœur de stratégies touristiques comme il l'est aujourd'hui. Cependant on note la présence d'édifices défensifs sur ces images où ils auraient pu aussi bien ne pas figurer.

L'intérêt de telles images est multiple :

- Leur provenance de plusieurs époques permet de comparer non seulement leur représentation et leur mise en valeur dans l'image, mais aussi de détecter les éventuelles modifications et changements des sites dans une approche comparative
- Leur configuration en plans permet d'analyser les éléments présentés sur chacun d'eux (taille, forme, structure, etc.).

Une réflexion s'est peu à peu mise en place, aussi, relativement à la façon dont les objets sont représentés sur ces documents.

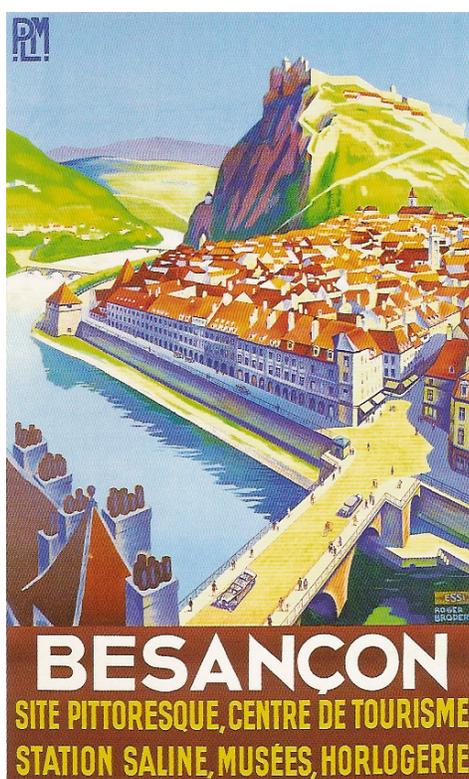


FIG. 3.4 – Une publicité de Besançon des années 1900

Cette image datant des années 1920 et représentant une vue de Besançon est particulièrement intéressante de ce point de vue là.

Au premier plan on peut apercevoir un pont que nous supposons être l'actuel Pont Battant, du fait que les quais qui lui font face correspondent à l'actuel Quai Vauban. On voit la ville, massée sous la Citadelle.

Si cette image se veut représentative de la réalité en dépeignant une scène paysagère dessinée avec des détails, l pour nous qui connaissons le site et cette scène paysagère en particulier, tout semble être légèrement déformé et ce à plusieurs niveaux :

Le pli anticlinal du Mont saint Etienne qui surplombe la ville et accueille la Citadelle de Vauban semble faire l'objet d'une augmentation de sa taille. De même, le relief déjà vif et escarpé du mont semble ici exagéré à outrance. Il en est de même pour les collines alentours qui culminent à des hauteurs exagérément élevées, notamment en ce qui concerne la ligne d'horizon.

Ceci est sans doute censé rajouter au côté «pittoresque» que vante l'affiche. En regardant l'image il est vrai qu'on a l'impression que Besançon est une ville «de Piémont» située au pied de reliefs vigoureux.

En se penchant sur une image aérienne, on pourrait constater que celle-ci est bien surplombée par la Citadelle, mais que le monument est loin de constituer un «pic» comme c'est le cas sur l'image de promotion de la ville . . .

Il serait intéressant de pousser ce type de démarche plus avant, en instituant l'analyse de telles images comme une méthode de mesure du degré de prise en compte des fortifications par les villes au fil du temps. Plusieurs techniques d'approche pourraient être mise en œuvre :

- Etudier l'image, interroger ses sens, sa signification, le ressenti qu'elle peut engendrer et la part qu'elle laisse au patrimoine défensif.
- Comparer l'image de mercatique urbaine avec une photographie prise du même point, dans les mêmes conditions et à la même hauteur et ce afin de voir si le trait est exagéré ou non.
- Essayer de déterminer sur ces documents la hauteur des objets, leur emprise sur l'espace, leur localisation en mettant en place des outils de mesure fiable, puis vérifier la pertinence des informations découvertes dans la réalité.

Dès le début de notre travail de thèse nous aimerions nous appesantir plus largement sur cette thématique interne aux liens existants entre la ville et ses fortifications :

comment la ville communique t-elle au travers de ses héritages fortifiés ? Quelle image cela lui confère t-il ?

Nous ne sommes pas encore en mesure d'estimer le degré de pertinence de cette approche, ni même sa faisabilité. Cependant, il nous semble évident qu'elle peut être un indicateur essentiel de la prise en compte patrimoniale de la part des villes. De plus, elle permettrait de mettre en œuvre des méthodes d'approches empruntées à l'étude paysagère telle qu'elle est mise en place à Besançon.

Conclusion

Ce dernier chapitre a servi à mettre en perspective ce que nous avons abordé de manière très superficielle dans les deux précédents. Il contribue, non seulement, à démontrer la légitimité et l'intérêt de nos questionnements, mais aussi à mettre en avant la faisabilité des méthodes envisagées et leur pertinence. Il existe en effet des sources d'information et de données abondantes, qui mobilisées efficacement et dès le début de notre travail pourraient servir nos recherches. De plus, la perspective de créer et de mettre en place nos propres indicateurs est elle aussi intéressante.

Au début de ces quelques mois de travail, nous pensions pouvoir, dans ce dernier chapitre fournir des résultats avancés de nos recherches et être en mesure, déjà, de les critiquer. Notre approche qui cherche pourtant à fournir quelques premiers éléments de réponse aux questionnements que nous avons pu exposer est pourtant restée exploratoire et pose beaucoup plus de questionnements qu'elle ne fournit de réponses.

Cependant des éléments apparaissent comme intéressants et il importera dans un délai très court de pouvoir tester leur pertinence et leur faisabilité. Nous pensons plus directement aux outils picturaux et iconiques utilisés par la ville pour se vendre et communiquer. Ce pan de la relation ville-patrimoine, pourrait presque faire l'objet d'une thèse à part entière dans laquelle nous pourrions mobiliser des notions et méthodes solides issues de l'analyse paysagère.

Quoi qu'il en soit, à l'instar de ce troisième chapitre, qui cherche à exposer les premiers éléments d'une vision plus restrictive et ciblée du sujet, il importera de restreindre notre approche, qui nous l'avons vu est parfois trop englobante et perd ainsi en clarté.

Bibliographie

- [1] T. BROSSARD, JC. WIEBER (dir.). 2008. Paysage et information géographique. Lavoisier. Paris : Hermès sciences, 414 pages.
- [2] R. BRUNET. 1974. Analyse des paysages et sémiologie, L'espace Géographique 2,
- [3] AM. BROUDEHOUX. 2006. Paysages construits : mémoire, identité, idéologie. Québec : Editions Multi Mondes, 132 pages.
- [4] H. FRY, H. PALANG. 2003. Landscapes interfaces, cultural heritage in changing landscapes. Boston : Kluwer academic publishers, 406 pages.
- [5] DJ. GRANGE, D. POULOT. 1997. L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité. Grenoble : pug, la pierre et l'écrit. 468 pages.
- [6] F. LOYER(dir.). 2001. Ville d'hier, Ville d'aujourd'hui en Europe, les Entretiens du Patrimoine. Paris : Fayard, 506 pages.
- [7] H. PORNON. 1992. Les SIG, mise en œuvre et application. Paris : Hermès, 156 pages.
- [8] M. RAUTENBERG. 2003. La rupture patrimoniale. Paris : Ambiances, Ambiance, A la croisée, 175 pages.
- [9] A. ROSSI. 1990. L'architecture de la ville. Paris : livre et communication, 295 pages.
- [10] V. VESCHAMBRE. 2008. Traces et mémoires urbaines. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 315 pages.
- [11] F. WALTER. 2004. Les figures paysagères de la notion de territoire et paysage en Europe. Paris : Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, 521 pages.

Sources iconographiques

- [12] Besançon la Mouillère, années 1920, 2006, ACCOR/ADAGP et Editions Clouet .
Empreinte : Besançon.
- [13] Besançon, site pittoresque, années 1920, 2006, ACCOR/ADAGP et Editions Clouet. Empreinte : Besançon.
- [14] Besançon-les-Bains, 1906. Bibliothèque d'étude et de conservation et Editions Clouet. Empreinte, Besançon.

Conclusion

La rédaction de ce mémoire nous a permis une première entrée en matière sur le sujet que nous envisageons de traiter de manière plus approfondie dans le cadre d'une thèse : le lien entre la ville et ses fortifications.

Nous avons pu le voir, cette problématique recouvre des réalités complexes et vastes auxquelles on se confronte rapidement dès lors que l'on cherche à définir les termes et questionnements à placer au cœur des recherches. La notion de patrimoine qui semble pourtant être en mesure de supporter l'ensemble de notre réflexion reste, nous nous en sommes aperçus, un concept relativement flottant. De même, le champs d'investigation semble vaste, même lorsque l'on évoque les «héritages défensifs urbains» plutôt que le «patrimoine» de manière plus englobante.

Cependant, cette première étude a contribué non seulement à légitimer notre approche mais aussi les hypothèses qui ont été à l'origine même de la création de notre sujet. Il existe des liens entre les villes et les fortifications qu'elles abritent. Ces liens sont complexes et se situent à plusieurs niveaux, spatiaux, territoriaux, économiques, sociaux, mais aussi et bien évidemment politiques.

L'exemple de la ville de Besançon que nous avons abondamment utilisé pour illustrer notre propos nous a permis d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux que connaissent les «places fortes» à l'époque contemporaine en terme de valorisation et de récupération. Nous pensons dorénavant qu'il est possible d'approcher de manière normalisée d'autres sites fortifiés que celui de Besançon, construits par d'autres hommes, ailleurs et en d'autres temps en portant sur eux un regard scientifique.

La perspective de s'appuyer sur le concept de «paysage» évoquée à la fin de notre

travail apparaît comme une évidence. Il importera cependant de bien réaffirmer l'attachement de notre sujet à la notion, afin de pouvoir utiliser les outils et méthodes que sous-tend son exploitation.

Nous sommes conscients, dans ce mémoire de n'avoir pas véritablement encore posé les fondamentaux de ce qui constituera le cœur de notre travail de thèse, et d'avoir, au contraire, fait émerger des questionnements qui restent en suspens.

Cependant les enjeux contemporains qu'implique notre approche, de même que l'intérêt qu'elle a pu soulever auprès des acteurs du patrimoine que nous avons rencontré, nous confortent dans notre choix et ouvrent la voie à de nombreuses perspectives. Nous espérons, en continuant notre travail bibliographique et de conceptualisation voire émerger des questionnements ainsi qu'une échelle d'approche plus fine.

Bibliographie

- [1] A. BERQUE (dir.). 1994. La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne. Paris : études des hautes études en sciences sociales, 595 pages.
- [2] R. BONNECQUE, N. FAUCHERRE, L. PASCAL. 2006. La Route des fortifications dans les Alpes. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 151 pages.
- [3] R. BOIS, N. FAUCHERRE, P. MARTIN. La Route des fortifications dans l'Est. Paris : éditions du 8^{ème} jour, 181 pages.
- [4] A. BOURDIN. 1984. Le patrimoine réinventé. Paris : PUF, espace et liberté, 240 pages.
- [5] AM. BROUDEHOUX. 2006. Paysages construits : mémoire, identité, idéologie. Québec : Editions Multi Mondes, 132 pages.
- [6] J. CESAR. 1924. La Guerre des Gaules. Paris : Les belles lettres, Collection des Universités de France, 1924, chap38, Livre I, page 54.
- [7] F. CHOAY. 1992. L'Allégorie du patrimoine. Paris : la couleur des idées, seuil, 276 pages.
- [8] JL. COHEN, A. LORTIE. 1994. Paris, Les seuils de la ville. Paris : Picard éditeur, 319 pages.
- [9] G.CURRENEC, N. FAUCHERRE, FY. LE BLANE, P. LEMAITRE. 2007. La Route des fortifications en Atlantique. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 159 pages.
- [10] F. DALLEMAGNE, J. MOULY, G. FESSY. 2002. patrimoine militaire. Paris : ministère de la défense, éditions Scala, 329 pages.
- [11] N. FAUCHERRE. 1986. Places fortes. Paris : Remparts, 111 pages.

- [12] N. FAUCHERRE, F. HANSCOTTE, P. LEMAITRE. 2003. La Route des villes fortes en Nord. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 192 pages.
- [13] N. FAUCHERRE, G. LECUILLER, P. LEMAITRE. 2006. La Route des fortifications en Bretagne-Normandie. Paris : les éditions du 8^{ème} jour, 166 pages.
- [14] N. FAUCHERRE, H. RIBIERE. 2007. La Route des forts en Méditerranée. Paris : éditions du 8^{ème} jour, 182 pages.
- [15] N. FAUCHERRE, S. FRANCOIS. 2008. Places fortes, bastions du pouvoir. Paris : Rempart, 115 pages.
- [16] H. FRY, H. PALANG. 2003. Landscapes interfaces, cultural heritage in changing landscapes. Boston : Kluwer academic publishers, 406 pages.
- [17] G. GRAHAM (et al.). 2000. A Geography of heritage, power, culture and economy. London : Arnold, 294 pages.
- [18] M. GRAVAR BARBAS (et al.). 2005. Habiter le patrimoine. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 618 pages.
- [19] M. GUILLAUME. 1980. La politique du patrimoine. Paris, Gallilée, 196 pages.
- [20] C.LACROIX. 2009. Statistiques de la culture, chiffres clés 2009. Ministère de la culture. Paris : La documentation Française, 227 pages.
- [21] Y. LAMY (dir.). 1996. L'alchimie du patrimoine, discours et politique. Talence : Editions de la maison des sciences de l'homme Aquitaine, 532 pages.
- [22] G. LE HALLE. 2002. Précis de la fortification. Louviers : Ysec Editions, 192 pages.
- [23] T. MARTIN, M. VIROL. 2008. Vauban, architecte de la modernité?. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 301 pages.
- [24] A. PICON (dir.). 1996. La ville et la guerre. Besançon : les éditions de l'imprimeur, 237 pages.
- [25] H. PORNON. 1992. Les SIG, mise en œuvre et application. Paris : Hermès, 156 pages.
- [26] M. RAUTENBERG. 2003. La rupture patrimoniale. Paris : Ambiances, Ambiance, A la croisée, 175 pages.

- [27] A. RIEGL. 1984. Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse. Paris : éditions du Seuil, 122 pages.
- [28] A. ROSSI. 1990. L'architecture de la ville. Paris : livre et communication, 295 pages.
- [29] J. RUSKIN. 1987. Les sept lampes de l'architecture, Aphorisme 30. Paris : Denoël, 252 pages.
- [30] MA. SIRE. 1996. La France du patrimoine, les choix de la mémoire. Paris : découvertes Gallimard, CNMHS, 144 pages.
- [31] V. VESCHAMBRE. 2008. Traces et mémoires urbaines. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 315 pages.
- [32] E. VIOLLET-LE-DUC. 1979. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle - Tome 8. Bruxelles : P. Mardaga, 383 pages.
- [33] M. VIROL. 2003. Vauban, de la gloire du Roi au service de l'Etat. Seyssel : Champ Vallon, 432 pages.
- [34] F. WALTER. 2004. Les figures paysagères de la notion de territoire et paysage en Europe. Paris : Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, 521 pages.

Dictionnaires de Géographie

- [35] R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY. 2009. Les mots de la Géographie, dictionnaire critique. Paris : la documentation française, 519 pages, page 338.
- [36] D. GREGORY, R. JOHNSTON, G. PRATT, MJ. WATTS, S. WHATMORE. 2009. The Dictionary of Human Geography. Oxford : Willey-Blackwell, 1052 pages.
- [37] R. KLEISCHMAGER, T. PAQUOT, D. PUMAIN. Dictionnaire de la ville et de l'urbain. 2006. Economica. Paris : Anhropos, 320 pages.
- [38] J. LEVY, M. LUSSAULT, 2006. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin, 1033 pages.

Documents cartographiques

- [39] INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL (IGN). 2007. La France de Vauban au 1/ 1000 000. Paris : IGN.
- [40] INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL (IGN).1994. France, Forts et citadelles au 1/ 1000 000. Paris; IGN

Articles de périodiques

- [41] Y. DEFOSES, A. JACQUES, G. PRILAUX. 2007. Les vestiges de la Première Guerre dans le Nord de la France, cas d'étude et perspectives. Les cahiers de l'Urbanisme, N°65, pages 93-97.
- [42] MAIRIE DE BESANCON. Juin 2009. Tourisme, Besançon prête à accueillir le monde. Besançon Votre ville (BVV), n°336, pages 24 à 26.
- [43] L. TONEV. 2004. Role du patrimoine architectural dans l'urbanisme contemporain. ICOMOS.
- [44] V. VESCHAMBRE. 2007. patrimoine : un objet révélateur des évolutions la Géographie et de sa place dans les sciences sociales. Les annales de Géographie, N° 656, pages 361-381.
- [45] M. DE WAHA. 2007. L'enceinte, Gouffre ou fleuron de nos villes? Les cahiers de l'Urbanisme, N° 65, pages 8-15.

Brochures touristiques

- [46] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Septembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, les repères du temps.
- [47] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. Décembre 2007. Laissez-vous conter les fortifications, répertoire des ouvrages de l'enceinte urbaine.
- [48] VILLE DE BESANCON, MISSION PATRIMOINE. 2007. Laissez-vous conter la signalétique patrimoniale.

Sources iconographiques

- [49] Besançon la Mouillère, années 1920, 2006, ACCOR/ADAGP et Editions Clouet .
Empreinte : Besançon.

- [50] Besançon, site pittoresque, années 1920, 2006, ACCOR/ADAGP et Editions Clouet. Empreinte : Besançon.
- [51] Besançon-les-Bains, 1906. Bibliothèque d'étude et de conservation et Editions Clouet. Empreinte, Besançon.

Table des figures

1.1	Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1703 à 1837	18
1.2	Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1887 à 1962	20
1.3	Evolution de la prise en compte patrimoniale en France de 1964 à 2000	21
1.4	Résumé schématique de l'œuvre d'Aloïs RIEGL	24
1.5	La variété des approches du patrimoine	28
1.6	Etat de l'art	33
1.7	Patrimoines défensifs urbains	40
1.8	Glacis et fortifications, d'après <i>Bing</i> , MicroSoft, 2008	44
1.9	Plan d'accès à la Citadelle de Besançon, d'après le site Internet de la Citadelle	46
2.1	Eléments de l'architecture défensive	55
2.2	Evolution des fortifications au fil du temps, d'après <i>Laissez-vous conter les fortifications</i> , Mairie de Besançon	57
2.3	Le système défensif bisontin	61
2.4	La mise en place d'un secteur sauvegardé	63
2.5	Les périmètres des secteurs sauvegardés de Besançon, d'après <i>Laissez-vous conter le secteur sauvegardé</i> , Mairie de Besançon	65
2.6	Le patrimoine défensif au coeur du système territorial	66
2.7	Vue de la Citadelle de Lille et de son glacis	72
2.8	Un itinéraire touristique autour de l'oeuvre de Vauban	74
2.9	Exemples de reconversions culturelles d'ouvrages défensifs	75
2.10	Exemples d'aménagements de glacis à des fins récréatives	76

2.11	Quelques logos de villes fortifiées	77
2.12	Une approche multiscalaire	79
3.1	Un planning prévisionnel	91
3.2	Des sources de données multiscalaires	96
3.3	Deux images publicitaires de la ville de Besançon, années 1900	106
3.4	Une publicité de Besançon des années 1900	107

Glossaire

Durant cette première phase de recherche, nous avons eu affaire à un certain nombre de vocables issus du langage militaire et du champ lexical de la fortification. Il s'avère que ces mots, s'ils sont représentatifs de réalités dans le domaine de l'architecture défensive sont très peu évocateurs pour les personnes non averties. Nous nous proposons donc de fournir un glossaire de ces termes, qui même si nous ne les utilisons pas directement dans notre étude la sous-tendent largement.

Ces informations lexicales viennent du *Précis de la fortification* de Guy LE HALLE.

Arsenal Atelier de fabrication ou de réparation d'armes ou de navires, parfois simple dépôt pour les armes et les munitions.

Banquette de tir Sorte de gradin accolé au parapet d'un rempart ou d'un chemin couvert pour permettre aux soldats de tirer au dessus de ce parapet.

Barbacane Ouvrage extérieur, souvent circulaire, placé devant une porte au-delà du fossé pour défendre l'entrée.

Bastion Ouvrage faisant partie d'une place forte saillant de son enceinte et comportant deux faces et deux flancs. Souvent formé d'une masse de terre revêtue ou non vers l'extérieur d'un parement maçonné.

Batterie Emplacement Aménagé pour recevoir un groupe de canons tirant dans une direction commune.

Casemate Chambre voûtée à l'épreuve des projectiles d'artillerie.

Caserne Construction destinée au logement des troupes. Quand elle est comprise dans un ouvrage fortifiée elle est souvent casematée.

Citadelle Enceinte fortifiée qui domine ordinairement une ville et qui est combinée avec des fortifications. Une citadelle est à elle seule une petite place.

Contre-garde Ouvrage extérieur protégeant à distance les faces d'un bastion tout en doublant la ligne de feu.

Contre-escarpe Versant du fossé, côté extérieur revêtu ou non d'un parement de maçonnerie.

Courtine Partie de l'enceinte qui joint les deux bastions.

Défiler, défilement Manière de tenir compte du relief du terrain pour cacher à la vue ou aux coups toutes les parties d'un ouvrage.

Demi-lune Ouvrage à deux faces, semblable à un bastion, formant un angle aigu entouré d'un fossé et placé devant la courtine d'un front bastionné pour la protéger.

Emprise Surface occupée par un ouvrage, une construction ou une installation.

Enceinte Clôture entourant une place ou une partie de place pour sa défense.

Escarpe mur intérieur d'un fossé du côté de la place.

Face Côté d'un ouvrage exposé à l'ennemi.

Flanc Côté d'un ouvrage en retour sur un bastion ou une courtine.

Flanquement Défendre par des tirs venant des côtés d'un ouvrage, ce qui contribue en fait à annuler les angles morts.

Fort détaché Ouvrage établi sur une position isolée distante du corps de place.

Fort Grand fortin muni d'une enceinte polygonale.

Fossé Obstacle constitué par une tranchée. Son profil est sous le niveau du terrain.

Front bastionné Front dont toutes les parties se flanquent. Il comprend une courtine avec les flancs et les faces des bastions qui l'encadrent.

Garnison Signifiait avant le XV^{ème} les munitions et les vivres d'une place ». Le mot a ensuite désigné les troupes chargées de la garde des villes, puis il s'est appliqué à tous les stationnements.

Glacis Plan peu incliné vers l'extérieur de la place, dégagé de tout obstacle et raccordant la crête des ouvrages extérieurs au terrain naturel.

Lunette Petit ouvrage avancé établi sur une crête, pour voir en avant de la place ou pour empêcher l'ennemi de s'y installer.

Ouvrage Construction effectuée pour assurer la défense d'un point particulier.

Parapet Simple mur ou massif de maçonnerie défilant les emplacements de tir à ciel ouvert.

Place Ville ou organisation équipée d'ouvrages défensifs lui permettant de résister à une attaque ou à un siège.

Redoute Ouvrage fermé de forme régulière, en général carrée, se défendant de manière autonome.

Tour d'artillerie Tour de plusieurs étages casematés conçue pour recevoir de l'artillerie